

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

# Recueil des actes administratifs

n°03/2017

Période :  
du 1<sup>er</sup> mars 2017  
au 5 avril 2017

- ISSN 1625-5283 -

# Préambule

Le présent recueil, élaboré conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales, regroupe notamment les actes administratifs réglementaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente pris durant la période mentionnée en page de garde.

Une note d'information concernant sa parution est affichée durant au minimum deux mois dans un lieu accessible au public pendant les horaires d'ouverture.

Ce recueil est consultable par toute personne sur simple demande auprès de l'agent d'accueil de l'établissement. Dans les limites fixées par les contraintes technologiques, il peut également être transmis sur un support numérique fourni par le demandeur.

# Sommaire

## 1. Délibérations du bureau du conseil d'administration

Néant

## 2. Délibérations du conseil d'administration

### ❖ Séance du 28 mars 2017

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016..... p 5
- Liste des marchés passés par le SDIS en 2016..... p 19
- Décisions d'attribution de marchés prises et exécutoires depuis la séance du CA du 2 décembre 2016..... p 21
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016..... p 22
- Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016..... p 23
- Résilience du réseau radioélectrique par la mise en œuvre d'évolutions technologiques d'outils de mobilité évolutifs et d'un renforcement de l'interopérabilité avec les services partenaires du SDIS 16 : demande de subvention d'Etat dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours..... p 79
- Construction d'une école départementale du feu : demande de subvention d'Etat dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours pour l'aménagement plateau feux d'alcool... p.80

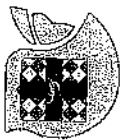
## 3. Arrêtés

Néant

## 4. Autres documents

Néant





Extrait du procès-verbal des délibérations  
Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué le 24 février 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'administration du SDIS.  
Mesdames Agnès BEL, Brigitte FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHEVY, messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Gérard COINCHÉLIN, Michel DELAGÈRE, Christian FAUBERT, Bernard GEORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, membres du Conseil d'administration.

Assistant à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEFFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Ludovic CHALUMEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Jean-Pierre PAGOULA, Payeur départemental, Médecin Lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVETI, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, Directeur départemental adjoint, Mme Françoise FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, Responsable de la cellule prospective et suivi stratégique.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Pierre NGAHANE, Préfet de la Charente, Messieurs Philippe BOUTY, Michel BUISSON, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Jean-Marc DE LUSTRAC, Gérard DELETOUR, Jean-Hubert LELIEVRE, membres du Conseil d'administration, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016

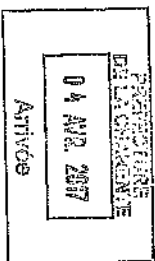
Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2016 est soumis à votre approbation.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

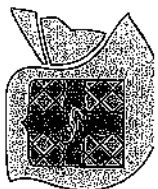
Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

adoptent le procès-verbal du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relatif à la séance du 2 décembre 2016.



Le Président du conseil d'administration  
Jérôme SOURISSEAU



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Séance du 2 décembre 2016

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué le 28 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Pierre NGAHANE, Préfet de la Charente.  
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration du SDIS.  
Mesdames Agnès BEL, Jeanine DUREPARRE, Brigitte FOURÉ, Florence PÉCHEVY, messieurs Jean-Michel BOUVIN, Michel BUISSON, Pierre-Yves BRIAND, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Gérard COINCHÉLIN, Michel DELAGÈRE, Gérard DELETOUR, Bernard GEORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration.

Assistant à la séance avec voix consultative :

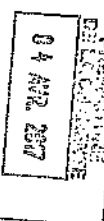
Colonel Jean MOINE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEFFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Nicolas COINCHÉLIN, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Médecin Lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVETI, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, Directeur départemental adjoint, Madame Françoise FRIBOURG, chef du groupement finances et administration, Lieutenant-colonel Michel MURARO, chef du groupement prévention, Commandant Edic DUPUIS, chef du groupement opération, Commandant David VERGNAUD, chef du groupement ressources humaines.

Absents excusés :

Madame Isabelle LAGARDE, messieurs François BONNEAU, Philippe BOUTY, Samuel CAZENAVE, Christian FAUBERT, Jean-Hubert LELIEVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration, Monsieur Ludovic CHALUMEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Jean-Pierre PAGOULA, Payeur départemental.



Le Président du conseil d'administration, monsieur Jérôme SOURISSEAU, déclare à la séance à 16 h 05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2016

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2016.

DÉBAT

Le président présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, il soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉCISION**

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après avoir délibéré ;  
Les membres du Conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 octobre 2016.

**Décisions d'attribution de marchés prises et exécutées depuis la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2016**

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des décisions d'attribution de marchés prises et exécutées depuis la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2016, en vertu de la délégation du conseil d'administration au titre de l'article L 2122-22, 4ème alinéa du code général des collectivités territoriales (Marchés passés selon une procédure adaptée).

**Décision n° 13 du 11 octobre 2016**

Attribution du marché relatif à la fourniture et mise en place de modules statistiques décisionnels, au prestataire suivant :

- OXIO – 38100 GRENOBLE
- Montant du marché : 51 700,00 € HT (4 ans de garantie incluse).

**Décision n° 14 du 26 octobre 2016**

Attribution du marché relatif à la fourniture de mobilier de bureau, au prestataire suivant :

- SARL PROMO BUREAU – 16000 ANGOULEME
- Montant maximal du marché : 200 000 € HT
- Durée du marché : 4 ans

**Décision n° 15 du 26 octobre 2016**

Attribution du marché relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la Santé pour des opérations de constructions neuves, réhabilitations ou gros entretien, au prestataire suivant :

- ELYPEC - SPS – 38090 VAULX MIEUX
- Montant maximal marché : 50 000 € HT
- Durée du marché : 4 ans

**DÉBAT**

Le président présente le rapport. Aucune observation n'est apportée.

**CE RAPPORT N'APPELLE AUCUNE DÉCISION**

**École départementale du feu et centre d'incendie et de secours de Jarnac**  
**Règlement de l'autorisation de programme**

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du Code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Pour mémoire, l'enveloppe globale actuelle des autorisations de programme bâtimentaires sont les suivantes :

**PROJET TRAVAUX BATIMENTAIRES**

Intitulé de l'autorisation de programme	Pour mémoire montant voté	Réalisé	Engagé	Disponible
Construction du CIS et d'une école départementale du feu à Jarnac	7 300 000 €	920 507 €	1 282 886 €	5 096 807 €
Réaménagement des locaux VSAV-vestibules	3 350 000 €	2 806 341 €	37 764 €	505 895 €
Construction du CIS Mausele	1 400 000 €			1 400 000 €
Extension du CIS La Courroure	1 500 000 €		108 986 €	1 391 014 €

Le projet de construction de l'école départementale du feu et du centre d'incendie et de secours de Jarnac a fait l'objet d'une autorisation de programme abondée en 2013 à hauteur de 7,3 M€

Par délibération du 27 octobre 2015, les élus du conseil d'administration ont manifesté le souhait que le plateau technique "feu d'abool" prévu dans la tranche conditionnelle soit réintégré dans l'opération.

Pour la faisabilité financière de cette opération, il a été nécessaire de revoir l'ensemble du projet à la baisse, avec notamment une optimisation des surfaces et des coûts.

Le maître d'œuvre a été sollicité pour reprendre ses études depuis l'avant-projet détaillé, en optimisant les surfaces et les coûts, permettant la réalisation de l'opération globale, telle que définie au concours initial de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'un coût d'objectif de travaux fixé à 5 070 000 € HT, soit 6 084 000 € TTC

Par délibération du 13 juillet 2016, le CASDIS a autorisé le Président à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au cabinet d'architecture BAJOLLE portant le forfait de rémunération de 581 776,70 € HT à 760 922,076 € HT (913 106 € TTC).

Le plan de financement de l'opération TTC est réparti comme suit :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Maîtrise d'œuvre	913 106 €	Remboursement FCTVA	1 460 000 €
Assistance maîtrise d'ouvrage	103 519 €	Emprunt en 20 ans	3 000 000 €
Travaux	6 084 000 €	Subvention du Département	400 000 €
Foilles archéologiques	239 586 €	Subvention de l'Etat, FNADT	100 000 €
Equipements feu	960 783 €	Fond européen LEADER	30 000 €
Honoraires et divers (mobilier...)	399 006 €	Subvention Région	400 000 €
		Participation de la filière du Cognac	1 240 000 €
		Fonds propres du SDIS	2 070 000 €
<b>Coût global TTC</b>	<b>8 700 000 €</b>		<b>8 700 000 €</b>

Pour mémoire, les terrains ont été cédés au SDIS à l'euro symbolique par la communauté de communes et la commune de Jarnac.

**DÉBAT**

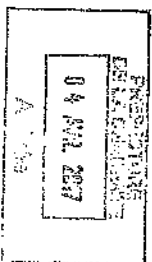
Le Président présente le plan de financement de l'opération en indiquant les nombreuses démarches entreprises afin de mobiliser les fonds pour, notamment, que le budget du SDIS ne soit pas impacté et le plateau technique n'est pas utilisé. Il donne ensuite la parole au Directeur afin qu'il détaille l'autorisation de programme.

Aucune observation n'est apportée, il soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0





**Autorisation de programme : Plan d'équipement des véhicules 2017-2020**

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du Code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

**3) Bilan du plan d'équipement 2014-2016**

Pour mémoire, le conseil d'administration avait voté lors de sa séance du 30 octobre 2013, une autorisation de programme de 5 100 000 € pour la mise en œuvre du plan d'équipement pluriannuel d'équipement 2014/2016. Celle-ci a été diminuée de 100 000 € au budget 2015, puis de 34 000 € au budget 2016 pour consentir à un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses.

Ce plan pluriannuel a été financé sur trois années (2014 = 1 601 000 €, 2015 = 1 650 000 €, 2016 = 1 715 000 €).

PROJET PRI 2014-2016			
Intitulé de l'autorisation de programme	Pour mémoire montant voté	Réalisé	Engagé
Plan pluriannuel équipement matériels roulants	4 966 000 €	2 673 414 €	1 730 316 €

**4) Proposition pour le plan 2017-2020**

Dans le cadre de la mise en œuvre des prévisions du SDACK voté le 14 décembre 2012 et conformément à l'article L1424-12 du code général des collectivités territoriales relatif à l'établissement du plan d'équipement, il convient de voter une nouvelle autorisation de programme pour la mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau plan d'équipement pour les années 2017-2020.

Néanmoins, afin de maîtriser l'évolution des dépenses du SDIS et de contrôler le recours à l'emprunt, il est proposé de limiter les dépenses du plan d'équipement estimées par le groupement logistique à 7,73 M€ TTC, à un montant d'autorisation de programme de 6,4 M€, tel que défini dans le plan pluriannuel d'équipement conventionné avec le département.

Les véhicules indiqués dans le tableau intitulé « tranche conditionnelle » seront acquis grâce à des économies réalisées lors de l'attribution des différents marchés. Ainsi les achats se feront selon une tranche limitée jusqu'à concurrence réparties ainsi qu'il suit :

**2-1 Tranche ferme :**

Type	Nombre 2017	Montant 2017	Nombre 2018	Montant 2018	Nombre 2019	Montant 2019	Nombre 2020	Montant 2020
VSAV	2	198 000	2	210 000	2	210 000	2	210 000
CCRM	1	280 000	1	299 000	2	600 000	1	300 000
CCRS	1	397 000					1	400 000
Echelle	1	290 000	1	315 000	1	315 000	1	359 000
EPFSR			1	359 000			1	359 000
CDL			1	130 000				
MFR	1	40 000	1	41 200	1	42 500	1	42 500
VLHR			1	50 000			1	50 000
VLR	2	34 000	3	52 500	3	54 300	3	55 650
VT9	1	30 000			1	31 800	1	31 800
VTU	2	78 000	2	85 000	2	83 000	2	85 000
VTUL	2	36 000	1	20 000	2	40 000	1	20 000
VLCC	2	36 000	1	18 550	2	38 200	0	
Bateau pneu	1	60 000						
VPL	1	100 000					1	100 000
VPCe								
CapMA					0			

Arrivée

04 AVR. 2017

TR						
Chariot élévateur	1	40 000			1	110 000
TOTAL		1 609 000 €	1 580 250 €	1 526 800 €	1	30 000
TOTAL						1 683 950 €

**TOTAL DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

6 405 000 €

**2-2 Tranche conditionnelle :**

Type	Nombre 2017	Montant 2017	Nombre 2018	Montant 2018	Nombre 2019	Montant 2019	Nombre 2020	Montant 2020
CCRM			1	299 000				
VLR	1	17 000	1	17 500	1	18 050	1	18 575
VLCC			1	18 550			1	19 700
CapMA					1	265 200		
TOTAL		17 000		335 050		283 250		38 275
TOTAL	CP 2017 =	1 626 000 €	CP 2018 =	1 915 300 €	CP 2019 =	1 810 050 €	CP 2020 =	1 722 225 €
TOTAL ESTIMATIF DU PLAN D'EQUIPEMENT						073 575 €		

- VSAV : véhicules de secours et d'assistance aux victimes
- CCRM : camion-citerne four de forêt super
- EPFSR : fourgon pompe four secours roulier
- VLHR : véhicule de liaison radio
- VLR : véhicule de liaison radio
- VT9 : véhicule de transport de personne
- VTU : véhicule tous usages léger
- VPL : véhicule plongeur
- VPCe : cellule poste médicale avancé
- CapMA : camion dévidoir léger
- TR : tracteur roulier
- CCRM : camion-citerne four de forêt moyen
- FRT : fourgon pompe pour
- MFR : motopompe sautoportable
- VLHR : véhicule de liaison radio hors route
- VTU : véhicule tous usages
- VLCC : véhicule pour cabine
- VPCe : camion dévidoir léger

**DÉBAT**

Le Directeur présente l'autorisation de programme. Le Président indique qu'au vu de bon état et entretien du parc des matériels roulants, le plan prévoit l'allongement de la moyenne d'âge des véhicules qui atteint 16 ans. Il informe également les membres du conseil d'administration avoir demandé au Directeur de travailler sous forme de flotte pour une gestion plus mutualisée.

Le Cdt LEFÈVRE précise également l'acquisition de véhicules polyvalents et multifonctions, c'est-à-dire qu'ils peuvent intervenir sur plusieurs types d'intervention.

Aucune observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉCISION**

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

votent une autorisation de programme d'un montant de 6 400 000 € pour la mise en œuvre d'un nouveau plan d'équipement pluriannuel pour les années 2017-2020 avec une répartition provisoire des crédits de paiement suivants :

Intitulé de l'autorisation de programme	AP VEHICULES 2017-2020				
	2017	2018	2019	2020	Crédits de paiement
Plan pluriannuel équipement matériels roulants	6 400 000 €	1 609 000 €	1 580 250 €	1 526 800 €	1 683 950 €

Arrivée

04 AVR. 2017



## Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en particulier la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le dernier tableau des effectifs a été validé par une délibération du bureau du conseil d'administration en date du 19 septembre 2016.

L'effectif du corps départemental reste inchangé

### Transformations de postes :

- a) Transformation d'un poste de sergent de sapeur-pompier professionnel en un poste d'adjudant de sapeur-pompier professionnel :

Sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire compétente pour les sapeurs-pompiers professionnels programmée le 2 décembre 2016 et à son inscription sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2017, il convient de transformer un poste de sergent de sapeur-pompier professionnel en un poste d'adjudant de sapeur-pompier professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- b) Transformation d'un poste d'adjudant vacant en un poste de sergent de sapeur-pompier professionnel :

Suite au départ à la retraite d'un agent au grade d'adjudant il convient de transformer ce poste en un poste de sergent de sapeur-pompier professionnel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 afin de permettre une mutation interne.

- c) Transformation de deux postes de sergent vacants en deux postes de sapeur de 1<sup>er</sup> classe de sapeur-pompier professionnel :

Suite à des mouvements de personnels, il convient de transformer 2 postes de sergent vacants en 2 postes de sapeur de 1<sup>er</sup> classe de sapeur-pompier professionnel vacants.

- d) Transformation de deux postes vacants de caporal de sapeur-pompier professionnel en 2 postes de sapeur 2<sup>em</sup> classe de sapeur-pompier professionnel :

Suite à la mutation externe de 2 caporaux, il convient afin de les remplacer, de transformer ces postes en 2 postes de sapeur de 2<sup>em</sup> classe de sapeur-pompier professionnel à compter du 31 décembre 2016.

- e) Transformation d'un poste de sapeur de 2<sup>em</sup> classe de sapeur-pompier professionnel en 1 poste de sapeur de 1<sup>er</sup> classe de sapeur-pompier professionnel.

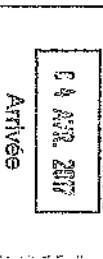
Suite à la réussite à l'examen professionnel de sapeur de 1<sup>er</sup> classe d'un agent du SDIS, il est proposé de transformer 1 poste de sapeur de 2<sup>em</sup> classe de sapeur-pompier professionnel en 1 poste de sapeur de 1<sup>er</sup> classe de sapeur-pompier professionnel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

- f) Transformation de trois postes d'adjoint technique de 2<sup>em</sup> classe en 3 postes d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe :

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>er</sup> classe de 2 agents du SDIS, il est possible, en application des dispositions réglementaires de nommer, au choix des adjoints techniques, les candidats les mieux classés d'ancienneté. Il est ainsi proposé de transformer 3 postes, 2 suite à la réussite à l'examen professionnel et 1 suite de la promotion au choix à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Postes vacants / recrutements :

Suite à la mutation de 2 agents et à la transformation de leurs postes indiquée ci-dessus, 2 sapeurs-pompiers auxiliaires sont recrutés en qualité de sapeur de 2<sup>em</sup> classe à compter du 31 décembre 2016 dans le respect des quotas définis par l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.



Suite au départ à la retraite d'un agent du groupement technique et logistique, un poste d'agent de maîtrise principal est vacant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### DÉBAT

Le Directeur présente le rapport

Aucune observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

adoptent le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 joint à la présente délibération.

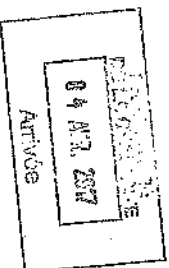


TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	Postes budgétés au 01-01-2017	Postes vacants au 01-01-2017
<b>Filière Incendie et secours</b>		
CATEGORIE A	Colonel	1
	Lieutenant-colonel	3
	Commandant	9
	Capitaine	12
	Médecin hors classe	1
	Pharmacien hors classe	1
	<b>Sous-total</b>	<b>27</b>
CATEGORIE B	Lieutenant hors classe	3
	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	19
	Lieutenant 2 <sup>ème</sup> classe	8
	Infirmer principal	1
	<b>Sous-total</b>	<b>31</b>
SSSM	Adjuvant	55
	Sergent	81
	Caporal-chef	5
	Caporal	26
	Sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe	21
	Sapeur de 2 <sup>ème</sup> classe	2
	<b>Sous-total</b>	<b>190</b>
	<b>TOTAL S.P.P. avec S.S.S.M.</b>	<b>248</b>
	<b>Filière administrative</b>	<b>7</b>
CATEGORIE A	Directeur territorial	1
	Attaché principal	2
	Attaché territorial	2
CATEGORIE B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Rédacteur territorial	2
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	7
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	5
	<b>TOTAL ADMINISTRATIVES</b>	<b>37</b>
	<b>Filière technique</b>	<b>10</b>
CATEGORIE A	Ingénieur contractuel	1
CATEGORIE B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4
	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Technicien territorial	1
CATEGORIE C	Agent de maîtrise principal	2
	Agent de maîtrise	4
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	0
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	11
	<b>TOTAL TECHNIQUES</b>	<b>26</b>
	<b>TOTAL S.P.P. et P.A.T.</b>	<b>311</b>
	Médecin contractuel	0,5
	Apprentis	2
	Emplois d'avenir	8
	Service civique	1

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Ce budget primitif 2017 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 octobre dernier ; il s'inscrit dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat passée entre le SDJS et le Département pour les exercices budgétaires 2017 à 2020.

L'indice prévisionnel d'inflation hors tabac inscrit dans le projet de loi de finances pour 2017 est de 0,8 %. Le conseil d'administration du SDJS, dans sa séance du 25 octobre dernier, a fixé l'évolution du volume global des contributions des communes et EPCI dans ce budget, à + 0,79 %, la différence provenant d'une hausse de population sur la Charente au dernier recensement (-48 habitants) soit une population établie à 365 194 habitants.

A ce contexte, s'ajoutent diverses mesures réglementaires imposées par les décrets récents qui pèsent de manière conséquente sur les dépenses de personnel, et notamment :

- L'augmentation du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 puis février 2017 ;
- L'impact des nouveaux décrets relatifs à la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique dans le cadre du protocole « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) applicable de 2016 à 2020 ;
- La hausse des cotisations sociales au régime de retraite des fonctionnaires (CNRACL) applicable aussi jusqu'en 2020 ;
- La revalorisation des emplois supérieurs de direction de la filière des sapeurs-pompier professionnels.

2. EVOLUTION ET EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET DU SDJS

Conformément au rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles présenté lors du CASDJS du 25 octobre dernier, l'exercice budgétaire 2017 est marqué par :

- Une maîtrise des charges courantes de fonctionnement ;
- Une hausse des frais de personnel de 1,88 % incluant l'ensemble des mesures statistiques qui s'imposent au SDJS ;
- Un plan d'équipement petit matériel et véhicules contenu au strict nécessaire (1,61 M€ pour les véhicules) ;
- Un programme bâtimentaire limité à 2,34 M€, les crédits de paiement affectés au projet immobilier de janvier devant être inscrits en restes à réaliser 2016 au budget supplémentaire 2017.

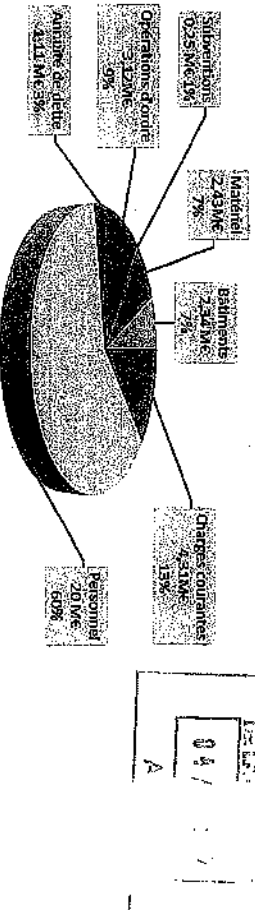
Après intégration de l'ensemble des dépenses, recettes et opérations d'ordre, le budget primitif s'équilibre à 33,56 M€ ; les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,18 % par rapport à l'exercice antérieur.

L'équilibre général du budget est le suivant :

Budget par section	BP 2016	BP 2017	Evol. 2017/2016
Total fonctionnement	27 500 000 €	27 826 050 €	+ 1,18 %
Total investissement	7 400 000 €	5 735 000 €	- 22,5 %
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>34 900 000 €</b>	<b>33 561 050 €</b>	<b>- 3,83 %</b>

3. LES DÉPENSES

Schéma de structure des dépenses



**3.1 LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

27 826 050 €

**3.1.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général (- 0,10 %)**

4 310 830 €

Tous les services du SUDIS doivent consentir un effort en vue de réduire les charges courantes et permettre ainsi de financer de nouvelles actions. Le nouveau référentiel habituellement des sapeurs-pompiers devra être pris en compte à budget constant malgré les évolutions imposées par la réglementation.

Des économies devraient être faites sur certaines charges :

- Baisse du prix du marché oxygène, des fournitures administratives, des locations immobilières, des frais d'affranchissement, de contenus et de télécommunications.

Elle permettra le financement de dépenses nouvelles :

- Dommage-ouvrage de Jannac (32 000 €) ;
- Dépistage de supérieurs (2000 €) ;
- Frais de maintenance liée à un nouveau marché de vérification électrique des bâtiments (+ 6000 €) ;
- Finale zonale du parcours sportif et des épreuves athlétiques qui se déroulent en Charente avec la participation de 11 départements (13 200 € au total).

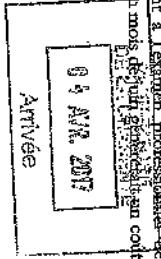
**3.1.2 Chapitre 012 : les charges de personnel (+ 1,88%)**

20 000 000 €

Les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs et techniques :

L'augmentation de 420 000 € de la masse salariale s'explique par :

- La hausse du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 et février 2017, soit 125 000 € ;
- L'impact des nouveaux décrets relatifs à la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique dans le cadre du protocole PPCR, estimé pour 2017 à 140 000 € ;
- L'impact des textes sur les emplois supérieurs de direction de la filière sapeurs-pompiers soit 5 000 € ;
- Les cotisations sociales au régime de retraite des fonctionnaires (GNRACI) seront en augmentation progressive jusqu'en 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux patronal augmentera de 0,33 % soit + 5 000 € ;
- 9 adjoints-chefs faisant fonction de chef de groupe se présentant à l'examen professionnel de lieutenant en 2017 ; sous réserve de réussite, leur nomination à partir du mois de juin 2017 entraînera un coût de 38 000 € ;
- L'indice GVT pour + 107 000 €, hors impact PPCR.



Les sapeurs-pompiers volontaires :

Un effort particulier est porté sur le budget des indemnités soit une plus-value de 105 000 € pour répondre aux effets du plan d'actions volontariat sur les recrutements (34 recrutements en 2016). Le budget d'indemnisation des SPV représente un montant de 3 135 000 €.

De plus, les sommes à inscrire au titre du régime de retraite des SPV se montent à 560 000 €, réparties comme suit :

- 300 000 € de provision au titre de la prestation de fidélisation et de reconnaissance en l'honneur de la mise en place du nouveau régime en flux réel ;
- 260 000 € au titre des allocations de vétérance et de fidélité.

Les personnels civils :

8 emplois aidés, 2 apprentis, 2 agents sous contrat de droit privé, représentent un montant global de 350 000 € ; une économie de 125 000 € devrait être réalisée par rapport au budget 2016.

Ainsi, les dépenses du chapitre 012 devraient évoluer de + 1,88 %, desquelles il convient de déduire l'aide de l'Etat pour les 8 salariés sous contrat d'accompagnement à l'emploi en 2017 (143 000 €), soit une évolution nette de la masse salariale de 1,16 %.

**3.1.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante (- 0,78 %)**

254 000 €

Ortre les indemnités des élus et les participations versées aux communes qui emploient des sapeurs-pompiers volontaires, elles concernent principalement les subventions annuelles au bénéfice d'associations.

En effet, le SUDIS accorde des subventions au comité des œuvres sociales (COS) et à l'amicale du personnel de l'état-major, ainsi qu'à diverses associations œuvrant en faveur des sapeurs-pompiers.

Le tableau ci-après présente le montant prévisionnel de la subvention pour chaque association, au titre de 2017, sans évolution par rapport à 2016 :

Désignation de l'association	Montant 2017
Comité des œuvres sociales du Personnel	139 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers (dont subvention JSP de 7 130 €)	33 130 €
Amicale du personnel de l'état-major	10 900 €
Association des pupilles et orphelins de sapeurs-pompiers	470 €
Totaux	183 500 €

**3.1.4 Chapitre 66 : les charges financières (- 7,41 %)**

250 000 €

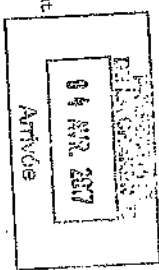
Les frais financiers comportent les intérêts de la dette, une provision d'intérêts pour une mobilisation évenementielle de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts courus non échus.

Les intérêts de la dette sont en baisse même en intégrant le contrat d'emprunt de 3 M€ signé en juin 2015 auprès de la Société Générale pour l'école départementale du feu car des emprunts arrivent à échéance fin 2016.

**3.1.5 Chapitre 67 : les charges exceptionnelles**

5 000 €

Il s'agit d'une inscription pour régularisations comptables le cas échéant.



**3.1.6 Chapitre 042 : la dotation aux amortissements (+ 2,73 %)**

2 750 000 €

La dotation annuelle aux amortissements couvre le renouvellement du plan d'équipement des véhicules et de l'ensemble des matériels.

Le conseil d'administration a autorisé, lors de la séance du 25 octobre 2016, la neutralisation à hauteur de 50 % de la dotation aux amortissements liés aux constructions nouvelles (Cognac et l'entrepôt de l'état-major), soit une inscription en neutralisation soit 90 430 €.

L'allongement des durées d'amortissement voté dans un rapport anterieur, devrait permettre de réduire la dotation d'ici 2020.

**3.1.7 Chapitre 023 : le virement à la section d'investissement**

256 220 €

Un autofinancement complémentaire à la dotation aux amortissements est inscrit pour permettre le financement des dépenses d'équipement et limiter le recours à l'emprunt.

**3.2. LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

5 735 000 €

**3.2.1 Chapitre 16 : le remboursement du capital de la dette**

850 000 €

**3.2.2 Chapitre 022 : les dépenses imprévues**

21 670 €

Les crédits de paiement pour les dépenses réelles d'équipement respectant les enveloppes déterminées dans le cadre des orientations budgétaires 2017 et sont répartis par programme :

Tableau des AP-CP au budget 2017

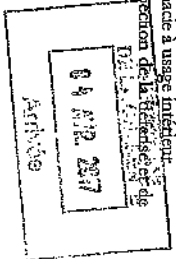
Intitulé de l'AP	AP en cours	Votés pour 2017	Réalisés avant 2016	Réalisés + engagé 2016	Dispo/AP	CP 2017
Ecole départementale du feu et CIS Jamaïc*	7 500 000 €	1 400 000 €	707 070 €	1 494 836 €	6 478 094 €	Néant (BS)
Création de locaux VSAY-vestiaires	3 350 000 €		2 773 604 €	70 502 €	505 894 €	300 000 €
Plan pluriannuel d'équipement véhicules (AP 2014-2016)	5 000 000 €		2 034 789 €	2 368 446 €	596 765 €	0 €
Schéma directeur informatique 1 (AP 2014-2016)	800 000 €		322 948 €	282 476 €	85 926 €	0 €
Construction CIS Mansle	1 400 000 €				1 400 000 €	700 000 €
Extension CIS La Couronne	1 500 000 €			108 986 €	1 391 014 €	600 000 €
Plan pluriannuel d'équipement véhicules (AP 2017-2020)		6 400 000 €			6 400 000 €	1 609 000 €
Schéma directeur informatique 2 (AP 2017-2020)		800 000 €				200 000 €
*Soit un total de 8 700 000 €.						

3.2.4.1. Le programme des infrastructures :

2 335 000 €

La commission infrastructures s'est réunie le 27 octobre 2016 pour arrêter les priorités en terme de projets immobiliers et propose d'inscrire des crédits suivants :

- Le programme annuel d'entretien et de grosses réparations dans les CIS 300 000 €
- La sécurisation du local d'alerte du SDIS et de la pharmacie à usage intérieur (Conformément aux prescriptions du rapport de l'Inspection de la Sécurité Civile de février 2015) 400 000 €
- L'extension du CIS de la Couronne 600 000 €
- La construction du CIS de Mansle 700 000 €
- l'aménagement de locaux VSAY-vestiaires 300 000 €
- Frais d'études diverses 35 000 €



La construction de l'école départementale du feu et CIS de Jamaïc intégrant le plateau « feux d'aloool » devrait débuter en fin d'année 2017 toutefois les crédits nécessaires figurent en restes à réaliser 2016 et seront repris au budget supplémentaire 2017 pour permettre l'engagement des marchés de travaux.

3.2.4.2. Le schéma directeur informatique :

200 000 €

Une nouvelle autorisation de programme de 800 000 € pour la période 2017 à 2020 est présentée au rapport n°4 de la même séance, les crédits 2017 sont portés à 200 000 € détaillés comme suit :

- Renouvellement des matériels, ordinateurs, imprimantes et serveurs : 90 000 €

Le reste des crédits de 110 000 € permettra les évolutions logicielles suivantes :

- Sécurité des systèmes d'information suite à l'audit sécurité réalisé en 2016 30 000 €
- Evolution de l'internet du SDIS et des outils collaboratifs 10 000 €
- Modernité de gestion de l'évaluation des personnels adossé à l'outil ressources humaines 10 000 €
- Outil de gestion des Points d'eau 30 000 €
- Options du système de gestion opérationnelle (SGO) 30 000 €

3.2.4.3. Le matériel d'alerte et de transmissions :

134 300 €

Comme chaque année, il convient de remplacer les matériels d'alerte détériorés ou en fin de vie (20 % du parc) comme les récepteurs individuels d'alerte (rip) ou les émetteurs récepteurs radio des véhicules du SDIS.

Une réserve de 15 000 € est nécessaire pour l'entretien des antennes-relais.

3.2.4.4. Le plan d'équipement véhicules :

1 609 000 €

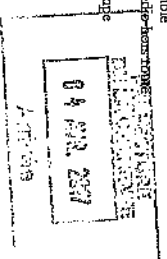
Une nouvelle autorisation de programme vient d'être créée dans un rapport annexe et votée à hauteur de 6 400 000 € conformément à la convention pluriannuelle de partenariat avec le département pour les exercices 2017 à 2020.

Aussi, les crédits de paiement à inscrire dans le cadre de ce plan d'équipement pour 2017, d'un montant de 1 609 000 € sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation du véhicule	Nombre	Montant
VSAY (véhicule de secours et d'assistance aux victimes)	2	198 000 €
CCFM (Camion-citerne feux de forêt moyen)	1	280 000 €
CCFS (camion-citerne feux de forêt super)	1	397 000 €
FPT (fourgon pompe tonne)	1	280 000 €
MPP (moto-pompe remorqueable)	1	40 000 €
VLR (véhicule de liaison radio)	2	34 000 €
VTP9 (véhicule de transport de personnel)	1	30 000 €
VTLU (véhicule tous usages)	2	78 000 €
VTLV (véhicule tous usages léger)	2	36 000 €
<b>Désignation du véhicule</b>		
VLCG (véhicule chef de groupe)	2	36 000 €
Bateau pneumatique	1	60 000 €
VPL (véhicule poids lourd)	1	100 000 €
Chariot élévateur	1	40 000 €
<b>TOTAL Crédits de paiements 2017</b>		<b>1 609 000 €</b>

- VSAY : véhicules et d'assistance aux victimes
- CCFS : camion-citerne feux de forêt super
- FPTSR : fourgon pompe tonne secours roulier
- VLR : véhicule de liaison radio
- VTP9 : véhicule de transport de personnel
- VTLU : véhicule tous usages léger
- VPL : véhicule poids lourd
- CEPMA : cellule poste médicale avancé
- TR : tracteur roulier

- CCFM : camion-citerne feux de forêt moyen
- FPT : fourgon pompe tonne
- MPP : moto-pompe remorqueable
- VLR : véhicule de liaison radio
- VTLU : véhicule tous usages
- VLCG : véhicule chef de groupe
- VPL : véhicule poids lourd
- CEPMA : cellule poste médicale avancé
- CDL : camion dévidoir léger



3.2.4.5. Le matériel divers d'incendie et de secours :

446 000 €

Cette enveloppe financière concerne le petit matériel d'incendie et de secours (renouvellement annuel des tuyaux, échelles et lances à incendie, du petit matériel d'intervention et outillage).

Les équipements de protection individuelle sont évalués à 160 000 € (appareils respiratoires isolants, casques, gants, vestes textiles et sur-pantalons).

Le budget des matériels médico-secouristes et biomédicaux est évalué à 45 980 € et permet le renouvellement des matériels vétustes et/ou détériorés embarqués dans les VSAY (débilités semi-automatiques, aspirateurs de manœuvres, par exemple).

### 3.2.4.6. Les achats de matériel et d'équipement

Cette dotation annuelle, identique à 2016, permet de maintenir à l'écart-major et dans les 27 centres d'incendie et de secours des postes de travail adaptés aux règles d'hygiène et de sécurité.

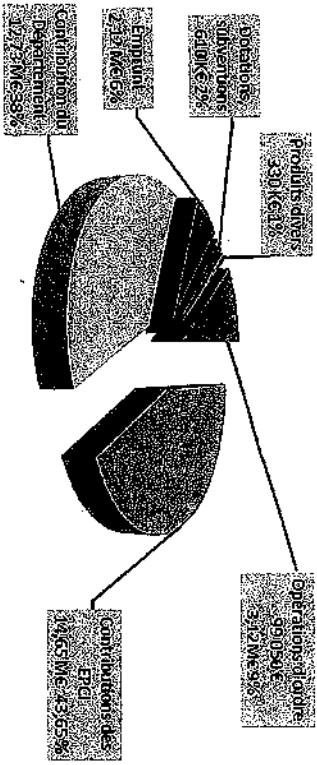
40 000 €

## 4. LES RECETTES

Elles évalueront de 1,18 % en fonctionnement pour financer la hausse des charges de personnel et sont équilibrées à hauteur de 27 826 050 €

Pour la section d'investissement, elles représentent un montant de 5 735 000 €.

Schema de structure des diverses recettes



## 4.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Chapitre 74 : les contributions des communes et EPIC (+ 0,79 %)

Les contributions des communes et EPIC ont fait l'objet du vote du conseil d'administration le 25 octobre 2016, sur la base d'un montant par habitant qui évolue de 0,79 % (indice d'inflation prévisionnel PIF 2017 hors tabac = 0,8 %) soit un montant par secteur :

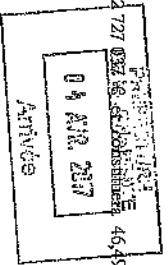
	Tarif par habitant 2016	Tarif par habitant 2017	Evolution tarif en %
Secteur A	57,45 €	57,90 €	0,79 %
Secteur B	48,83 €	49,22 €	0,79 %
Secteur C	24,50 €	24,69 €	0,79 %

14 651 535 €

La population en Charente ayant diminuée de 48 habitants soit 365 194 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant global des contributions des communes et EPIC sera de 14 651 535 € et représente 59,51 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales.

### Chapitre 74 : contributions du Département (+ 1,5%)

Le montant de la participation du Département s'éleva à 12 727 037 € de contributions et représente 46,49 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales.



12 727 037 €

### Chapitre 70-75-77 : les produits divers et exceptionnels (+ 0,3 %)

Il correspond principalement aux interventions payantes telles que les recouvrements de frais de destruction de nids d'hyménoptères, des remboursements sur rémunérations et des remboursements pour carence des ambulanciers privés.

330 000 €

Sont en forte croissance les produits de cessions de matériels retournés via le site web-enchères ; la prévision 2017 est de 50 000 €.

### Chapitre 040 : Les opérations d'ordre

Il s'agit de la reprise de subventions d'investissement et de la neutralisation des amortissements.

99 050 €

## 4.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 4.2.1. Les dotations et subventions

610 412 €

#### 4.2.1.1 Chapitre 10 : la fonte de compensation de la TVA

390 000 €

Il sera calculé par rapport aux dépenses d'équipements constatées au compte administratif de l'exercice 2016, par application du nouveau taux de 16,404 % lié à l'augmentation de la TVA, soit un montant prévisionnel de 390 000 €.

#### 4.2.1.2 Chapitre 13 : les subventions d'investissement

220 412 €

Le solde de la subvention d'investissement de l'ancienne convention de partenariat passée entre le SDIS et le Département pour la période 2013-2016, soit 100 000 € sera versé sur 2017.

Une subvention de l'ADHME pour couvrir les frais d'étude énergétique qui sera réalisée dans les centres d'incendie et de secours est inscrite en recette d'investissement pour 20 412 €.

### 4.2.1. Chapitres 021 et 040 (les opérations d'ordre)

3 006 220 €

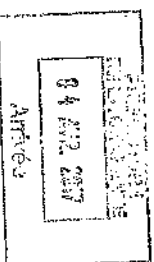
Il s'agit d'opérations d'ordre qui correspondent principalement à la dotation aux amortissements pour 2 750 000 €, et à un prélèvement sur la section de fonctionnement de 256 220 €, sommes dégagées pour financer le plan d'équipement et toutes les acquisitions de matériel.

### 4.2.3 Chapitre 16 : l'emprunt d'équilibre

2 118 368 €

Le montant de l'emprunt prévisionnel permettant d'équilibrer la section d'investissement avant reprise des excédents de fin d'année 2016 est de 2 118 368 €

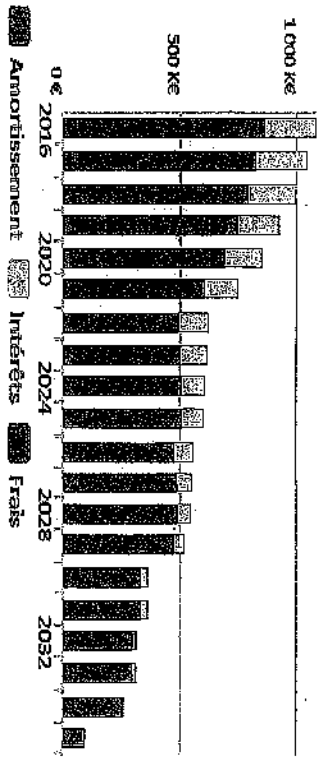
Toutefois la reprise des soldes à la clôture de l'exercice permettra de ne contracter que très partiellement cet emprunt, puisque les fonds réservés pour le projet de Jarnac sont constitués en partie de l'emprunt contracté en 2016 pour 3 M€ et des fonds propres réservés au projet.



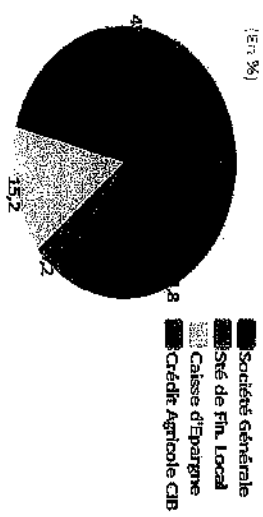
5. L'ÉTAT DE LA DETTE ET LES PRINCIPAUX RATIOS PRÉVISIONNELS

L'encours de dette au 31 décembre 2016 sera de 9,3 M€ et l'annuité 2017 de 1,1 M€.

5.1. Projection de l'annuité de dette, capital et intérêts, à long terme :



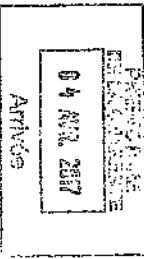
5.2. La répartition de l'encours par prêteur est la suivante :



5.3. Les ratios prévisionnels de fin d'exercice 2016 et 2017

DETE	2016	2017
Encours de la dette par habitant	20,27 €	26,52 €
Annuités par habitant	2,79 €	2,82 €
Durée apparente de la dette (an)	8,92	9,05
Durée moyenne de la dette (an)	8,13	8,16
Annuité de la dette / RRE	3,60%	3,60%
<b>Autofinancement</b>		
Taux d'épargne brute	13,47%	12,75%
Taux d'épargne nette	10,55%	9,89%
Capacité Dynamique de Décaissement	1,94 an	2,65 ans

Les ratios restent comparables à ceux des SDIS de la 3<sup>ème</sup> catégorie même s'ils auront tendance à se dégrader en 2017 par l'effet de la baisse des recettes.



6. CONCLUSION

Le budget primitif de l'exercice 2017, dont la maquette officielle et le tableau de synthèse sont joints en annexe, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 33 561 050 €.

La contribution obligatoire du Département au budget du SDIS pour 2017 évolue de + 1,5 %, pour atteindre le montant attendu de 12 727 037 €.

Le Conseil départemental s'est engagé, dans la nouvelle convention pluriannuelle de financement du SDIS 2017-2020, à verser une subvention d'investissement de 400 000 € pour le plateau « l'eau d'Arcole » à JARNAC, soit 100 000 € de crédits de paiement à verser en 2017, à ajouter au solde de 100 000 € de subvention déjà allouée pour l'exercice départementale du fait.

Le volume global de la contribution obligatoire des communes et EPCI augmente de 0,79 % et s'élève à 14 651 535 €.

DÉBAT

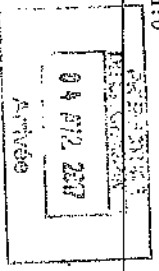
Le Directeur présente le rapport qui a la particularité d'être le premier vote du budget primitif depuis la signature de la convention pluriannuelle avec le Conseil départemental.

Monsieur DELACÈRE sollicite des explications quant aux recettes des contributions. Monsieur LEBEVRE souhaite attirer l'attention des élus sur le vieillissement croissant du parc des matériels roulants. Le Président indique que la durée d'utilisation des véhicules a été revue en vu des contraintes budgétaires du SDIS et que le bon entretien des véhicules permet cet allongement. Monsieur LEBEVRE précise qu'il ne faut surtout pas croire que cette situation paraît parfaitement acceptable.

Aucune autre observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCISION



Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du conseil d'administration :

- adoptent le présent budget primitif par chapitre budgétaire et opérations pour un montant de 33 561 050 € soit :
  - section de fonctionnement 27 826 050 €
  - section d'investissement 5 735 000 €
- décident d'inscrire un emprunt à hauteur de 2 118 368 euros pour financer le programme bâtimentaire 2017 ;
- arrêtent les autorisations de programme et crédits de paiement aux montants fixés en annexe du budget 2017.

Temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Modification de la section 201 régime de service du guide des personnels permanents

L'article 3 du décret n°2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels dispose : « une délibération du conseil d'administration des services d'incendie et de secours peut, en accord avec le ministre des services d'incendie et de secours et avec l'avis du comité technique, fixer le temps de présence à vingt-quatre heures consécutives. Dans ce cas, le conseil d'administration fixe une durée équivalente au décompte commercial du temps de travail, qui ne peut excéder 1 128 heures sur chaque période de six mois »



3.2.2 *Chaque Sans*

Cette partie décrit les modalités de déclenchement des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des vétérinaires, à la fois dans la gestion d'un événement courant, exceptionnel ou catastrophique. Elle définit les modalités d'alerte et d'engagement des personnels de santé d'astreinte ou dans le cadre d'un plan de rappel.

Elle précise par ailleurs le rôle et les missions opérationnels des cadres de santé.

3.2.3 *Chaque sans plan logistique*

Cette partie détaille des procédures logistiques indispensables au bon déroulement des opérations de secours.

3.3 Le guide relatif à la gestion des équipes et des moyens spécialisés

Ce guide fixe les objectifs et le dimensionnement des équipes spécialisées conformément au SDACR et au plan de formation.

Il organise les modalités de gestion administrative et financière des équipes spécialisées.

Ce guide fixe les critères d'alerte et d'engagement des équipes spécialisées. Il précise le rôle et mission des différents secteurs opérationnels pour chaque équipe spécialisée.

Il définit les modalités d'organisation des formations du maintien et perfectionnement des acquis (FMPA) des équipes et des moyens spécialisés.

Il énumère les matériels spécifiques du département en précisant les volumes de formation nécessaires.

Les équipes concernées sont :

- le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMPE) ;
- l'équipe de sauvetage déblaiement (SD) ;
- l'équipe cynotechnique (CYNO) ;
- l'équipe feu de forêt (FDF) ;
- l'équipe manutention ;
- l'équipe usque chimique et biologique ;
- l'équipe feu d'alcool.

3.4 Le guide de mise en œuvre opérationnel

Ce guide rappelle les missions du centre opérationnel départemental d'incendie et des secours (CODIS) et du centre de traitement de l'alerte (CTA) (§ 1).

Il définit les logigrammes de prise d'appel et notamment les critères d'engagement d'un départ réflexe (§ 2.1).

Il précise, pour chaque nature d'intervention, les engins engagés par le CTA (départs types) (§ 2.5).

Il précise les modalités de mise en œuvre du logiciel de gestion opérationnel (GO) et de gestion individuelle (GI). Il définit les restrictions d'engagement ainsi que l'engagement en mode dégradé des véhicules (§ 2.5).

L'ordre départemental des transmissions décrit la configuration et le mode d'exploitation des réseaux radio (§ 3)

3.5 Le guide de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Ce guide précise les procédures que le SDIS doit mettre en œuvre pour respecter les dispositions du règlement départemental de la DECI.

DEBAT

Le Président donne la parole au Cdt Eric DUPUIS, chef du groupement opération, afin qu'il présente ce rapport

M. Nicolas COINCHELIN, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, fait remarquer que le guide des spécialités, principalement en ce qui concerne la spécialité plongée, n'a pas été validé par les syndicats majoritaires, dont les remarques ne sont pas toujours prises en compte. Le colonel MOINE précise qu'effectivement de longs échanges ont eu lieu sur ce dossier qui a été présenté à toutes les instances représentatives. Pour ce qui est du guide des spécialités et plus particulièrement la plongée, le nombre de plongeurs a été défini en fonction des besoins du SDIS en la matière. M. COINCHELIN demande également pourquoi la spécialité cynotechnie n'est pas accessible aux sapeurs-pompiers professionnels. Le Directeur indique que c'est une spécialité très chronophage et que l'on ne peut accepter qu'un sapeur-pompier professionnel « consomme » son temps de travail pour cette spécialité.

Aucune autre observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Conformément aux dispositions des articles L 424-4 et R 1424-42 du CGCT ;  
Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- adoptent le présent règlement opérationnel.

Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie

Le cadre juridique et technique de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a été réorganisé par :

- la loi 2011-525 qui, en son article 77, place la charge du service public de DECI au niveau des communes et permet le transfert de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- le décret du 27 février 2015 (art. 2225-1 et suivant du CGCT) qui trace les principes de la DECI ;
- l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 qui est porteur d'un référentiel national apportant des éléments méthodologiques et techniques.

Ces textes prévoient que dans chaque département soit élaboré un règlement départemental de la DECI, signé par l'autorité préfectorale, fixant, entre autres, les règles en matière de :

- couverture du risque ;
- périodicité du contrôle des points d'eau ;
- rôle et responsabilité de chacun des intervenants.

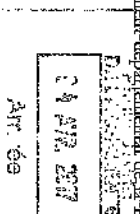
Le guide de la DECI intégré au règlement opérationnel définit des dispositions techniques relevant de la responsabilité du SDIS.

1 La couverture du risque :

Considérant que l'augmentation de la distance entre le risque à couvrir et le point d'eau retarde l'efficacité de mise en œuvre des moyens de secours incendie, il convient de trouver l'adéquation entre les 3 paramètres que sont :

- le risque ;
- la distance entre le risque et le point d'eau ;
- la quantité d'eau disponible et/ou le débit des hydrants.

A l'inverse des règles précédemment en vigueur (essentiellement la circulaire du 10 décembre 1951, prévoyant une défense incendie normalisée de 60 m<sup>3</sup>/h), le règlement départemental de la DECI (RUDDEC) fixe des règles plus adaptées, notamment en autorisant par exemple des débits de 30 m<sup>3</sup>/h pour des risques faibles, voire en proposant une absence de DECI pour certains bâtiments agricoles.



Ainsi, le projet de RDD/DECI propose les tableaux de couvertures des risques suivants :

Risque courant faible :

Risque	Indicateur	Indicateur	Indicateur
Habitation ou construction isolée* selon les habitations individuelles de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> famille :	1 Pl. de 30 m <sup>2</sup> /h ou 1 réserve 45 m <sup>2</sup>	200 m	
ERP de 5 <sup>ème</sup> catégorie sans hébergement avec une surface développée de moins de 100 m <sup>2</sup> et accueillant moins de 20 personnes :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h	200 m	
Camping, aire d'accueil des gens du voyage :	1 Pl. de 45 m <sup>2</sup> /h ou 1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h	400 m 200 m hab ou ERP 400 m dans les autres cas	
Autre construction isolée* ne comportant pas de locaux à sommeil de moins de 500 m <sup>2</sup> :			

Risque courant ordinaire :

Risque	Indicateur	Indicateur	Indicateur
Habitations individuelles de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> famille ne répondant pas aux conditions de risque faible :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 90 m <sup>2</sup>	200 m	
Habitation de 2 <sup>ème</sup> famille collective :			
ERP sans activité de stockage ne répondant pas aux conditions du risque courant faible et dont la surface maximum non recouverte par un mur CF réglementaire est inférieure ou égale à 1000 m <sup>2</sup> (500 m <sup>2</sup> pour les magasins métalliques, salles d'exposition) :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 120 m <sup>2</sup>	200 m	
Parking couvert de moins de 50 véhicules :			
ERP avec hébergement :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 120 m <sup>2</sup>	100 m	

04 AVR. 2017

Risque	Indicateur	Indicateur	Indicateur
Habitations individuelles de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> famille ne répondant pas aux conditions de risque faible :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 90 m <sup>2</sup>	200 m	
Habitation de 2 <sup>ème</sup> famille collective :			
ERP sans activité de stockage ne répondant pas aux conditions du risque courant faible et dont la surface maximum non recouverte par un mur CF réglementaire est inférieure ou égale à 1000 m <sup>2</sup> (500 m <sup>2</sup> pour les magasins métalliques, salles d'exposition) :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 120 m <sup>2</sup>	200 m	
Parking couvert de moins de 50 véhicules :			
ERP avec hébergement :	1 Pl. de 60 m <sup>2</sup> /h Ou 1 réserve de 120 m <sup>2</sup>	100 m	

## 2. La périodicité de contrôle des points d'eau :

Actuellement, le contrôle des points d'eau d'incendie est assuré par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui vérifie annuellement leur bon fonctionnement et leur performance (débit/pression).

Sur les bases des contrôles du SDIS transmis aux communes, l'entretien des points d'eau est laissé à la libre initiative des communes qui, pour certaines, assurent un entretien annuel, mais pour d'autres, réduisent cet entretien aux réparations suite aux signalements du SDIS.

De l'analyse des textes et des besoins, le règlement départemental de la DECI proposera un contrôle basé sur un cycle de 2 ans avec :

- Planée N : un contrôle opérationnel du SDIS se limitant à une vérification de l'accès et du bon fonctionnement du point d'eau avec une mise en cas sans mesure de débit/pression ;
- Planée N+1 : un contrôle technique avec entretien, sous la responsabilité de la commune (en régie ou plus généralement, par la société chargée du réseau).

Tout défaut, toute évolution, création, indisponibilité, remise en service, devra faire l'objet d'informations mutuelles entre les différents intervenants (SDIS, services gestionnaires des réseaux, service DECI des communes) afin de prendre en compte les indisponibilités de points d'eau constatées et y remédier dans les meilleurs délais.

Les points d'eau naturels constitueront probablement un cas particulier et restent à étudier.

## 3. Le schéma communal de DECI :

Les principes du règlement départemental de la DECI devront être déclinés au niveau communal en lien avec le SDIS.

Ces schémas basés sur une analyse des risques existants et futurs proposeront des priorités d'équipements complémentaires aux décidés en la matière. La démarche d'élaboration devra s'articuler comme suit :

- analyse des risques,
- état de l'existant et prise en compte des projets communs,
- application des grilles de couverture,
- évaluation des besoins en points d'eau incendie, rédaction du schéma.

Le SDIS proposera un canevas type à l'autorité compétente qui sera chargé de son élaboration.

Conformément à l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015, le règlement départemental de la DECI a été élaboré en concertation avec :

- le conseil d'administration de l'association des maires de Charente ;
- les services de la chambre d'agriculture ;
- les services en charge de la gestion des réseaux d'eau ;
- la direction départementale des territoires ;
- les élus d'une communauté de communes rurales ;
- les services d'urbanisme d'une communauté de communes urbaine ;
- les services préfectoraux.

04 AVR. 2017

## DÉBAT

Le Président donne la parole au LdJ Michel MURARO, chef du groupement prévention, afin qu'il présente ce rapport. Ce dernier précise que le SDIS a rencontré les gestionnaires d'eau qui ne facturent pas la vérification de la pression des portaux.

Monsieur DELAGB trouve que cette nouvelle DECI est une bonne amélioration car les chiffres obligatoires imposés depuis la loi de 1950 étaient impossibles à tenir pour les communes et communautés de communes (COC). Le Préfet précise souligner que la sécurité incendie reste du ressort de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et qu'une attention toute particulière a été apportée lors de la fusion des communes et/ou les transferts aux EPCI. En effet, ce sont bien les maires et présidents de CDC qui connaissent le mieux leur territoire.

Monsieur BOLVIN se réjouit du futur accord qui va être passé, car les communes ne peuvent gérer seules ce dossier. Les CDC sont effectivement le bureau le plus indiqué pour porter ce dossier. L'important est de travailler ensemble.

Monsieur DELAGE prend l'exemple des SCOT et PUI pour souligner la cohérence urbanistique afin de mieux maîtriser les dépenses.

Madame BEL s'interroge sur le fait qu'une piscine ne soit pas considérée comme une réserve d'eau estimant, d'un point de vue développement durable et économie d'eau, ce serait une bonne solution. Le Ldl MURARO explique qu'il est difficile de garantir cette source d'eau, surtout en hiver, et précise que les piscines ne sont pas toujours accessibles aux engins de secours. Cependant, selon l'aménagement d'un site, il est possible de prendre les piscines en réserve. Par ailleurs, des difficultés éventuelles pourraient se présenter dans le cadre des assurances car ce sont des biens privés. Par ailleurs, le Ldl MURARO indique que le schéma départemental permettra de définir les règles, mais aussi de souligner les « potentielles possibilités ».

Dans le cadre de la plateforme d'échanges des données géographiques entre le Conseil départemental, le SDJTEC et le SDIS, le Cdt DUPUIS fait part aux élus de la mise en place d'un groupe de travail « voirie » qui a pour objectif de présenter et d'échanger sur les données « point d'eau », numéros de rues, plans à jour, ...

Monsieur COINCHÉLIN souhaite connaître les conclusions des essais réalisés pour le redéploiement des secteurs d'intervention entre les CIS d'Angoulême et de La Couronne. Le Cdt DUPUIS répond que les tests chronométrés ont mis en évidence des zones d'incertitude de l'ordre de 2 minutes. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le secteur de Saint-Yrieux sera défendu par le CIS La Couronne et Puyravon par le CIS Angoulême. Cependant, il est prévu que le CIA/CODIS travaille plus sur l'intervention simultanée des deux CIS pour une meilleure complémentarité.

Aucune autre observation n'est apportée, le Président soumet le rapport au vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉCISION**

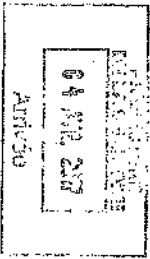
Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du conseil d'administration :

- adoptent le règlement départemental de la DECI joint à la présente délibération.

**Questions diverses**

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que le SDIS fête ses 20 ans de la départementalisation en 2017 et que des manifestations seront mises en place dans le cadre de cet anniversaire.

Aucun autre point n'est abordé, la séance est levée à 17 h 45.



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE**

**Conseil d'administration**

Séance du 28 mars 2017

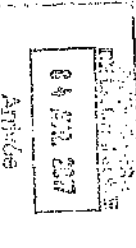
**Rapport n°03 : Liste des marchés passés par le SDIS en 2016**

En application de l'article 133 du Code des marchés publics de 2006, de l'arrêté du 21 juillet 2011 modifié, et de l'article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, est établie pour information du conseil d'administration, la liste des marchés conclus en 2016 dont le montant est supérieur à 20 000 € HT.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Travaux				
Tranche de 20 000 à 90 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Création d'une unité départementale d'entretien. Lot n°1: Plomberie	15/04/16	SARL JMB Concept	16 176, 16 € HT	16290
Création d'une unité départementale d'entretien. Lot n°2: Electricité	15/04/16	EFFRAGE ENERGIE	4 900,00 € HT	16000
Création d'une unité départementale d'entretien. Lot n°3: Bardage exterieur	15/04/16	SARL DME	4 340, 00 € HT	16430
Création d'une unité départementale d'entretien. Lot n°4: Menuiseries extérieures	15/04/16	SARL BANNEY	2 566, 32 € HT	16000
Réfection de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire femme au CIS CHASSENEUIL - Lot n°1: Carrelage, peinture, cloisons et faux-plafond	02/06/16	PLAT-CARR-PEINT	8 652,60 € HT	16230
Réfection de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire femme au CIS CHASSENEUIL - Lot n°2: Electricité	25/05/16	EFFRAGE ENERGIE	3 290,00 € HT	16000
Réfection de la chaufferie avec extension du réseau de chaleur et création d'un vestiaire femme au CIS CHASSENEUIL - Lot n°3: plomberie, sanitaire, chauffage-gaz et ventilation	25/05/16	JMB CONCEPT	48 937,00 € HT	16290
Réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours de ROULLIAC	23/12/2016	SAS OLIVIER	26 871,90 € HT	17210

Travaux				
Tranche de 90 000 à 200 000 € HT				
INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Travaux de Menuiserie	25/05/16	SARL MCB	160 000, 00 € HT	16800



Fournitures			
Tranche de 20 000 à 90 000 € HT			
INDICATEURS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation
Acquisition de 3 véhicules de transport tout usage	15/03/16	UGAP	77 094,00 € HT
Acquisition de 3 véhicules légers	15/03/16	UGAP	38 118,28 € HT
Acquisition de 3 maisons en faïence hertzien	05/04/16	TPL SYSTEMES	34 810,00 € HT
Fourniture et mise en place de modules statistiques déclaratifs	13/10/16	Sté OXIO	51 700, 00 HT
Acquisition d'options pour le logiciel de traitement de faïence	15/11/16	Sté SYSTEL	56 798,00 € HT
Fournitures			
Tranche de 90 000 à 209 000 € HT			
INDICATEURS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation
Fourniture de spécialités pharmaceutiques en droit d'exclusivité	15/01/16	ASTRA ZENECA	18,00 € HT
	15/01/16	COOPER	5 060,00 € HT
	15/01/16	ERNAI	16,20 € HT
	15/01/16	HOSPIRA DM	37,50 € HT
	15/01/16	KEOCYT	1 375,00 € HT
	15/01/16	PRIMUSLAB	487,50 € HT
	15/01/16	ROCHE	9 750,00 € HT
	18/01/16	SERR	717,16 € HT
	15/01/16	SANOPI AVENTIS	2 806, 25 € HT
	15/01/16	ABBOTT	794,13 € HT
	15/01/16	DIABETES	2 806, 25 € HT
	15/01/16	ABENA-FRANTEX	4 892,50 € HT
	15/01/16	AMBU	5058,64 € HT
	18/01/16	ANROS	192,50 € HT
	15/01/16	ASTERIE	7,48 € HT
	15/01/16	BROTHER	248,16 € HT
	15/01/16	CARBURSION	6 025,00 € HT
	15/01/16	CIR	606,63 € HT
	15/01/16	COOPER	6 588,25 € HT
	18/01/16	COBBEN	676,88 € HT
	15/01/16	DIDACTIC	9 233,30 € HT
	18/01/16	DOMONT	19 054,90 € HT
	15/01/16	SECURITE	399,06 € HT
	15/01/16	GINVAS	778,29 € HT
	15/01/16	HARTMANN	11 546,10 € HT
	15/01/16	HG3	1 893,51 € HT
	15/01/16	INTENSURGICAL	724,57 € HT
	15/01/16	LOH	243,75 € HT
	15/01/16	MACOPHARMA	59420

	18/01/16	MEDISPORT	193,75 € HT	72230
	15/01/16	NAL VON MINDEN	4 424,75 € HT	93053
	18/01/16	NUSSBAUM	232,50 € HT	68200
	16/01/16	PAREDES	2 962,50 € HT	87430
	15/01/16	PETERS SURGICAL	350,00 € HT	93013
	15/01/16	PLG SUD OUEST	22 887,13 € HT	33295
	15/01/16	PROMSK	1 836,25 € HT	69542
	16/01/16	RECKITZ	219,15 € HT	91148
	18/01/16	ROCHE DIABETES	117,19 € HT	38242
	15/01/16	SEGETER	9 881,98 € HT	94200
	15/01/16	SMITH ET NEPHEW	136,88 € HT	72100
	15/01/16	SMITHS MEDICAL	618,75 € HT	94656
	15/01/16	SPORA MEDICAL	2 812,50 € HT	69400
	18/01/16	TELBATEX	108,00 € HT	31460
	18/01/16	TEIRA	683,25 € HT	07104
	15/01/16	URGO	182,38 € HT	21300
	15/01/16	WENDMAN	3 099,00 € HT	91430
	15/01/16	AGUETTANT	2 605,42 € HT	69353
	15/01/16	ARROW	14,38 € HT	36007
	15/01/16	ASTRA ZENECA	168,75 € HT	92844
	15/01/16	BAYER	310,81 € HT	59373
	15/01/16	HEALTHCAR	42,38 € HT	94257
	15/01/16	BIOCODBX	47,50 € HT	63802
	15/01/16	BIODIM	182,93 € HT	51721
	18/01/16	BOEHRINGER	55,00 € HT	34961
	18/01/16	CHAVIN	54,19 € HT	77020
	15/01/16	COOPER	63,61 € HT	92571
	15/01/16	EG LABO CSP	787,50 € HT	92316
	15/01/16	ERBSINUS KABT	15,00 € HT	06901
	15/01/16	G.S.K	783,75 € HT	29218
	15/01/16	GENEVEIER	146,03 € HT	92100
	18/01/16	IP.C	42,06 € HT	92787
	15/01/16	IPSEN PHARMA	16,88 € HT	75016
	15/01/16	JANSSSEN ALLOGA	250,34 € HT	69792
	15/01/16	MEDA PHARMA	99,34 € HT	92506
	15/01/16	MYLAN	170,00 € HT	35133
	15/01/16	NOVARTIS	118,75 € HT	75668
	15/01/16	PHARMA	243,75 € HT	81106
	19/01/16	PFTZER	91,25 € HT	92210
	15/01/16	PIERRE FABRE	374,48 € HT	92650
	15/01/16	PROSTRAKAN	155,00 € HT	75008
	15/01/16	ALLO	2 269,00 € HT	69367
	15/01/16	ROCHE	831,28 € HT	75014
	15/01/16	SERR	17,80 € HT	92506
	15/01/16	SANOPI MSD		
	15/01/16	SANOPI AVENTIS		
	15/01/16	UPSA		
	07/11/16	PROMO BURO	200 000, 00 € HT	16000

Fourniture de mobilier de bureau au SDJS de la Charente



Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2017

**Rapport n°02 : Décisions d'attribution de marchés prises et exécutoires depuis la séance du conseil d'administration du 02 décembre 2016**

En vertu de la délégation du conseil d'administration au titre de l'article L.2122-22, 4ème alinéa du code général des collectivités territoriales (Marchés passés selon une procédure adaptée)

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Acquisition de 3 VSAV au titre du programme 2016	15/03/16	UGAP	240 434,00 € HT	33692
Acquisition d'une échelle semi-automatique 33	22/03/16	UGAP	501 951,55 € HT	33692
Acquisition d'un fourgon pompe tonne inter-urban	14/04/16	UGAP	229 093,51 € HT	33692

**Décision n° 16 du 14 novembre 2016**  
 Attribution du marché relatif à l'acquisition d'options pour le logiciel de traitement de l'alerte, au prestataire suivant :

- Société SYSTEL - 17442 AYTRIE
- Montant du marché : 56 798,00 € HT

**Décision n° 17 du 21 décembre 2016**  
 Attribution du marché relatif à la réflexion de la couverture du centre d'incendie et de secours de Roulliac, au prestataire suivant :

- SAS OLIVIER - 17210 ORIGNOLLES
- Montant du marché : 26 871,90 € HT (option comprise)

**Décision n° 18 du 21 décembre 2016**  
 Attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement du centre d'incendie et de secours de MONTBRON, au prestataire suivant :

- Cabinet POURTIER - 33139 BEGLES
- Montant du marché : 17 200,00 € HT

**Décision n° 19 du 21 décembre 2016**  
 Attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la construction du centre d'incendie et de secours de MANSIE, au prestataire suivant :

- Société COINTELT - 17000 LA ROCHELLE
- Montant du marché : 83 905,00 € HT

**Décision n° 20 du 21 décembre 2016**  
 Attribution du marché relatif à la mission de contrôle technique pour des opérations de constructions neuves, réhabilitations ou gros entretien, au prestataire suivant :

- BUREAU ALPES CONTRÔLES - 16340 LISLE DESPAGNAC
- Montant du marché : 50 000,00 € HT

**Décision n° 01 du 23 janvier 2017**

Attribution du marché relatif à l'acquisition de deux véhicules de secours et d'assistance aux victimes, au titre du programme matériel roulant 2017, au prestataire suivant :

- UGAP - 33692 MERIGNAC
- Montant du marché : 159 588,73 € HT

**Décision n° 02 du 30 janvier 2017**

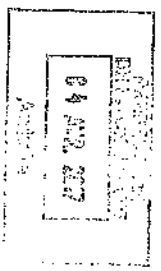
Attribution du marché relatif à l'acquisition de terminaux et récepteurs individuels d'appel sélectif, au titre du programme 2017, au prestataire suivant :

- UGAP - 33692 MERIGNAC
- Montant du marché : 26 852,50 € HT

Les membres du Conseil d'administration sont invités à en prendre acte.

Le Président du conseil d'administration

Jacques SOURISSEAU



Le Président du conseil d'administration

Jacques SOURISSEAU

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Elaboration et mise en œuvre du document unique	06/04/16	PSYA	41 875,00 € HT	33000
Maîtrise d'œuvre pour travaux de réaménagement et dégagement du CIS LA COURONNE	25/05/16	Ardier POINIER- BORDAGE	88 825,00 € HT	16200
Mission de conseil en orientation énergétique (COE) sur les bâtiments du SDIS de la Charente	13/10/16	SARL CLIMAT CONSEIL	29 160 € HT	86280
Mission de coordination en matière de SPS	15/11/16	ELYSEC SPS	50 002,00 € HT	33140
Mission de contrôle technique pour des opérations de constructions neuves, réhabilitations ou gros entretien	13/10/2016	BUREAU ALPES CONTRÔLES	50 000,00 € HT	16340
Maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours de Mansie	21/12/2016	SARL COINTELT	83 905,00 € HT	17000

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant annuel ou à la prestation	Code postal attributaire
Evolution des systèmes téléphoniques et maintenances de ces systèmes	26/05/16	SA ORANGES	120 000,00 € HT	33000

Les membres du conseil d'administration sont invités à en prendre acte.



Extrait du procès-verbal des délibérations

Conseil d'Administration

Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué le 24 février 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS.  
Messesmes Agnès BEY, Béatrice FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHREVIS, messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Gérard CONCHELIN, Michel DELAGE, Christian FAUBERT, Bernard GEORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT membres du Conseil d'Administration.

Absent(e) à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, Directeur départemental. Monsieur Thierry LEBEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels. Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. Monsieur Ludovic CHAILLINEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers. Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Pygme départemental. Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef. Capitaine Serge SAUVYET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistait(ient) également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, Directeur départemental adjoint. Mme Françoise FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration. Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, Responsable de la cellule prospective et suivi stratégique.

Absent(e) excusé(s) :

Monsieur Pierre NGAGHANE, Préfet de la Charente. Messieurs Philippe BOUTY, Michel BUISSON, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Jean-Marc DE LUSTRAC, Gérard DELÉTOILE, Jean-Hubert LEBEVRE, membres du Conseil d'Administration. Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le résultat apparaissant au compte administratif sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Ainsi, le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

- La somme de 2 193 489,50 € en excédent de fonctionnement,
- La somme de 5 838 244,31 € en excédent d'investissement et 2 767 188,34 € en déficit des restes à réaliser, soit un excédent d'investissement global de 3 071 053,97 €.

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration :

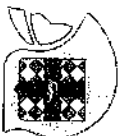
affectent sur l'exercice 2017 le résultat de fonctionnement 2016 (soit la somme de 2 193 489,50 €) ainsi qu'il suit :

- 1 893 489,50 € au compte 1068 en dotation complémentaire au section d'investissement,
- 300 000 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Ces écritures comptables seront reprises au budget supplémentaire 2016.

Le Président du conseil d'Administration

Jérôme SOURISSEAU



**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Conseil d'administration** Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué le 24 février 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

**Présents :**  
Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'administration du SDIS.  
Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOURRÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHEVET, messieurs Jean-Michel BOUVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Gérard COINCHETIN, Michel DELAGE, Christian FAUBERT, Bernard GEORGESON, Jean-Michel TAMAGNAN, Didier VILLAT membres du Conseil d'administration.

**Assistent à la séance avec voix consultative :**  
Colonel Jean MOJINE, Directeur départemental Monsieur Thierry LEBREYRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers Monsieur Ludovic CHAUDINEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers Monsieur Jean-Pierre PAGOULA, Payeur départemental Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef Capitaine Serge SAUVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

**Assistants(aires) également à la séance :**  
Lieutenant-colonel Denis PÂQUEREAU, Directeur départemental adjoint Mme Françoise FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration. Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, Responsable de la cellule prospective et suivi stratégique.

**Absent(s) excusé(s) :**  
Monsieur Pierre NGAHANE, Préfet de la Charente. Messieurs Philippe BOUTY, Michel BUISSON, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Jean-Marc DE JUSTIÇA, Gérard DELETOUR, Jean-Frédéric LEBREYRE, membres du Conseil d'administration. Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

**Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016**

Conformément à l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de précision et d'exécution budgétaire, font apparaître l'ensemble des recettes entrées et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2016.

Le compte administratif reprend également les attachements de charges et produits pour la section de fonctionnement, les restes à réaliser en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

**I - LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2016**

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Reprise résultats 2015	Résultat de clôture 2016	Reports de dépenses	Résultats cumulés
Investissement	4 611 359,25 €	7 913 031,20 €	2 536 572,36 €	5 838 244,31 €	2 767 188,34 €	3 071 055,97 €
Fonctionnement	25 855 379,19 €	27 748 868,69 €	300 000,00 €	2 103 489,50 €		2 103 489,50 €
Totaux	30 466 738,44 €	35 661 899,89 €	2 836 572,36 €	8 031 733,81 €	2 767 188,34 €	5 264 545,47 €

Le Président du Conseil d'administration certifie que le présent document est exécutoire. Angoulême le 05 AVRIL 2017

**II - L'ANALYSE DU RÉSULTAT 2016**

Le résultat de clôture fin 2016 présente un excédent global de 8 031 733,81 €. Cet excédent devant servir en priorité à couvrir le déficit sur les restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 2 767 188,34 €, le résultat cumulé fin 2016 s'élève à la somme de 5 264 545,47 €.

Cette gestion fait ressortir par rapport à l'exercice 2015 :

- Une maîtrise et diminution de - 0,33 % des dépenses totales de fonctionnement malgré la prise en compte de mesures réglementaires nouvelles impactant la masse salariale traduite dans le protocole applicable à la fonction publique « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) ;
- Une progression des recettes totales de fonctionnement de 1,15 %, avec évolution des contributions de 1,03 % ;
- Les dépenses de fonctionnement par habitant passent de 73,92 € fin 2015 à 70,79 € fin 2016 pour une valeur moyenne 2013 de la 3<sup>ème</sup> catégorie de 75,94 €. (Statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur sur la gestion 2013 des SDIS).

**III - L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2016**

**La section de fonctionnement**

1) Les dépenses de la section de fonctionnement : - 0,33 % 25 855 379,19 €

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 94 % par rapport aux crédits votés.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général diminuent de 260 000 € soit - 0,34 % 3 832 734,34 €

Le tableau ci-après présente les évolutions de certains postes de dépenses :

Type de dépense	CA 2015	CA 2016	2016/2015 %	Commentaires
Electricité	470 143 €	352 143 €	-25,10 %	Baisse de la consommation et du prix du kWh
Carburant	327 733 €	250 921 €	-23,44 %	Baisse importante du prix du baril
Locations immobilières	75 281 €	67 139 €	-10,82 %	Régénération des contrats de copains
Locations immobilières	54 025 €	47 480 €	-11,74 %	Il n'y a plus d'officiers logés mais indemnité logement de 10 %.
Entretien des bâtiments	102 947 €	73 950 €	-28,17 %	Baisse de l'entretien courant et fonctionnement de la réglementation
Frais de télécommunications	110 111 €	107 688 €	-2,20 %	Diminution du volume de communications
Frais d'affranchissement	26 965 €	21 168 €	-21,50 %	Mise en place d'une navette courriel avec les CIS
Honoraires et contractuels	22 994 €	13 409 €	-41,68 %	Baisse du nombre de contractuels

Chapitre 012 - Les charges de personnel ont progressé de 0,55 % soit 18 847 213,82 €

Ce montant représente 72,89 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 51,60 € par habitant

Le personnel permanent : 15 281 130 € soit + 0,24% (+ 141 632 €) par rapport au compte administratif 2015

L'effectif des postes budgétés fin 2016 reste identique à 2015, soit 311 emplois permanents.

L'augmentation de la masse salariale standardisée résulte surtout d'évolutions réglementaires :

- Les décrets PPCR relatifs à la catégorie B ont eu un impact financier de 16 380 € ;
- La revalorisation de +0,6 % du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2016 a généré une dépense supplémentaire de 51 095 € ;

- L'indice glissement-vieillesse-rectitude hors PPCR a augmenté de 74 157 € incluant 7 nominations au grade de lieutenant en août après réussite au concours.

**Au global l'augmentation en 2016 de la masse salariale des personnels permanents est en-deça des prévisions budgétaires évaluées à 1,55 %.**

**Le personnel non titulaire : 140 796 € soit - 6,99 %**

Ce poste de dépense accuse une baisse par rapport à l'exercice 2015 et concerne les emplois de contractuels ci-après :

- 5 contrats emplois d'avent à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015, aidés par l'État à raison de 75 % du montant brut ;
- 2 contrats d'apprentissage ;
- 1 emploi permanent de contractuel chef de service informatique et transmissions.

**Les sapes-secours volontaires : 3 399 447 € soit + 2,04 %**

Le taux de base de l'indemnité a été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutefois le SDIS a instauré en 2015 de nouvelles modalités d'indemnisation des tâches et responsabilités en faveur des correspondants dans les centres d'incendie et de secours, générant une dépense supplémentaire de 49 352 €.

Des astreintes ont été mises en œuvre depuis 2015 au bénéfice du service de santé et de secours médical pour un montant global versé en 2016 de 141 644,38 €.

La contribution publique à la CNP assurances pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires n'a pas encore été versée pour l'exercice 2016.

La réforme de ce régime, qui ne remet pas en cause le principe et les conditions d'indemnisation des SPV retraités, a été antécédée par la loi du 27 décembre 2016 qui instaura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NIPFR).

La contribution annuelle obligatoire des SDIS sera calculée sur les flux réels de prestations à verser aux sapeurs-pompiers qui remplissent les conditions pour en bénéficier.

Le régime précité est basé sur un système de capitalisation, étant en déficit fin 2015, la CNP a sollicité auprès de chaque SDIS un complément de versement soit 141 101 € que le SDIS 16 a comptabilisé en écriture de rattachement comptable à l'exercice 2016 au même titre qu'une provision nécessaire pour payer la contribution publique 2016 lorsqu'elle se présentera.

L'allocation de véréance a progressé puisqu'elle a été étendue au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires à hauteur de 262 670 €.

**Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante (+2,89 %)**

242 206 46 €

Il s'agit principalement des subventions aux associations comme l'Union départementale des sapeurs-pompiers, le Comité des œuvres sociales et l'Amicale du personnel de l'état-major, ainsi que des indemnités des élus. Ces subventions n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

**Chapitre 012 - Les opérations d'ordre (+3,90 %)**

2 715 426 58 €

Elles font l'objet d'un transfert au profit de la section d'investissement et sont constituées de la dotation aux amortissements qui s'est élevée à 2 638 092,48 € et de décharges comptables sur immobilisations pour 57 334,10 €. Ces opérations participent à l'auto-financement dégagé qui permet de faire face au plan d'équipement véhicules et matériels.

**Chapitre 66 - Les charges financières (-4,11 %)**

La charge des intérêts des emprunts a encore baissé contribuant ainsi au bon résultat de la section de fonctionnement, malgré la mobilisation en juin 2016 de l'emprunt de 3 M€.

**Chapitre 6718 - Les charges exceptionnelles**

3 200,00 €

Il s'agit surtout d'opérations comptables de régularisations notamment sur exercices antérieurs.

**2) Les recettes de la section de fonctionnement**

28 048 868,69 €

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,72 % des prévisions et sont détaillées ainsi qu'il suit :

**Chapitre 74 - Contributions des communes et EPCI (+0,39 %)**

14 537 314,19 €

Conformément aux dispositions de la loi dite démocratique de proximité, ces contributions sont fixées par le conseil d'administration et progressent chaque année au maximum de l'indice des prix à la consommation.

Compte-tenu du faible taux de croissance nationale constaté en 2015 et de la baisse des dotations d'État aux collectivités territoriales, le conseil d'administration n'avait pas augmenté ces contributions 2016 au titre de l'inflation.

Ainsi la hausse du volume global des contributions de + 56 387,12 € porte ainsi à 14 537 314,19 € est la conséquence de l'évolution de la population en Charente (365 242 habitants).

Les tarifs par habitant sont restés en 2016 identiques à 2015 :

Secteur	Tarif/habitant 2015	Tarif/habitant 2016	Evolution en %
Secteur A	57,45 €	57,45 €	0 %
Secteur B	48,83 €	48,83 €	0 %
Secteur C	24,50 €	24,50 €	0 %

**Chapitre 74 - Contribution du Département (+ 1,78 %)**

12 538 953 €

Conformément aux termes de l'ancienne convention pluriannuelle 2013-2016 conclue entre le Conseil départemental et le SDIS, la contribution du Département s'est élevée en 2016 à 12 538 853 €, soit un effort du département de + 1,78 % par rapport à 2015.

La subvention d'investissement prévue en 2015 à hauteur de 350 000 € a été versée en fonction des paiements et en accord avec le Conseil départemental, à hauteur de 250 000 € sur 2016, et le solde soit 100 000 € sera reporté sur 2017.

Le montant de la participation du Département représente 46,30 % du total des contributions en provenance des collectivités territoriales (en 2015 : 45,97 %).

En surplus de ces principales contributions, les participations d'autres organismes s'élevaient à 4 476 € (participation du centre hospitalier d'Angoulême au réseau S5U).

**Chapitre 013 - Les rémunérations de charges (+11,89 %)**

250 960 €

Ce chapitre est constitué des remboursements perçus sur les rémunérations et de la participation de l'État sur les contrats aidés (96 796 €) et vient atténuer l'indice d'évolution des charges de personnel à hauteur de 2017.

**Chapitre 002 - L'allocation de l'exercice 2015**

300 000 €

Le résultat de fonctionnement 2015 a été affecté à hauteur de ce montant en réserve de fonctionnement au budget supplémentaire 2016.

**Chapitre 70 et 75 - Les produits des services et de gestion courante**

53 017 €

Il s

se

détaillent comme suit :

- les transports par carence (convention SANLU-SDIS)	9 256 €
- des facturations de formations	17 475 €
- des remboursements divers	19 890 €
- des remboursements sur produits pharmaceutiques	3 491 €
- un remboursement des renforts feux de forêt en Dordogne	2 905 €

**Chapitre 77 - Les produits exceptionnels**

248 016 €

Sont concernées les recettes ci-après :

- des produits de cessions de véhicules et autres matériels	93 188 €
- pénalités de retard sur marchés et dédits	44 478 €
- régularisation des rattachements 2015	100 485 €
- subvention fonds social européen pour la formation	5 948 €
- frais de justice	3 917 €

**Chapitre 042 - Les opérations d'ordre**

116 129 €

Elles se composent des écritures comptables de neutralisation des amortissements sur les constructions et des reprises sur subventions d'investissement.

Les recettes totales de fonctionnement de cet exercice ont progressé de 1,15 %, taux supérieur à l'évolution des dépenses consistant à - 0,33 %, ce qui permet de maintenir l'épargne nette du SDIS à 3,6 M€.

**La section d'investissement**

[1] Les dépenses de la section investissement

4 611 359,27 €

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est faible (31,44 %) car les constructions (CIS Mansle, extension CIS La Couronne et école départementales des sapeurs-pompiers (EADSP) de Jarnac) sont toujours en phase d'étude.

Toutefois l'excédent global de 5,26 M€, constaté à la fin de l'exercice 2016, sera affecté au financement à partir de 2017 de l'EADSP : cette réserve est constituée de l'emprunt de 3 M€, de la subvention d'investissement versée par le Département pour 250 K€ et des fonds propres du SDIS réservés à ce projet pour 2,01 M€, financement qui sera complété par les subventions à venir de la Région et de la filière des entreprises du Cognac via une fondation créée fin 2016.

En effet, il faudra engager les marchés de travaux en principe dans le courant du dernier trimestre 2017, selon le phasage du maître d'œuvre.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement véhicules est correct avec 78,27 % et 72,11 % pour le plan consacré au petit matériel.

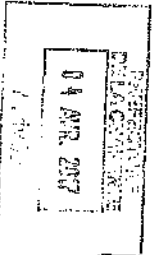
Certaines commandes d'investissement restent en cours, d'où l'inscription de restes à réaliser à prévoir au budget supplémentaire 2017 pour un montant engagé de 2 767 188,24 €.

Les opérations d'investissement sont détaillées par chapitre ainsi qu'il suit :

**Chapitre 16 - Le remboursement du capital de la dette**

868 114 €

L'emprunt de 3 M€ prévu au budget pour l'école départementale du feu et CIS de Jarnac a bien été contracté auprès de la société générale au taux fixe de 2,05 %, et mobilisé à la date ultime de mobilisation des fonds fixée au 30 juin 2016.



**Chapitres 20 et 21 - Le schéma directeur informatique**

176 718 €

Les projets financés en 2016 sont les suivants :

n°projet	nom	description	Montant CP
P06	Indemnités SPV	Opération du maintien des indemnités	36 176 €
P10	Partenaire	Matériel gestion informatisée	8 968 €
P29	Gestion individuelle	Gestion disponibilité des SPV	30 075 €
P40	Infocentre	Déploiement du module ressources humaines	31 638 €
P45	SIG	Cartographie dans les centres	13 936 €
P47	SIDI	Sécurisation des systèmes d'information	23 688 €
P58	Matériels	Renouvellement des matériels	30 237 €

Les restes à réaliser sur le schéma directeur informatique s'élevaient à 191 301,71 € et concernent surtout la mise à jour de l'infocentre pour 62 040 €, l'option system-start 68 160 €, un logiciel de mise à jour des cartes IGN pour 11 160 €, des outils de mobilité pour 35 934 €.

**Chapitre 21 - Le matériel d'alarme et de transmissions**

90 715 €

Il s'agit du renouvellement annuel de l'informaunique d'alarme pour 16 152 €, des convertisseurs de tension et faisceaux hertziens pour 56 785 € et du renouvellement de téléphone fixe pour 17 778 €.

Cette ligne comporte un report de crédits de 102 626 € pour un interlocuteur administratif, des terminaux individuels d'appel et un pylône pour le CIS de La Rochefoucauld.

**Chapitre 21 - Le plan d'équipement en matériel roulant**

1 501 845 €

Les crédits de paiement, inscrits dans le cadre du plan d'équipement au budget 2016, correspondaient à la troisième année d'exécution de l'autorisation de programme de 5 M€ votée en 2014. Ont été fixés et réglés en 2016 les véhicules faisant l'objet d'une inscription budgétaire en 2016 ainsi que des restes à réaliser 2015, détaillés ci-après :

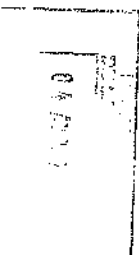
Désignation		Paiements 2016
EBSA (échelle pivotante semi-automatique)	1	602 342 €
FPTSR (fourgon pompe tonne secours routier)	1	270 066 €
LOT désincarcération	2	103 654 €
VTTU (véhicule tout usage) dont 2 aménagements	5	89 228 €
MPPR (motopompe renouveau)	1	36 904 €
VTTU (véhicule tout usage léger)	1	14 897 €
V1AR (véhicule de liaison radio)	8	122 932 €
VSAV (véhicule secours aux asphyxiés et victimes)	3	288 025 €
V1AR (véhicule de liaison hors route)	1	44 232 €
VTP9 (véhicule de transport de personnes)	1	24 725 €
CCFM (camion citerne feux moyens)	2	463 745 €
<b>Total</b>		<b>2 060 752 €</b>

Les restes à réaliser sur ce programme s'élevaient à 340 313 € et concernent un lot de désincarcération, un FPTSR, et l'aménagement de 3 VTTU.

**Chapitre 21 - Le plan petit matériel**

664 981 €

- 290 407 € d'équipements de protection individuelle
- 100 120 € appareils respiratoires isolants
- 63 055 € de matériels médico-secouristes
- 182 709 € de matériels divers d'incendie et de secours
- 28 690 € d'outillage divers



**Chapitre 21 - Le mobilier de bureau et l'électroménager**

47 821 €

Cette enveloppe concerne le renouvellement des biens mobiliers et de l'électroménager dans les centres et à l'état-major.

**Chapitre 21 - Le cheptel**

650 €

Un chien berger malinois a été acquis pour la spécialité cynotechnique et mis à disposition d'un maître chien.

**Chapitre 142 - Les opérations d'ordre**

116 129 €

La neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur subventions d'investissement sont inscrites à ce chapitre.

**Chapitre 23 - Les travaux bâtisseurs**

574 581 €

Une enveloppe de 233 215 € a été dépensée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations dans les centres de secours et à l'état-major, avec des engagements restant en cours pour 429 838 €

Les travaux d'aménagement de locaux dans le centre d'incendie et de secours de Villabon-Lavallette ont été entièrement soldés en 2016 à hauteur de 32 738,12 € pour un coût d'opération s'élevant à 326 253 € TTC.

Les frais de maîtrise d'œuvre et fouilles archéologiques ont été payés à hauteur de 253 305 €, pour le projet de construction d'une école de feu et centre d'incendie et de secours de Jarnac.

L'ajournement de cette opération a été surtout lié à la prescription puis réalisation par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAQ), lors de la délivrance du permis de construire, d'une opération d'archéologie préventive sur les terrains concernés par le projet ; ces fouilles d'un montant de 239 586 € TTC ont été entièrement financées par le SDIS sur son budget 2016 et sont aujourd'hui terminées.

Ainsi le SDIS a utilisé ce délit pour :

- revoir l'opération de l'économie par l'optimisation de certaines surfaces et la reprise d'un projet global, ainsi, le cabinet de maîtrise d'œuvre a déposé ses nouvelles études d'esquisse en janvier 2017, l'avant-projet détaillé devrait être présenté lors d'un prochain conseil d'administration ;
- rechercher des financements auprès des collectivités, Région, Département mais aussi auprès de l'État, de l'Union européenne ; des accords ont été obtenus de la Région, du Département, de l'État au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires (FNADT), des dossiers sont toujours en cours comme une demande d'aide de l'État au titre du nouveau Fonds de soutien aux investissements structuraux des SDIS créé par la loi du 27 décembre 2016 ;
- étudier un partenariat financier qui se concrétise avec la filière des entreprises du Gognac-pour-4 partie lutte contre les feux d'alcool.

**Les motifs de la section d'investissement**

**Chapitre 10 - La dotation de l'État au titre du FCTVA**

457 165 €

Elle a été remboursée sur l'assiette des dépenses d'équipement de l'exercice 2015 au taux de 16,404 %.

**Chapitre 040 - Les opérations d'ordre**

2 715 427 €

La dotation aux amortissements émit en nette évolution et s'est élevée à 2 658 092 €, et il a été constaté une plus-value sur immobilisations de 57 334 € ; ces sommes ont permis de dégager l'auto-financement de l'exercice pour financer le matériel acquis en 2016.

**Chapitre 13 - Subvention d'investissement**

250 000 €

Il s'agit d'un acompte versé pour le démarrage du projet d'école départementale ; en effet une subvention totale de 700 000 € a été allouée par le Département dans le cadre de l'ancienne convention pluriannuelle de financement 2013-2016. En 2017, il restera à percevoir la somme de 100 000 € payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Chapitre 12 - Subvention d'investissement**

250 000 €

Il s'agit d'un acompte versé pour le démarrage du projet d'école départementale ; en effet une subvention totale de 700 000 € a été allouée par le Département dans le cadre de l'ancienne convention pluriannuelle de financement 2013-2016. En 2017, il restera à percevoir la somme de 100 000 € payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**Chapitre 001 - La reprise du solde de la section d'investissement**

1 605 553 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement 2015 qui avait été affecté au budget supplémentaire 2016 à la section d'investissement en réserves pour le financement de l'EDSP.

**Chapitre 1008 - L'excédent de fonctionnement capitalisé**

1 498 475 €

Ce chapitre concerne cette fois la reprise des soldes d'investissement 2015 dans les résultats 2016.

\*\*\*\*\*

En conclusion, cette gestion 2016 se caractérise par une forte maîtrise et presque stabilité des dépenses de fonctionnement qui ont évolué de -0,33 % seulement, une réalisation très faible du plan d'investissement causé par l'ajournement du programme bâtier, les excédents constatés devant être affectés au financement de l'école départementale et CIS de Jarnac, après maintien du fonds de roulement.

La capacité de désendettement du SDIS reste favorable avec un ratio de 2,09 ans. En 2016 avec prise en compte dans l'encours de dette égal à 9,3 M€ de l'emprunt de 3 M€ mobilisé en juin 2016.

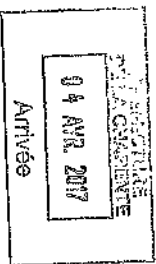
L'annuité de la dette diminue et reste inférieure aux autres SDIS de la même catégorie (2,96 €/hab pour le SDIS16 et 5 €/hab pour les SDIS comparés).

Le taux d'épargne nette reste très favorable soit 13,12 %

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Vu le compte de gestion établi par le Préfet départemental de la Charente, monsieur Jean-Pierre PAGOLA ;  
Vu le compte administratif 2016 établi par l'ordonnateur, monsieur Jérôme SOURISSEAU ;  
Considérant que les écritures comptables de ces deux documents coïncident pour l'exercice 2016 ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du Conseil d'Administration :

volent par chapitre et opérations d'équipement le compte administratif 2016 de l'ordonnateur dont les résultats se présentent comme suit :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Reprise résultats 2015	Réchant de clôture 2016	Report de dépenses	Résultats cumulés
Investissement	4 611 559,25 €	7 913 031,20 €	2 536 572,36 €	5 838 244,31 €	2 767 188,34 €	3 071 055,97 €
Fonctionnement	25 855 579,19 €	27 748 868,69 €	300 000,00 €	2 197 489,50 €		2 193 489,50 €
Totaux	30 466 738,44 €	35 661 899,89 €	2 836 572,36 €	8 035 733,81 €	2 767 188,34 €	5 264 545,47 €



La Président du conseil d'administration  
Jérôme SOURISSEAU

SDIS DE LA CHARENTE  
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2016

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Jean-Pierre FAGOLA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2016 AU 27/01/2017

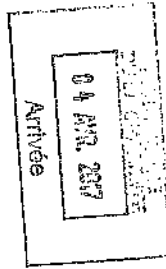
Poste comptable de P.DEP CHARENTE

Date Edition : 27/01/2017

Nomenclature M61 sdls

10700 SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2016



SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	36
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 39
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 67
4EME PARTIE : Page des signatures .....	68

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP CHARENTE

ETABLISSEMENT : SDIS DE LA CHARENTE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

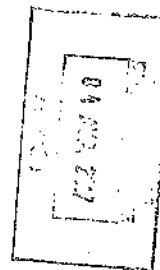
10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2016

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	657,92	Dotations	2 634,22
Terrains	612,87	Fonds Globalisés	14 200,46
Constructions	19 969,58	Réserves	14 497,75
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	449,80	Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 982,33
Immobilisations corporelles en cours	1 228,07	Report à nouveau	300,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	1 893,49
Autres immobilisations corporelles	12 235,93	Subventions transférables	46,42
Total immobilisations corporelles (nettes)	34 496,26	Subventions non transférables	600,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	1 667,70
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>35 153,78</b>	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>33 857,70</b>
Créances	41,69	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	9 303,23
Disponibilités	9 352,71	Fournisseurs (2)	534,45
Autres actifs circulants	0,00	Autres dettes à court terme	862,08
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 394,40</b>	Total dettes à court terme	1 386,53
Comptes de régularisations	0,00	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10 689,76</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>44 548,18</b>	Comptes de régularisations	0,72
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>44 548,18</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2017

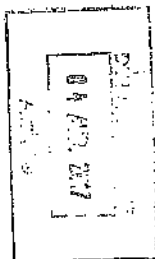


## Résultats budgétaires de l'exercice

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 674 145,10	27 865 344,10	42 539 489,20
Titres de recette émis (b)	7 919 103,55	27 752 946,69	35 672 050,24
Réductions de titres (c)	6 072,35	4 078,00	10 150,35
Recettes nettes (d = b - c)	7 913 031,20	27 748 868,69	35 661 899,89
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 674 145,10	27 865 344,10	42 539 489,20
Mandats émis (f)	4 611 359,25	27 551 471,82	32 162 831,07
Annulations de mandats (g)	0,00	1 696 092,63	1 696 092,63
Depenses nettes (h = f - g)	4 611 359,25	25 855 379,19	30 466 738,44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	3 301 671,95	1 893 489,50	5 195 161,45
(h - d) Déficit			



22/68

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP CHARENTE

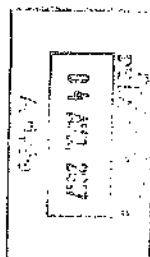
ETABLISSEMENT : SDIS DE LA CHARENTE

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2016

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	2 536 572,36	0,00	3 301 671,95	0,00	5 838 244,31
Fonctionnement	1 790 439,97	1 490 439,97	1 893 489,50	0,00	2 193 489,50
<b>TOTAL I</b>	<b>4 327 012,33</b>	<b>1 490 439,97</b>	<b>5 195 161,45</b>	<b>0,00</b>	<b>8 031 733,81</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 327 012,33</b>	<b>1 490 439,97</b>	<b>5 195 161,45</b>	<b>0,00</b>	<b>8 031 733,81</b>



23/68

Page des signatures

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2016

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VIORNEY EMMANUELLE (1018270861-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP CLASSE NORMALE

A DDFIP DE LA CHARENTE, le 30/01/2017

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SDIS DE LA CHARENTE pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A CHARENTE, le 31/01/2017

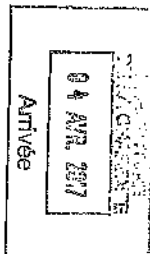
PAGOLA JEAN-PIERRE (1013320495-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP HORS CLASSE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

Le Président  
du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU



## REPUBLIQUE FRANCAISE

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## SDIS DE LA CHARENTE

Numéro SIRET : 28180001500024

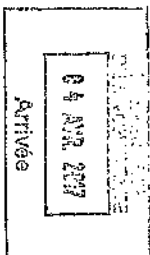
## POSTE COMPTABLE DE PAERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M61

## COMPTE ADMINISTRATIF

## BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016



<p>I - Informations générales</p> <p>A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget</p> <p>B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats</p> <p>B2 - Exécution du budget de l'exercice - PAR dépenses</p> <p>B3 - Exécution du budget de l'exercice - PAR recettes</p> <p>II - Présentation générale du compte administratif</p> <p>A1 - Vue d'ensemble</p> <p>A2.1 - Equilibre financier - section de fonctionnement</p> <p>A2.2 - Equilibre financier - section d'investissement</p> <p>B1 - Balance générale - Dépenses</p> <p>B2 - Balance générale - Recettes</p> <p>III - Voie du compte administratif</p> <p>A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble</p> <p>A1 - Section de fonctionnement - Débit des dépenses</p> <p>A2 - Section de fonctionnement - Débit des recettes</p> <p>B - Section d'investissement - Vue d'ensemble</p> <p>B1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programmes d'équipement</p> <p>B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programmes d'équipement</p> <p>B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme affectés à une autorisation de programme</p> <p>B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non comptés dans une autorisation de programme</p> <p>B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser</p> <p>B3 - Section d'investissement - Dépenses individuelles</p> <p>B4 - Section d'investissement - Recettes à équipement</p> <p>B5 - Section d'investissement - Recettes marquées</p> <p>B6 - Section d'investissement - Recettes marquées des opérations pour le compte de tiers</p> <p>B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections</p> <p>B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales</p> <p>B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses</p> <p>B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes</p>
--



1 - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RESULTATS		B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Montants émis	Totals émis	Réalisations (N)
TOTAL DU BUDGET	80 466 738,44	35 681 869,89	2 585 672,26
Investissement	4 611 592,25	7 913 851,29	2 585 672,26
Dotat 1009		1 480 439,97	5 689 244,91
Fonctionnement	25 855 079,19	27 748 986,69	300 000,00

RESTES A REALISER N			
	Dépenses	Receives	Solde (P)
TOTAL DES RAR	2 787 188,34		-2 787 188,34
Investissement	2 787 188,34		-2 787 188,34
Fonctionnement			

RESULTAT CUMULE (N) + (P)	
TOTAL	6 284 546,47
Investissement	3 071 863,97
Fonctionnement	2 193 462,50

04 MAR 2017  
Activée

1 - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - PAR DEPENSES		B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

Chapitre	LIBELLES	Dépenses engagées non effectuées
	SECTION D'AMORTISSEMENT - TOTAL	2 787 188,34
16	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	
	Programme d'équipement de A1201602	1 262 138,69
	Programme d'équipement de A1201606	59 403,96
	Programme d'équipement de A1201607	
	Programme d'équipement de A1201607	
	Programme d'équipement de A1201607	340 812,69
	Programme d'équipement de A1201607	691 801,21
	Programme d'équipement de A1201607	100 000,00
	Programme d'équipement de A1201607	710 788,89
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	380,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	602 189,35
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	41 788,10
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	
011	CHARGES A CHARGER GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
05	CHARGES FINANCIERES	
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES		B3

DETAIL DES RESTES A REALISER EN RECETTES

Chapitre	LIBELLES	Tiers restant à réaliser
	SECTION INVESTISSEMENT - TOTAL	
024	PRODUIT DES GÉSSIONS D'IMMOBILISATIONS	
40	DOMAINE FONCTIONNEMENTS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
28	RAPOURTEMENTS EN COURS	
27	AUTRES MANIPULATIONS FINANCIÈRES	
	SECTION FONCTIONNEMENT - TOTAL	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
70	PRODUITS DE SERVICES, D'IMMOBILISATIONS ET VENTES D'IMMOBILISATIONS	
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		11
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	25 955 373,19	27 748 898,89
Section d'investissement	4 611 369,25	7 913 031,20
	+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00
Soit de l'exécution de la section d'investissement reporté		2 538 572,25
	+	+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	30 466 742,44	38 498 472,25
---	---------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	2 767 188,34
Total des restes à réaliser à reporter en N+1		2 767 188,34

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	25 855 373,19
Section d'investissement		7 378 547,59
TOTAL CUMULE		33 233 920,78

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

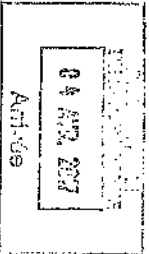
	MANDATS EMISS			TIRES EMISS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	4 495 230,39	116 128,86	4 611 359,25	5 197 604,62	2 715 426,58	7 913 031,20
FONCTIONNEMENT	23 199 952,61	2 715 426,58	25 855 379,19	27 632 799,83	116 128,56	27 748 898,89
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE	27 695 183,00	2 831 555,44	30 466 738,44	32 830 344,45	2 831 555,44	35 661 899,89

04 MARS 2017  
Activité

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		II
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		A2.1

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser (N-1))

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
014 Charges à caractère général	3 882 724,24	70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	29 636,81
012 Charges de personnel et fonds ass.	18 847 213,82	74 Contributions et participations	27 080 743,10
65 Autres charges de gestion courante	248 258,45	75 Autres produits de gestion courante	23 581,50
014 Atténuations de produits		015 Atténuations de charges	250 982,16
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>22 978 244,51</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>27 384 723,57</b>
66 Charges financières	214 607,99	76 Produits financiers	3,76
67 Charges exceptionnelles	3 830,00	77 Produits exceptionnels	249 016,70
68 Dotations aux provisions		78 Recettes sur provisions	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>23 195 932,51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>27 633 739,23</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :</b>			
[Revettes réelles - Dépenses réelles]		4 432 797,22	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 Opérations d'ordre entre sections	2 715 426,58	042 Opérations d'ordre entre sections	118 128,86
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 715 426,58</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>118 128,86</b>
<b>AUTOFINANCEMENT RECAPITULE</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>25 915 379,19</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>27 748 868,09</b>
<b>RESULTAT REPORTÉ DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 915 379,19</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 048 868,09</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) :</b>			
			2 133 488,90



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		II
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		A2.2

**SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser (N-1))

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
CHAP.	LIBELLE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
10	Dotations, fonds divers et réserves		497 164,65
13	Subventions d'investissement		250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	888 114,21	3 000 000,00
18	Compte de bilan : amortissements (budgets annexes)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	151 028,61	
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	3 134 726,29	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
25	Participations et réserves rattachées à des participations	341 386,28	
27	Aides immobilisables théoriques		
45	Total des opérations pour compte de tiers		
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>4 485 294,39</b>	<b>3 797 164,65</b>
<b>BESON D'AUTOFINANCEMENT :</b>			
[Dépenses réelles - Recettes réelles]		788 068,74	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
040	Opérations d'ordre entre sections	118 128,86	2 715 426,58
041	Opérations d'ordre entre sections		
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>118 128,86</b>	<b>2 715 426,58</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :</b>			
Solde des opérations d'ordre de sections à section		2 599 297,72	
<b>RESULTATS ANTÉRIEURS</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 598 572,26
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		1 499 459,97
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 614 359,25</b>	<b>10 449 693,96</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) :</b>			
			5 838 244,31

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - DEPENSES</b>		<b>B1</b>

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

FOICTIONNEMENT	Operations réelles	Operations d'ordre	TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 887 724,24		3 887 724,24
012 CHARGES DE PERSONNEL ET PRIS ASSIMILES	18 847 213,82		18 847 213,82
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 288,46		242 288,46
66 CHARGES FINANCIERES	214 607,99		214 607,99
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 802,00		3 802,00
68 Dotations aux amortissements et provisions		57 334,40	57 334,40
		2 680 082,48	2 680 082,48
Depenses de fonctionnement - Total	23 798 622,91	2 715 426,88	26 595 979,19

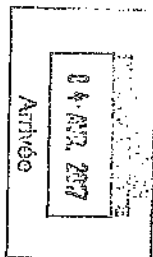
Pour information - D 002 Résultat de fonctionnement reporté

<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>26 695 979,19</b>
---	----------------------

INVESTISSEMENT	Operations réelles	Operations d'ordre	TOTAL
13 SUBVENTIONS D'AMORTISSEMENT REÇUES	891 144,21	49 203,29	939 347,50
16 ENTRETIENS ET DE TRES ASSIMILES	2 532 654,14	6 405,40	2 539 059,54
19 DEPENSES SUR RESULTATIONS DIMMOBILISATIONS	11 896,28		11 896,28
20 Total des programmes d'équipement	1 008 992,19		1 008 992,19
21 DIMMOBILISATIONS INCORPORABLES (hors programmes)	51 182,97		51 182,97
22 DIMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)		99 430,00	99 430,00
23 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
24 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
25 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
26 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
27 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
28 AMORTISSEMENTS DES DIMMOBILISATIONS			
198 Dépenses d'investissement - Total	4 481 230,28	146 128,68	4 611 359,25

Pour information - D 001 Solde d'exécution reporté

<b>TOTAL DES DEPENSES DIMMOBILISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 811 359,25</b>
---	---------------------



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - RECETTES</b>		<b>B2</b>

TITRES EMIS (y compris les restes à valider N-1)

FOICTIONNEMENT	Operations réelles	Operations d'ordre	TOTAL
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	251 604,16		251 604,16
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 635,81		20 635,81
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE A VENDES DIVERSES	27 080 443,40		27 080 443,40
74 CONTRIBUIONS ET PARTICIPATIONS	23 591,20		23 591,20
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3,70		3,70
76 PRODUITS FINANCIERES	243 015,97		243 015,97
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		116 128,86	116 128,86
78 RECETTES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Recettes de fonctionnement - Total	27 687 793,53	116 128,86	27 748 883,59

Pour information - R 002 Résultat de fonctionnement reporté

<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>28 049 883,69</b>
---	----------------------

INVESTISSEMENT	Operations réelles	Operations d'ordre	TOTAL
10 DOTATIONS FINANCIERES DIVERSES ET RESERVES	457 644,55		457 644,55
13 SUBVENTIONS DIVERSES REÇUES	291 000,00		291 000,00
16 ENTRETIENS ET DE TRES ASSIMILES	3 091 000,00		3 091 000,00
19 DEPENSES SUR RESULTATIONS DIMMOBILISATIONS		30 039,00	30 039,00
21 DIMMOBILISATIONS INCORPORABLES		18 995,10	18 995,10
22 DIMMOBILISATIONS EN COURS			
23 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
24 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
25 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
26 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
27 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28 AUTRES DIMMOBILISATIONS FINANCIERES			
199 Recettes d'investissement - Total	3 797 764,55	2 715 426,88	6 422 591,23

Pour information - R 001 Solde d'exécution reporté

<b>TOTAL DES RECETTES DIMMOBILISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 449 802,56</b>
---	----------------------

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		III
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VOTE D'ENSEMBLE</b>		A

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Credits Ouverts	Marchés	Charges imputables	Restes à réaliser	Credits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 371 822,33	3 261 172,63	571 581,65		539 068,05
012	- Frais de l'OP	4 371 822,33	3 261 172,63	571 581,65		539 068,05
013	CHARGES DE PERSONNEL ET PREUS ASSIMILES	19 030 000,00	18 941 233,82	800 000,00		782 766,18
014	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	236 000,00	227 295,46	5 000,00		43 704,54
015	- Frais de l'OP	236 000,00	227 295,46	5 000,00		43 704,54
016	CHARGES FINANCIERES	300 000,00	239 192,70	11 810,30		60 807,00
017	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	3 280,00			
018	DOUANE AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	20 000,00				
019	DEPENSES URGENTES	584 117,82				
020	IMPEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 877 000,00	2 776 326,89			30 673,11
042	OPERATIONS CONCERNANT LE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		27 000 000,00	24 407 602,40	1 387 591,95		1 527 804,61
Participation						
B) 012 Résultat de fonctionnement reporté						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPLETES		27 000 000,00	24 407 602,40	1 387 591,95		1 527 804,61

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Credits Ouverts	Titres émis	Produits imputables	Restes à réaliser	Credits annulés
70	PRODUITS DE SERVICES MULTIMEDIA & VENTRES DIVERSES	32 000,00	29 535,81			2 464,19
74	CONTRATS DE SERVICES ET PARTICIPATIONS	27 000 000,00	27 000 000,00			27 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE SERVICES COURANTS	20 000,00	20 391,30			-3 391,30
013	ATENUATIONS DE CHARGES	220 200,00	260 900,16			-3 700,16
76	PRODUITS FINANCIERS	45 350,00	269 016,70			222 666,70
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPENSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	409 800,00	116 128,86			- 293 671,14
042	OPERATIONS CONCERNANT LE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		27 596 000,00	27 746 862,83			340 862,83
Participation						
R) 012 Résultat de fonctionnement reporté						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPLETES		27 596 000,00	27 746 862,83			340 862,83

24 Mars 2017  
A. F. 156

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		III
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE A1</b>		A1

Chap/Art	LIBELLE	Credits Ouverts	Marchés	Charges imputables	Restes à réaliser	Credits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 371 822,33	3 261 172,63	571 581,65		539 068,05
011-01	ACHATS ET VENTURES DE STOCKS	1 739 504,06	1 631 044,22	739 026,96		291 457,10
011-01-01	ACHATS NON STOCKS DE MATERIELS & FOURNITURES	44 000,00	35 822,05	4 578,94		3 898,81
011-01-02	FOURNITURES NON STOCKABLES	422 000,00	30 060,06	11 262,74		72 677,19
011-01-03	BENEFICE - ELECTRIQUE	17 391,20	11 272,40	27 588,94		8 027,20
011-01-04	FOURNITURES NON STOCKABLES	300 000,00	225 554,66	4 098,55		42 076,79
011-01-05	COMPTABILITES	300 000,00	300 024,82			
011-01-06	CARD PAYS	300 000,00				
011-01-07	ALIMENTATION	73 740,39	60 000,24	2 227,18		20 512,97
011-01-08	FOURNITURES D'ENTRETIEN	349 663,36	229 430,42	40 043,85		25 689,09
011-01-09	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 125 519,77	1 654 118,89	74 410,52		2 793,17
011-01-10	VEHICULES DE TRAVAIL	5 820,00	1 624,89	2 913,43		1 782,68
011-01-11	VEHICULES DE TRAVAIL	64 294,00	41 582,79	6 917,06		15 694,15
011-01-12	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 400,00	14 822,55	2 557,36		991,87
011-01-13	MENUISERIE	2 200,00	1 932,78	583,89		93,93
011-01-14	VOICIES ET SERVICES	6 420,00	5 712,89	4 286,94		-1 067,23
011-01-15	AUTRES PRODUITS FINANCIERS COURANTS	57 000,00	5 666,82	3 284,55		2 272,62
011-01-16	FOURNITURES D'ENTRETIEN	39 279,88	31 020,87	2 134,91		1 444,39
011-01-17	AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	1 607 043,16	1 369 016,46	280 265,11		424 644,61
011-01-18	SERVICES EXTERNES					
011-01-19	LOCATIONS IMMOBILIERES	63 200,00	43 283,64	4 410,78		53 919,58
011-01-20	LOCATIONS MOBILIERES	74 000,00	63 076,00	3 520,40		6 983,20
011-01-21	CHARGES LOCATIONS SET DE COFFRE POLETE		8 423,40	82,02		4 527,58
011-01-22	ENTRETIEN ET REPARATIONS SANS BENS IMMOBILIERS					
011-01-23	ENTRETIEN ET REPARATIONS SANS BENS IMMOBILIERS	16 890,00	11 614,91	4 625,47		92,22
011-01-24	ENTRETIEN ET REPARATIONS SANS BENS IMMOBILIERS	6 622,21	6 622,21	6 981,75		-316,47
011-01-25	BATIMENTS	1 300,00	1 222,46	6 981,75		77,54
011-01-26	MATERIEL MOBILE	157 544,31	13 442,87	11 782,69		15 283,25
011-01-27	AUTRES BENS MOBILIERS	46 170,00	3 622,51	4 526,63		-5 883,20
011-01-28	IMMUTABLES	493 400,00	42 037,31	53 944,23		-1 220,91
011-01-29	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-30	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-31	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-32	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-33	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-34	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-35	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-36	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-37	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-38	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-39	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-40	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-41	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-42	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-43	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-44	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-45	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-46	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-47	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-48	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-49	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-50	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-51	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-52	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-53	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-54	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-55	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-56	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-57	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-58	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-59	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-60	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-61	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-62	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-63	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-64	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-65	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-66	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-67	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-68	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-69	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-70	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-71	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-72	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-73	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-74	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-75	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-76	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-77	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-78	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-79	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-80	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-81	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-82	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-83	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-84	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-85	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-86	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-87	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-88	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-89	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-90	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-91	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-92	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-93	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-94	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-95	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-96	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-97	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-98	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-99	PRIMES D'ASSURANCES					
011-01-100	PRIMES D'ASSURANCES					



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE A1

Montants en Euros de l'exercice	100
Montants en Euros de l'exercice N-1	100
- Différence N - N-1	

Débit au crédit des DCFE au compte 68112

04 Mars 2017  
Année

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE A2

Chap.Art.	LIBELLE	Credits courants	Titres émis	Produits réels	Restes à réaliser	Credits annulés
013	ATTENDANTIONS DE CHARGES	220 000,00	20 960,16			-30 939,84
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	220 000,00	20 960,16			-30 939,84
6419	REMOUNERATIONS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	100 000,00	29 944,20			-69 955,80
6460	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	40 000,00	3 315,96			-36 684,04
6490	REMOUNERATIONS SUR CHARGES DE SS ET PREVOYANCE					
6492	REMOUNERATIONS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	32 000,00	2 053,84			2 946,16
-70-	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	32 000,00	2 053,84			2 946,16
7031	PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00	9 286,03			714,00
7038	INTERVENTIONS SOUS-TRAITANCE A PARTICIPATION	10 000,00				
7078	AUTRES PRODUITS	10 000,00	2 771,81			10 000,00
7088	PARLES TIERS	12 000,00				-8 329,81
74	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	27 081 045,00	27 081 744,19			27 150
-74-	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 081 045,00	27 081 744,19			27 150
7478	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	27 081 045,00	27 081 744,19			27 150
7478	ETAT	600,00	12 538 951,00			590,00
7478	AUTRES	12 538 951,00	463 938,65			-69 865
7478	DEPARTEMENTS	463 938,65	14 032 929,84			59,48
7478	COMMUNES	14 032 929,84	4 479,81			524,08
7478	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 000,00				
7478	AUTRES GROUPEMENTS	5 000,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	2 391,30			-3 391,30
-75-	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	2 391,30			-3 391,30
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	20 000,00	2 391,30			-3 391,30
TOTAL GESTION DES SERVICES (A)	= (70 + 74 + 75 + 013)	27 353 045,00	27 286 728,37			-31 785,37
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
-67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES OPERATIONS DE GESTION					
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES					
76	PRODUITS FINANCIERS		3,76			3,76
-76-	PRODUITS FINANCIERS		3,76			3,76
768	GAINS DE CHANGE		3,76			3,76
788	AUTRES PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 365,00	280 056,70			-202 691,70
-77-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 365,00	280 056,70			-202 691,70
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	46 365,00	280 056,70			-202 691,70
7716	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR REVENUS DE GESTION		44 472,22			-44 472,22
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS OPERATIONS DE GESTION	3 250,00	40 499,81			-37 249,81
774	MARCHANDIS ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS		5 947,78			-5 947,78
776	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS		40 830,00			-40 830,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	42 100,00	4 256,89			-4 155,89
78	REPRESSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
-78-	REPRESSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7815	REPRESSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7817	REPRESSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chapitre	LIBELLE	Crédits ouverts	Montants fonds	Restes à débiter	Credits annulés
	TOTAL	2 082 922,43	1 029 462,14	744 266,39	239 891,69
20	IMMOBILISATIONS INDIVIDUELLES :	27 320,00	10 868,28	390,00	16 831,72
2031	PRIS D'ETUDES	20 200,00	4 590,00	300,00	15 000,00
2033	PRIS D'INVESTISSEMENT	6 400,00	6 398,28		63,72
2034	CONCESSIONS ET PRETS SIMILAIRES PRENETS LICENCES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORAELLES	1 852 272,43	1 018 593,78	662 000,39	122 201,29
2111	TERRAINS AINSI				
2115	TERRAINS AINSI	37 716,00	27 715,00	5 296,60	4 794,40
2131	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	891 620,34	205 466,93	429 572,29	61 644,49
2132	CENTRES D'INSTRUCTION ET DE SECOURS	193 820,00	50 715,29	702 023,86	889,86
2133	RESEAUX ET TRANSMISSION	64 473,76	64 524,94	1 091,00	4 190,00
2134	MATERIAUX NON MOBILES D'INSTRUCTION ET DE SECOURS	314 227,20	246 526,19	97 391,65	1 290,25
2135	MATERIAUX MOBILES D'INSTRUCTION ET DE SECOURS	276 823,15	226 911,33	15 971,74	21 904,23
2136	AUTRES MATERIEL D'INSTRUCTION ET DE SECOURS	224 483,89	118 862,25	42 251,66	62 972,49
2137	AUTRES				
2138	MATERIAUX DE TRANSPORT				
2139	MATERIAUX DE VOYAGE	52 580,46	47 821,17	4 084,02	89 121
2140	MATERIAUX DE SUREAU ET MOBILIER	692,00	692,00		
2185	CHEFFET				
23	MANIPULATIONS EN COURS	149 000,00	51 182,97	41 736,00	91 021,03
2312	TERRAINS				
2314	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	149 000,00	51 182,97	41 736,00	91 021,03
2315	CENTRES D'INSTRUCTION ET DE SECOURS				
2316	RESEAUX ET TRANSMISSION				
2317	RESEAUX ET TRANSMISSION				
2318	RESEAUX ET TRANSMISSION				

04 AVR 2017  
Arrêté

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

No	Libellé	Crédits ouverts	Montants fonds	Restes à débiter	Credits annulés
20302	Esprit de la Charente - Bureau d'Etudes	11 989 072,27	2 227 624,14	2 082 922,43	8 675 470,45
20305	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	7 927 829,80	238 326,49	1 282 193,09	6 447 489,53
20306	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	461 683,29	32 738,42	89 403,86	78 517,31
20307	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	2 600 559,18	2 066 559,23	340 319,28	231 794,60
20308	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	321 129,65	793 718,44	191 317,71	23 789,31
20309	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	100 000,00		100 000,00	
20310	ESPRIT DE LA CHARENTE - BUREAU D'ETUDES	300 000,00	4 140,00	110 728,80	189 271,20
	TOTAL	11 989 072,27	2 227 624,14	2 082 922,43	8 675 470,45

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

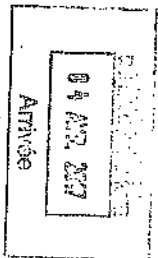
CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200502

LIBELLE : Ecole départementale du feu et CIS Jarnac

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP200502

Chap/Art	Libellé	Credit ouvert	Restatios de Travaux	Prestat à déduire	Credit annulé	Credit des Réalisations
	DEPENSES	7 972 929,00	283 306,19	1 292 483,08	6 457 462,83	969 726,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES					128 308,34
2091	FRAIS D'ENTRETIEN					128 308,34
20	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 972 929,00	283 306,19	1 292 483,08	6 457 462,83	811 338,01
2012	CHARGES FINANCIERES ET DE SECOURS					
20191	CHARGES FINANCIERES ET DE SECOURS	7 972 929,00	283 306,19	1 292 483,08	6 457 462,83	811 338,01

Solde du financement	Pour Travaux	En cumul
Recettes - dépenses	-283 306,19	-499 726,35



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 200505

LIBELLE : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCALS VSAN DES CIS

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP200505

Chap/Art	Libellé	Credit ouvert	Restatios de Travaux	Prestat à déduire	Credit annulé	Credit des Réalisations
	DEPENSES	169 193,39	32 738,12	99 402,95	78 051,31	1 707 454,27
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					4 701,45
2111	TERMINAIS NEUS					4 701,45
2115	TERMINAIS BATTIS					
20	IMMOBILISATIONS EN COURS	169 193,39	32 738,12	99 402,95	78 051,31	1 707 454,27
2012	CHARGES FINANCIERES ET DE SECOURS					
201912	CHARGES FINANCIERES ET DE SECOURS	169 193,39	32 738,12	99 402,95	78 051,31	1 679 584,17

Solde du financement	Pour Travaux	En cumul
Recettes - dépenses	-32 738,12	-1 707 454,27

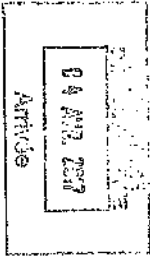
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201401  
 LIBELLE : PLAN PLURIANNUELS MATERIELS ROLANTS  
 APPRENTI A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201401

DEPENSES

Chapitre	Libelle	Credits ouverts	Realisations de l'exercice	Restes à réaliser	Credits annulés	Cumul des Realisations
	DEPENSES	2 682 819,82	2 000 782,29	300 872,83	237 754,60	4 095 541,82
21	MARCHANDISIES CORREIBLES	2 682 819,82	2 000 782,29	300 872,83	237 754,60	4 095 541,82
2181	MATERIEL MOBILE INVOICHO ET DE SECOURS	2 459 604,45	1 889 198,14	339 612,83	246 888,96	3 739 722,85
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	179 218,27	112 584,25	1 900,00	16 865,64	355 818,97

Saldo d'encorement	Pour l'exercice	En simple
Recettes - dépenses	-2 000 782,29	-4 095 541,82



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201402  
 LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2014-2016  
 APPRENTI A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201402

DEPENSES

Chapitre	Libelle	Credits ouverts	Realisations de l'exercice	Restes à réaliser	Credits annulés	Cumul des Realisations
	DEPENSES	391 729,46	176 716,44	191 304,71	23 035,51	499 984,75
20	MARCHANDISIES INCORREIBLES	315 189,46	144 127,23	151 012,02	23 035,51	294 997,76
2081	FRAIS D'ENTREES SIMULAPRESSE ET SIMULAPRESSE	16 261,00	16 260,00			16 260,00
2082	CONCESSIONS SIMULAPRESSE ET SIMULAPRESSE	298 879,46	123 867,23	139 012,02	23 035,51	278 837,76
21	MARCHANDISIES CORREIBLES	75 990,00	38 691,14	39 998,69		205 079,99
2181	MATERIEL DE TRANSMISSION					17 442,29
2182	MATERIEL INFORMATIQUE	75 990,00	38 691,14	39 998,69		187 637,70

Saldo d'encorement	Pour l'exercice	En simple
Recettes - dépenses	-176 716,44	-499 984,75

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT		81,3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201601  
 LIBELLE : CONSTRUCTION CIS MANSELE  
 AFFECTANT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP201601

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Credits ouverts	Revisions de l'exercice	Restes à réaliser	Credits annulés	Capitales Révisions
	DEPENSES	100 000,00		100 000,00		
23	MANUELS ET COURS	100 000,00		100 000,00		
23192	CENTRES D'IMPRESSION ET DE SECOURS	100 000,00		100 000,00		

Etat de l'impression	Pour l'exercice	En cumul
Recettes - dépenses		

04/12/2017  
 Antivée

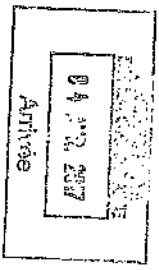
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES FINANCIERES		18,6

Chapitre	Libellé	Credits ouverts	Taux de fin	Restes à réaliser	Credits annulés
	TOTAL	1 977 639,97		1 947 634,62	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 977 639,97		1 947 634,62	29 005,35
1022	FACTIVA	487 000,00		487 000,00	29 005,35
1068	EXERCICES PERFORMANCEMENT CAPITALISES	1 490 639,97		1 460 634,62	
Z1	AUTRES MANUELS ET COURS FINANCIERES				
Z15	DEPOTES ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
024	PRODUITS DES CESSONS D'IMMOBILISATIONS				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Chap.	Libelle	Credits ouverts	Manquants ou d'excès	Revue à réaliser	Opérations	Compt des
			en €	en €	en €	réalisations (6)
	TOTAL DEPENSES (4)			20 81412		
	TOTAL RECETTES (4)					

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe 10-4-5.  
 (2) A la clôture de l'exercice, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde est couvert par inscription d'une recette dans le budget.  
 (3) Réductions de crédits : démissions de mandataires.  
 (4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF  
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT

Chap.	LIBELLE	Credits ouverts	Manquants ou d'excès	Credits annulés
040	DEPENSES	109 610,00	116 423,86	-6 813,86
13912	REMOUS		706,36	-706,36
13914	DEPLACEMENTS	19 210,00		19 210,00
13917	FONDS EUROPEENS			
13918	AUTRES		178,44	-178,44
13919	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SONS		16 321,99	-16 321,99
13921	PLUS COTATIONS VALLES SUR CENSIONS D'AMBIENT (S)		6 485,10	-6 485,10
13922	NEUTRALISATION DES AFFECTATIONS	99 430,00	99 430,00	
13923	AUTRES TERRENS			
13924	CENTRES D'INTERET ET DE SECOURS			
13925	TERRENS DE SECOURS			
13926	BATIMENTS PUBLICS			
13927	TERRENS ET GARDIENS			
13928	OPERTES D'INCEPTE ET DE SECOURS			
13929	RECETTES	3 220 117,67	2 715 426,58	504 691,09
13930	OPERATIONS d'ordre de sections	2 677 000,00	2 715 426,58	-38 426,58
13931	PLUS QU'INCONS VALLES SUR CENSIONS D'AMBIENT (S)		38 339,00	-38 339,00
13932	NEUTRALISATION DES AFFECTATIONS			
13933	AUTRES TERRENS		19 096,10	-19 096,10
13934	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		1 674,48	-1 674,48
13935	CENTRES D'INTERET ET DE SECOURS			
13936	MATERIEL DE TRANSPORT			
13937	MATERIEL DE REPARATION			
13938	MATERIEL DE SECOURS			
13939	MATERIEL DE SECOURS			
13940	MATERIEL DE SECOURS			
13941	MATERIEL DE SECOURS			
13942	MATERIEL DE SECOURS			
13943	MATERIEL DE SECOURS			
13944	MATERIEL DE SECOURS			
13945	MATERIEL DE SECOURS			
13946	MATERIEL DE SECOURS			
13947	MATERIEL DE SECOURS			
13948	MATERIEL DE SECOURS			
13949	MATERIEL DE SECOURS			
13950	MATERIEL DE SECOURS			
13951	MATERIEL DE SECOURS			
13952	MATERIEL DE SECOURS			
13953	MATERIEL DE SECOURS			
13954	MATERIEL DE SECOURS			
13955	MATERIEL DE SECOURS			
13956	MATERIEL DE SECOURS			
13957	MATERIEL DE SECOURS			
13958	MATERIEL DE SECOURS			
13959	MATERIEL DE SECOURS			
13960	MATERIEL DE SECOURS			
13961	MATERIEL DE SECOURS			
13962	MATERIEL DE SECOURS			
13963	MATERIEL DE SECOURS			
13964	MATERIEL DE SECOURS			
13965	MATERIEL DE SECOURS			
13966	MATERIEL DE SECOURS			
13967	MATERIEL DE SECOURS			
13968	MATERIEL DE SECOURS			
13969	MATERIEL DE SECOURS			
13970	MATERIEL DE SECOURS			
13971	MATERIEL DE SECOURS			
13972	MATERIEL DE SECOURS			
13973	MATERIEL DE SECOURS			
13974	MATERIEL DE SECOURS			
13975	MATERIEL DE SECOURS			
13976	MATERIEL DE SECOURS			
13977	MATERIEL DE SECOURS			
13978	MATERIEL DE SECOURS			
13979	MATERIEL DE SECOURS			
13980	MATERIEL DE SECOURS			
13981	MATERIEL DE SECOURS			
13982	MATERIEL DE SECOURS			
13983	MATERIEL DE SECOURS			
13984	MATERIEL DE SECOURS			
13985	MATERIEL DE SECOURS			
13986	MATERIEL DE SECOURS			
13987	MATERIEL DE SECOURS			
13988	MATERIEL DE SECOURS			
13989	MATERIEL DE SECOURS			
13990	MATERIEL DE SECOURS			
13991	MATERIEL DE SECOURS			
13992	MATERIEL DE SECOURS			
13993	MATERIEL DE SECOURS			
13994	MATERIEL DE SECOURS			
13995	MATERIEL DE SECOURS			
13996	MATERIEL DE SECOURS			
13997	MATERIEL DE SECOURS			
13998	MATERIEL DE SECOURS			
13999	MATERIEL DE SECOURS			
14000	MATERIEL DE SECOURS			
14001	MATERIEL DE SECOURS			
14002	MATERIEL DE SECOURS			
14003	MATERIEL DE SECOURS			
14004	MATERIEL DE SECOURS			
14005	MATERIEL DE SECOURS			
14006	MATERIEL DE SECOURS			
14007	MATERIEL DE SECOURS			
14008	MATERIEL DE SECOURS			
14009	MATERIEL DE SECOURS			
14010	MATERIEL DE SECOURS			
14011	MATERIEL DE SECOURS			
14012	MATERIEL DE SECOURS			
14013	MATERIEL DE SECOURS			
14014	MATERIEL DE SECOURS			
14015	MATERIEL DE SECOURS			
14016	MATERIEL DE SECOURS			
14017	MATERIEL DE SECOURS			
14018	MATERIEL DE SECOURS			
14019	MATERIEL DE SECOURS			
14020	MATERIEL DE SECOURS			
14021	MATERIEL DE SECOURS			
14022	MATERIEL DE SECOURS			
14023	MATERIEL DE SECOURS			
14024	MATERIEL DE SECOURS			
14025	MATERIEL DE SECOURS			
14026	MATERIEL DE SECOURS			
14027	MATERIEL DE SECOURS			
14028	MATERIEL DE SECOURS			
14029	MATERIEL DE SECOURS			
14030	MATERIEL DE SECOURS			
14031	MATERIEL DE SECOURS			
14032	MATERIEL DE SECOURS			
14033	MATERIEL DE SECOURS			
14034	MATERIEL DE SECOURS			
14035	MATERIEL DE SECOURS			
14036	MATERIEL DE SECOURS			
14037	MATERIEL DE SECOURS			
14038	MATERIEL DE SECOURS			
14039	MATERIEL DE SECOURS			
14040	MATERIEL DE SECOURS			
14041	MATERIEL DE SECOURS			
14042	MATERIEL DE SECOURS			
14043	MATERIEL DE SECOURS			
14044	MATERIEL DE SECOURS			
14045	MATERIEL DE SECOURS			
14046	MATERIEL DE SECOURS			
14047	MATERIEL DE SECOURS			
14048	MATERIEL DE SECOURS			
14049	MATERIEL DE SECOURS			
14050	MATERIEL DE SECOURS			
14051	MATERIEL DE SECOURS			
14052	MATERIEL DE SECOURS			
14053	MATERIEL DE SECOURS			
14054	MATERIEL DE SECOURS			
14055	MATERIEL DE SECOURS			
14056	MATERIEL DE SECOURS			
14057	MATERIEL DE SECOURS			
14058	MATERIEL DE SECOURS			
14059	MATERIEL DE SECOURS			
14060	MATERIEL DE SECOURS			
14061	MATERIEL DE SECOURS			
14062	MATERIEL DE SECOURS			
14063	MATERIEL DE SECOURS			
14064	MATERIEL DE SECOURS			
14065	MATERIEL DE SECOURS			
14066	MATERIEL DE SECOURS			
14067	MATERIEL DE SECOURS			
14068	MATERIEL DE SECOURS			
14069	MATERIEL DE SECOURS			
14070	MATERIEL DE SECOURS			
14071	MATERIEL DE SECOURS			
14072	MATERIEL DE SECOURS			
14073	MATERIEL DE SECOURS			
14074	MATERIEL DE SECOURS			
14075	MATERIEL DE SECOURS			
14076	MATERIEL DE SECOURS			
14077	MATERIEL DE SECOURS			
14078	MATERIEL DE SECOURS			
14079	MATERIEL DE SECOURS			
14080	MATERIEL DE SECOURS			
14081	MATERIEL DE SECOURS			
14082	MATERIEL DE SECOURS			
14083	MATERIEL DE SECOURS			
14084	MATERIEL DE SECOURS			
14085	MATERIEL DE SECOURS			
14086	MATERIEL DE SECOURS			
14087	MATERIEL DE SECOURS			
14088	MATERIEL DE SECOURS			
14089	MATERIEL DE SECOURS			
14090	MATERIEL DE SECOURS			
14091	MATERIEL DE SECOURS			
14092	MATERIEL DE SECOURS			
14093	MATERIEL DE SECOURS			
14094	MATERIEL DE SECOURS			
14095	MATERIEL DE SECOURS			
14096	MATERIEL DE SECOURS			
14097	MATERIEL DE SECOURS			
14098	MATERIEL DE SECOURS			
14099	MATERIEL DE SECOURS			
14100	MATERIEL DE SECOURS			
14101	MATERIEL DE SECOURS			
14102	MATERIEL DE SECOURS			
14103	MATERIEL DE SECOURS			
14104	MATERIEL DE SECOURS			
14105	MATERIEL DE SECOURS			
14106	MATERIEL DE SECOURS			
14107	MATERIEL DE SECOURS			
14108	MATERIEL DE SECOURS			
14109	MATERIEL DE SECOURS			
14110	MATERIEL DE SECOURS			
14111	MATERIEL DE SECOURS			
14112	MATERIEL DE SECOURS			
14113	MATERIEL DE SECOURS			
14114	MATERIEL DE SECOURS			
14115	MATERIEL DE SECOURS			
14116	MATERIEL DE SECOURS			
14117	MATERIEL DE SECOURS			
14118	MATERIEL DE SECOURS			
14119	MATERIEL DE SECOURS			
14120	MATERIEL DE SECOURS			
14121	MATERIEL DE SECOURS			
14122	MATERIEL DE SECOURS			
14123	MATERIEL DE SECOURS			
14124	MATERIEL DE SECOURS			
14125	MATERIEL DE SECOURS			
14126	MATERIEL DE SECOURS			
14127	MATERIEL DE SECOURS			
14128	MATERIEL DE SECOURS			
14129	MATERIEL DE SECOURS			
14130	MATERIEL DE SECOURS			
14131	MATERIEL DE SECOURS			
14132	MATERIEL DE SECOURS			
14133	MATERIEL DE SECOURS			
14134	MATERIEL DE SECOURS			
14135	MATERIEL DE SECOURS			
14136	MATERIEL DE SECOURS			
14137	MATERIEL DE SECOURS			
14138	MATERIEL DE SECOURS			
14139	MATERIEL DE SECOURS			
14140	MATERIEL DE SECOURS			
14141	MATERIEL DE SECOURS			
14142	MATERIEL DE SECOURS			
14143	MATERIEL DE SECOURS			
14144	MATERIEL DE SECOURS			
14145	MATERIEL DE SECOURS			
14146	MATERIEL DE SECOURS			
14147	MATERIEL DE SECOURS			
14148	MATERIEL DE SECOURS			
14149	MATERIEL DE SECOURS			
14150	MATERIEL DE SECOURS			
14151	MATERIEL DE SECOURS			
14152	MATERIEL DE SECOURS			
14153	MATERIEL DE SECOURS			
14154	MATERIEL DE SECOURS			
14155	MATERIEL DE SECOURS			
14156	MATERIEL DE SECOURS			
14157	MATERIEL DE SECOURS			
14158	MATERIEL DE SECOURS			
14159	MATERIEL DE SECOURS			
14160	MATERIEL DE SECOURS			
14161	MATERIEL DE SECOURS			
14162	MATERIEL DE SECOURS			
14163	MATERIEL DE SECOURS			
14164	MATERIEL DE SECOURS			
14165	MATERIEL DE SECOURS			
14166	MATERIEL DE SECOURS			
14167	MATERIEL DE SECOURS			
14168	MATERIEL DE SECOURS			
14169	MATERIEL DE SECOURS			
14170	MATERIEL DE SECOURS			



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTE		B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Credits de l'exercice	Realisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
	Ressources propres externes de l'article (a)	3 707 117,67	3 114 267,43
		487 000,00	457 916,65
0222	FCTVA		457 916,65
130	Autres subvent <sup>1</sup> interal local transf.		
26	Participations et cotisations calculées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'article (b)	3 220 117,67	2 656 350,78
149	Primes de remboursement des obligations		
25	Produits financiers et dotations affectées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	2 677 000,00	2 664 802,46
2804	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ÉTUDES		1 74,46
2805	AMORTISSEMENTS ET PROFITS SUR ACHATS D'ÉQUIPEMENTS		138 068,02
2806	BÉNÉFICES ADMINISTRATIFS		57 822,38
2807	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		344 222,38
2808	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		111 202,48
2809	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		1 124 065,22
2810	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		28 000,00
2811	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		208 000,00
2812	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		99 502,76
2813	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		2 065,49
2814	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		1 200,00
2815	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		240 403,02
2816	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		728 922,46
2817	CHARGES D'AMORTISSEMENT ET DE SECOURS		52 834,42
441	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
024	Provisions des cas sociaux d'immobilisations		
027	Venir de la section de fonctionnement	583 117,67	

Total ressources propres disponibles	Opérations de transfert III	Réalis à rebours de l'exercice précédent	Solde d'exécution R011	Affectation R018	TOTAL IV
3 115 257,13			2 538 572,88	1 401 428,87	7 142 293,46

04 007 237  
A91403

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTE		B9.2

RESSOURCES PROPRES

	Montant
Dépenses à court terme des ressources propres	3 664 503,31
Ressources propres disponibles	7 142 293,46
Solde (01-18)	3 477 790,15

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**  
**A1.1**

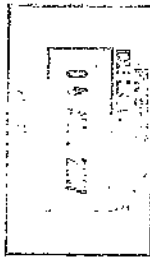
**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
191 Avances du Trésor						
192 Avances de trésorerie						
1931 Lignes de trésorerie						
1932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
193 Autres crédits de trésorerie						
193 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB0900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1624-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6816, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 68111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.



2016

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.2**

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16448 et 166)**

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominale (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>					<b>17 351 019,68</b>									
<b>Emprunts libellés en euros (Total)</b>														
11 - 1187	Caisse d'Epargne	15/03/2003	17/03/2003	17/06/2005	850 000,00	G	Taux Structuré	3,22	3,37	EUR	T	G	O	B4
13 - A8605110	Caisse d'Epargne	18/02/2004	23/02/2004	23/06/2004	750 000,00	G	Taux Structuré	3,43	3,59	EUR	T	G	O	B4
13 - A8608119	Caisse d'Epargne	03/02/2005	05/02/2005	05/06/2005	800 000,00	O	Taux Structuré	3,18	3,27	EUR	T	G	O	B4
12 - A8608117	Caisse d'Epargne	28/06/2005	31/06/2006	31/09/2008	310 000,00	C	Taux Structuré	3,01	3,17	EUR	T	G	O	B4
141002000 - 16241002000	Société Générale	18/01/2011	18/12/2010	18/03/2011	300 000,00	F	Taux Fixe	3,67	3,72	EUR	T	C	O	A1
300520 - A331601C	Caisse d'Epargne	31/12/2011	30/01/2008	30/01/2007	750 000,00	F	Taux Fixe	3,95	3,90	EUR	T	P	O	A1
3100QI - A33100QI	Caisse d'Epargne	31/12/2010	16/12/2011	16/03/2012	700 000,00	F	Taux Fixe	2,83	2,92	EUR	T	P	O	A1
31203Q - A331203Q	Caisse d'Epargne	31/12/2001	22/12/2005	22/03/2007	507 550,00	V	Emprunt 3 mois + 0,12	3,72	1,60	EUR	T	C	O	A1
4217696EUR001 - MIN217696EUR001	Sté de Fin. Local	20/01/2004	24/03/2005	01/07/2006	800 000,00	V	Emprunt 3 mois + 1,10	2,24	2,13	EUR	T	P	O	A1
N217696EUR002 - MIN217696EUR002	Sté de Fin. Local	20/01/2004	15/12/2005	01/04/2006	467 000,00	F	Taux Fixe	3,99	3,71	EUR	T	P	O	A1
N217696EUR003 - MIN217696EUR003	Sté de Fin. Local	20/01/2004	18/12/2005	01/04/2006	300 000,00	V	Emprunt 3 mois + 0,10	0,00	1,05	EUR	T	P	O	A1
12016 - 1276001	Société Générale	26/08/2015	30/06/2016	30/09/2016	3 000 000,00	F	Taux Fixe	2,02	2,07	EUR	T	P	O	A1
100112773 - XU00112773/PA189181	Crédit Agricole CIB	11/04/2001	05/10/2001	05/10/2002	1 615 359,59	C	Taux Structuré	4,54	5,09	EUR	A	C	O	B1
100274623_1 - XU00274623/CO180992	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	30/09/2008	30/12/2008	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,20	4,49	EUR	T	C	O	A1
100274623_2 - XU00274623/CO180992	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	17/12/2008	17/03/2009	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,89	4,01	EUR	T	C	O	A1
100297323_1 - XU00297323/CO184197	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	16/02/2009	19/03/2009	1 550 000,00	F	Taux Fixe	3,53	3,68	EUR	T	C	O	B1
100297323_2 - XU00297323/CO184198	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	24/12/2008	24/03/2010	1 450 000,00	F	Taux Fixe	3,32	3,31	EUR	T	C	O	B1
441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
<b>5 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>7 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
<b>71 Avances consolidées du Trésor (Total)</b>														
<b>72 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)</b>														
<b>75 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)</b>														
<b>78 Autres emprunts et dettes (Total)</b>														
<b>Total général</b>					<b>17 351 019,68</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Identité du montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: constant (valeur fixe ou variable qui n'est pas assésimilée de la même manière exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle; B: bimensuelle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.

(7) Indiquer le profil d'amortissement: constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire N°2010154770 du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature chaque ligne, indiquer le numéro du contrat	Couverture C/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2016	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Emprunts et Dettes au 31/12/2016</b>											
Imprunts obligataires (Total)				9 291 911,97				867 889,96	216 352,53		11 316,24
Imprunts auprès des établissements de Credit (Total)				9 291 911,97				867 889,96	216 352,53		11 316,24
Emprunts libellés en euros (Total)				9 291 911,97				867 889,96	216 352,53		11 316,24
1167			B4	70 633,15	1,21	C	Taux Structuré	3,22	3 478,27		68,70
A8906118			B4	112 800,00	2,15	C	Taux Structuré	3,43	5 011,80		407,81
A8906119			B4	130 000,00	3,10	C	Taux Structuré	3,18	6 010,28		643,07
A8906117			B4	72 450,00	3,41	C	Taux Structuré	3,01	2 613,00		187,76
0002000 - 16241/002/000			A1	300 000,08	6,66	F	Taux Fixe	3,67	33 333,32	11 795,33	451,96
528 - A33180TC			A1	288 586,42	4,83	F	Embar 3 mois + 0,12	3,45	33 441,86	11 988,79	1 723,79
001 - A33100Q			A1	560 802,10	14,95	F	Taux Fixe	0,94	28 485,54	5 445,27	720,32
002Q - A331203Q			A1	189 196,80	4,97	V	TAG 3 mois + 0,16	0,03	33 837,32	56,11	5,66
1789EUR/001 - MIN21789EUR/001			A1	132 071,84	3,25	V	TAG 3 mois + 0,17	0,01	38 876,68	13,61	49,01
1789EUR/002 - MIN21789EUR/002			A1	189 112,92	4,00	F	Taux Fixe	3,96	33 091,57	6 204,33	1 440,08
1759EUR/003 - MIN21759EUR/003			A1	96 906,93	4,00	V	TAG 3 mois + 0,17	0,01	21 318,24	9,59	63,32
16 - 1273/001			A1	2 336 128,80	18,49	F	Taux Fixe	2,52	107 728,92	5 225,31	0,00
112773 - XU00112773/PA1814#1			B1	0,00	Terminé	G	Taux Structuré	4,94	95 238,12	28 749,88	74,89
274523_1 - XU00274523/001			A1	1 214 285,81	12,74	F	Taux Fixe	3,99	11 428,57	38 496,00	1 204,05
274523_2 - XU00274523/CO1509#2			A1	928 671,42	12,95	F	Taux Fixe	2,70	62 000,00	30 506,81	3 783,95
287323_1 - XU00287323/CO1841#8			B1	1 089 500,00	17,12	C	Taux Structuré	2,73	58 000,00	30 226,35	316,68
287323_2 - XU00287323/CO1841#8			B1	1 044 000,00	17,09	C	Taux Structuré	2,73	58 000,00	30 226,35	316,68
Emprunts libellés en devises (Total)				9 291 911,97				867 889,96	216 352,53		11 316,24
Emprunts assortis d'une option de large me de couverture (Total)											
Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
Emprunts et dettes assortis de conditions sulfées (Total)											
Avances consenties du Trésor (Total)											
Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor											
Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)											
Autres emprunts et dettes (Total)											
				9 291 911,97				867 889,96	216 352,53		11 316,24

général des emprunts assortis d'une ligne de financement, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.  
l'emprunt est assorti à couverture, il convient de compléter le tableau à détail des opérations de couverture.  
Méthode d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOR/01/07/70 du 26 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
Type de taux d'intérêt après opération de couverture: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (C&S) d'un taux variable qui varie pas seulement d'un comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
Emprunts assortis de conditions sulfées en euros au 31/12/2016 après opération de couverture.  
Taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681 (1) et l'intérêt réglé à l'échéance et l'intérêt échu au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.  
Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

2016

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Range de taux, taux variable à la plateforme (cap) ou encadré (meb) (A)</b>														
<b>Taux fixe simple (B)</b>														
7 - 1167	Caisse d'Epargne	850 000,00	70 633,15	4: indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,22	Libor USD 3 mois	0,00	-	3,22	3 478,27	0,00	0,76
9 - A8906118	Caisse d'Epargne	750 000,00	112 500,00	4: indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	16 ans		3,43	Libor USD 3 mois	0,00	-	3,43	5 011,80	0,00	1,21
9 - A8906119	Caisse d'Epargne	600 000,00	130 000,00	4: indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	16 ans		3,18	Libor USD 3 mois	0,00	-	3,18	6 010,28	0,00	1,40
12 - A8906117	Caisse d'Epargne	310 500,00	72 450,00	4: indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro	15 ans		3,01	Libor USD	0,00	-	3,01	2 613,00	0,00	0,78
00112773 - XU00112773/PA1814#1	Crédit Agricole CIB	1 510 889,58	0,00	1: indice en euro	18 ans		0	0	0,00	-	4,94	5 225,31	0,00	0,00
00274523_1 - XU00274523/CO1509#2	Crédit Agricole CIB	1 560 000,00	1 089 500,00	1: indice en euro	25 ans		2,70	Barfor 3 mois	0,00	-	2,70	30 506,81	0,00	11,51
00287323_2 - XU00287323/CO1841#8	Crédit Agricole CIB	1 450 000,00	1 044 000,00	1: indice en euro	25 ans		2,73	Barfor 3 mois	0,00	-	2,73	30 226,35	0,00	11,24
TAL (B)		7 128 459,68	2 498 283,15									32 170,10	0,00	25,0
<b>Non d'échange (C)</b>														
<b>TAL (C)</b>														
<b>Emprunts assortis à ou libellés en devises à F ou S (D)</b>														
<b>TAL (D)</b>														
<b>Emprunts assortis à S (E)</b>														
<b>TAL (E)</b>														
<b>Les types de structures (F)</b>														
<b>TAL (F)</b>														
<b>TAL</b>														
7 128 459,68 2 498 283,15 32 170,10 0,00 25,0														

Indiquer les emprunts selon le type de structure de taux (A à F) selon la classification de la circulaire de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée du contrat du prêt après opération de couverture éventuelle.  
Nominal: montant nominal à l'échéance. En cas de couverture partielle ou anticipée, indiquer également sur tous les types de taux la part du nominal couvert et la part non couverte.  
En cas de couverture partielle ou anticipée, indiquer également sur tous les types de taux la part du nominal restant dû éventuellement non couverte.  
Indiquer la classification de l'indice ou indices suivant la typologie de la circulaire du 26 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales (cf. 1 à 5). 1: indice en euro / 2: indices libellés en devises / 3: indices hors zone euro / 4: indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: écart d'indices hors zone euro / 6: autres indices.  
Taux hors opération de couverture: indiquer le montant. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
Taux hors opération de couverture: indiquer le montant. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
Taux du contrat: indiquer le montant de l'intérêt occasionné de l'opération financière au moment de l'emprunt au 31/12/2016 ou la base d'imputation, à la prochaine date d'échéance.  
Intérêts, intérêts à percevoir au cours de l'exercice de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 681 (1) et des intérêts réglés à l'échéance et l'intérêt échu au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.  
Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

## A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10					
	% de l'encours	73,10					
	Montant en €uros	6 792 628,82					
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2			4		
	% de l'encours	22,75			4,15		
	Montant en €uros	2 118 600,00			385 783,15		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
(...)													
Taux variable simple (total)													
(...)													
Taux complexe (total) (2)													
(...)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas classé comme le simple addition d'un taux fixe et de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

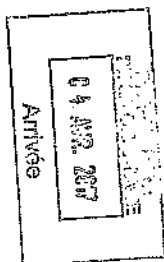
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Etat de l'instrument de couverture Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (9)	Niveau de taux (9)	Index	Niveau de taux	Charges d'668	Produits d'788	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A=1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 26 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

## A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Remplacement de dette (3)																	
[...]																	
Total des recettes au c/ 166 Remplacement de dette (4)																	
[...]																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fin, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autres.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'instrument de remboursement anticipé sans relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (3)		Capital résiduel au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Profil d'amortissement Indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fixe, X pour autres.  
 (7) Faire figurer 2 lettres : - Pour la périodicité de remboursement Indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, X autre.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES</b>	<b>A2</b>
<b>CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>Délibération du</b>
Biens de faible valeur Sauf notable en degré auquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €	<b>02/12/2016</b>
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	<b>Durée (en années)</b>
<b>VOIR DELIBERATION DU CASDIS EN PIECE JOINTE</b>	<b>02/12/2016</b>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSAUX, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : le 28 octobre 2016

Présents :

Monsieur Pierre N'GAGHANE, préfet de la Charente.  
Monsieur Jérôme SOURISSAUX, président du conseil d'administration du SDIS.  
Messieurs Agnès BEL, Jeanine DURÉPAIRE, Brigitte FOURÉ, Florence PÉCHERVIS, messieurs Jean-Michel BOLVIN, Michel BUISSON, Pierre-Yves BRIAND, Jacques GÉABOT, Bernard GARBONNÉAU, Gérard CONNÉCHLIN, Michel DELAGE, Gérard DELÉTOILE, Bernard GÉORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT, membres du conseil d'administration.

Assistent à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOJON, directeur départemental, Monsieur Thierry LÉFFRY, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Nicolas CONNÉCHLIN, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, Monsieur Francis VALADÉ, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires, Médéric Lieutenant-colonel Fabrice COIRAUD, médecin-chef Capitaine Serge SAUVET, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistent également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, directeur départemental adjoint Madame Françoise FRÉBOURG, chef du groupement finances et administration, Lieutenant-colonel Michel MORARO, chef du groupement prévention, Commandant Eric DUPUIS, chef du groupement opérations, Commandant David VERGNAUD, chef du groupement ressources humaines.

Absents excusés :

Madame Isabelle LAGARD, messieurs François BONNEAU, Philippe BOUJY, Samuel CAZENAVE, Christian FAUBERT, Jean-Baptiste LEJIVRE, Jean-Marc DE LUSTRAC, membres du conseil d'administration, Monsieur Ludovic CHALUMEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, Monsieur Jean-Pierre PAGOJA, payeur départemental.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et matérielles sont fixées pour chaque bien par le conseil d'administration.

Par délibération du 22 janvier 2004 puis du 17 novembre 2005, le conseil d'administration du SDIS a fixé les durées d'amortissement des biens mis à l'actif du SDIS, à partir d'une fourchette déterminée dans l'instruction budgétaire et comptable M61.

Par délibération du 2 décembre 2011, le conseil d'administration a voté la modification les durées d'amortissement des bâtiments publics.

Or, il est constaté que certaines durées des biens matériels sont trop courtes et que la dotation d'amortissement annuelle greve lourdement la section de fonctionnement du budget.

A partir de 2017, afin de maîtriser l'évolution des dépenses du SDIS, tout en se conformant aux durées imposées par l'instruction comptable M61 et par la circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, il est proposé d'augmenter les durées d'amortissement des biens pour faire bénéficier l'amortissement technique à l'amortissement comptable des acquisitions.

En outre, les acquisitions de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, pour lesquelles le montant est supérieur ou égal à 200 € et inférieur au seuil de prise en compte automatique en investissement (500€) seront amortis sur une durée d'un an.

Le tableau présenté en annexe reprend l'ensemble des durées d'amortissement incluant les modifications proposées.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

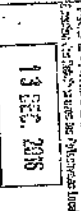
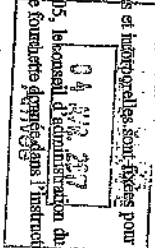
Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

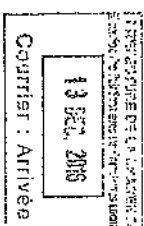
fixent les durées d'amortissement conformément à l'annexe de la présente délibération.

Jérôme SOURISSAUX

Le président du conseil d'administration



Courrier : Arrivée



Courrier : Arrivée

Pris d'études pour un investissement non suivies de réalisation	5 ans maxi	5 ans	5 ans	5 ans
Subvention équipement versés	5 ans maxi	5 ans	5 ans	5 ans
Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
<b>TERRENS</b>				
Terrains	15 à 30 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Constructions bâtiments administratifs et OS	30 à 50 ans	40 ans	40 ans	40 ans
Bâtements légers	10 à 30 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Réseaux de transmission et téléphonie dont :	5 à 10 ans	5 ans	5 ans	5 ans
récepteurs d'appel sélectifs		7 ans	7 ans	7 ans
récepteurs mobiles ; logiciels d'attente et mise à jour		10 ans	10 ans	10 ans
terminaux téléphoniques		5 ans	5 ans	5 ans
Pyloènes	10 à 30 ans	15 ans	20 ans	20 ans
Véhicules de secours et de lutte contre incendie dont :	5 à 20 ans	15 ans	20 ans	20 ans
VSAT et équipements		7 ans	12 ans	12 ans
VSR-VSRB et équipements de désincarcération		15 ans	20 ans	20 ans
CC-CDS-CCDC-CITRIE et équipements, CDH-CDHR		15 ans	20 ans	20 ans
VCH-VGHMP-VCMO-VPLONGER-VLOG-VATRAD		15 ans	12 ans	12 ans
PARS-PRS-PRC et équipements		15 ans	20 ans	20 ans
VAB-VATEL-VSSO-VTLOG-VPC-VSD		10 ans	20 ans	20 ans
TRACOBELLE et équipements - PORTE CHAR - TRACTEUR ROLITER		15 ans	20 ans	20 ans
FP1-PP15H-PP11-CGR-VH et équipements		15 ans	20 ans	20 ans
VPCF et équipements		10 ans	20 ans	20 ans
Remorques, cellules et matériel remorqueuses type MRP, bateau		7 ans	12 ans	12 ans
VHR Véhicule de liaison route (Axel)		9 à 10 ans	3 ans	3 ans
Matériel non mobile d'incendie et de secours		9 à 10 ans	5 ans	5 ans
Autre matériel d'incendie et de secours dont :		5 à 10 ans	5 ans	5 ans
matériel médical-secouriste			5 ans	5 ans
matériel bio-médical opérationnel			7 ans	7 ans
matériel de détection de toxique air expiré			3 ans	3 ans
Autre matériel dont :		5 à 10 ans	5 ans	5 ans
matériel des unités médicales non électroniques			10 ans	10 ans
matériel bio-médical santé au travail			5 ans	5 ans
matériel de bricolage et jardinage (perceuses, tronçonneuses etc...)			5 ans	5 ans
détection/diagnostic domestique et audiovisuel non relié à l'informatique			5 ans	5 ans
matériel de sport			6 ans	6 ans
matériel de sport			10 ans	10 ans
matériel de formation			5 ans	5 ans
matériel de transport dont :		5 à 15 ans	10 ans	10 ans
chariot élévateur type forklift		5 à 15 ans	20 ans	20 ans
Camion école		10 ans	15 ans	15 ans
VIR, VTU, VLOG		10 ans	10 ans	10 ans
VTP, VTU, VTUP		12 à 15 ans	12 ans	12 ans
Matériels informatiques dont :		2 à 5 ans	5 ans	5 ans
ordinateurs et matériels informatiques et logiciels indissociés			4 ans	4 ans
photocopieurs et télécopieurs			3 ans	3 ans
audiovisuel type vidéoprojecteurs			5 ans	5 ans
Matériel de bureau			10 ans	10 ans
Meubler			10 ans	10 ans
Chapiteau			3 ans	3 ans

04 Aout 2017

13 Dec 2015

Courriel : ARI@DIS

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2016

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2016						A3
Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant des provisions de l'exercice	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		A	B	C = A + B	D	E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux (recours temps de travail SPP)		25 000,00		25 000,00	25 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL</b>		<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.  
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

N° A4

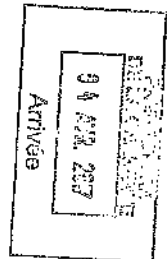
**A4 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de rétablissement (en mois)	Date de la délibération	TOTAL			Solde (1)
				Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (68812) (III)	

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de rétablissement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (68812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)



**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

IV  
A5

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				
		Cumul des réalisations de l'exercice	Sur l'exercice		Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
[...]	(2)					
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire					
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	Annulations sur dépenses (c) (3)					
	Dépenses nettes (a - c)					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)					
	040 Financement par le mandataire					
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers					
	Annulations sur recettes (d) (3)					
	Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 46 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES  
(article R.3313-7 du CGCT)

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Numero et designation du bien	Année	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amort

186COL231351	CONSTRUCTION ECOLE ET CIS JARVAC	293 205.19		
186COL231342	EXTENSION LA COURONNE	4 120.00		
186COL231341	GER 2016 ANGOULEME	30 285.08		40
186COL231340	GER 2016 ANGOULEME	27 715.08		40
186COL231339	GER 2016 ANGOULEME	1 684.59		5
186COL231338	FRAIS ANNONCE AMENAGEMENT LA COURONNE	1 319.74		5
186COL231337	FRAIS ANNONCE EI INSERTION	1 291.79		5
186COL231336	FRAIS INSERTION GIS MONTERON	2 040.19		5
186COL231335	FRAIS INSERTION GIS ROLLAC	53 029.00		40
186COL231334	INSTALLATION PLOME ST SEVERIN	10 308.00		10
186COL231333	AMENAGEMENT VILLAGE 91Z	2 290.00		5
186COL231332	MONTEUR MULTIPARALLERIQUE	56 870.44		8
186COL231331	ENTRETIEN DEGRADATION EPS - 5227 IZ 16	538.90		5
186COL231330	MATELAS BARRIQUE	4 150.92		5
186COL231329	GRUPE ELECTROGENE SANDO	16 658.00		5
186COL231328	LOT DE 100 BOUTELLES AIR	10 874.00		5
186COL231327	EQUIPEMENT PAINTE POUR VI	149.00		1
186COL231326	MORSO ONDES CIS ROUIN	80 877.51		19
186COL231325	LOT DES INCARCERATION	181 290.70		3
186COL231324	LOT DE 473 CASSQUES FI	28 871.42		10
186COL231323	VITU MASTER (MONT-EL-14) AND	3 897.40		5
186COL231322	3 INSPIRON 18 7000	286.99		1
186COL231321	REFRIGERATEUR BEKO	5 700.80		5
186COL231320	ORDINATEUR DELL LATITUDE	250.80		1
186COL231319	FAK BROTHES 3,540	14 828.15		10
186COL231318	VIR CLO ZEN ENERGY - VMAT - DX 995 NH	14 623.15		10
186COL231317	VIR CLO ZEN ENERGY - VMAT - DX 688 NH	18 970.87		5
186COL231316	LICENCES OPEN GOULD WINDOWS	2 347.20		3
186COL231315	2 SCARPAH DRES UJM	235.26		1
186COL231314	ARMOIRE A RAYONS CIS CHATELAIN NEUF	219.00		1
186COL231313	REFRIGERATEUR TOP BEKO C 1351402	1 293.00		5
186COL231312	CUISINIERE GLEN GIMBOXX 6054181ZC851			

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES  
(article R.3313-7 du CGCT)

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Numero et designation du bien	Année	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amort

20160051	ARMOIRE 2 PORTES BATTANTES	997.94		10
20160053	LOT DE 4 TELEPHONES	292.12		1
20160055	STATION METEO	802.20		5
20160057	LOGICIEL PHOTOSHOP	69.80		1
20160059	TABLE PLANTS WOOD	1 808.28		10
20160061	TABOURET REGULABLE	77.05		1
20160063	LOT DE 10 CASQUE EVACUATION HAUTE VISIBILITE	1 150.80		5
20160065	EGS SANS HELI INS12BLUE	2 095.20		5
20160067	EGS SANS HELI MS12 BLUE	2 036.20		5
20160068	SPRIMOETRE VANO	1 469.00		5
20160071	SPRIMOETRE VANO	1 458.00		5
20160073	LAGON LOGICIEL DE VISION	1 944.00		5
20160075	LAGON LOGICIEL DE VISION	1 944.00		5
20160077	AUDICMETRE AD2100 CASQUE HOLLAND	1 565.00		5
20160079	AUDICMETRE AD2100 CASQUE HOLLAND	1 565.00		5
20160081	CISALLE FELLOWS ASTRO	486.70		1
20160083	MACHINE A RELEVER FELLOWS	174.00		1
20160085	VITRÉ TRAFIC PASSENGER ZEN - VMAT : DY 225 61	24 724.72		10
20160087	LAVELINGE ET SOCLE	19 440.60		5
20160089	MOBILIER POUR CASINIEREG	528.92		10
20160091	PRESIATION TRANSPARENT COMPETEANCE	6 616.00		5
20160093	COMPTESSEUR COMPARE EOL	1 570.40		5
20160095	BILANDES REALISATIONS SDI 2014-2016	10 890.00		5
20160097	MOBILET FOUR CIS BAINES	2 454.41		10
20160100	VESTIANGES POMPIERS	801.58		10
20160102	TRONC CONNEXE STHL	718.00		5
20160104	TRONC CONNEXE STHL	612.00		5
20160106	TRONC CONNEXE STHL	612.00		5
20160108	AMENAGEMENT VPO S211 TN 18	7 984.40		10
20160110	RAMPEUR CONCRET 2	1 104.90		5
20160112	RAMPEUR CONCRET 2	1 104.00		5
20160114	RAMPEUR CONCRET 2	1 104.00		5
20160116	VELO KETTER PAGE 3	619.20		5

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES  
(article R.3313-7 du CGCT)

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Numero et designation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amort
20160118	VELO KELLER SPACE 3	578,20	5
20160120	VELO KELLER RACE 3	618,20	5
20160122	FAISE SOIE JEPSON 9410D	662,40	5
20160124	36 PLAQUES CHILI BROTIS METAL	3 392,40	10
20160126	LOT DE 26 DETECTEURS MONOGAZ ALTAIR	3 431,40	5
20160128	LOT DE 4 DETECTEURS MONOGAZ ALTAIR	369,32	1
20160128	IMPRIANTEUR LABEL 1 RESERVA	873,00	5
20160130	LOT DE MASQUE ADVANTAGES	2 040,00	5
20160131	PERFO HANCHA SUS R	438,22	1
20160133	LOT DE VANNES QUINS FOMATION	3 584,20	5
20160141	VIDEOPROJECTEUR	807,82	5
20160143	POMPE A DEPRESSION	385,82	1
20160145	VR CLOZE NENERGY - IMMAT. EC 616 DS	19 247,31	10
20160147	VHPR ISIZUM IMMAT. ED 24 CA	44 231,88	7
20160148	MINI RAMPE CENTURY B	324,00	1
20160151	PARKI 6550	4 580,40	5
20160153	CHARIOT + 2 PLATEAUX N1	777,60	10
20160155	CHARIOT + 2 PLATEAUX N3	777,60	10
20160157	CHARIOT + 2 PLATEAUX N5	777,60	10
20160159	CHARIOT + 2 PLATEAUX N6	777,60	10
20160161	VHU TRAFIC FOURGON IMMAT. ED 089 JS	18 401,49	10
20160163	MATERIEL DE DESINCARCERATION	42 776,35	15
20160165	KARCHER HD5400Q SERIE 013471	3 028,10	5
20160167	TRANSpalette FEELER TIMBER REF 22573	1 158,00	5
20160167	MEULEUSE LION SANDOAS 50RML	473,00	1
20160169	PRESSE A SERIR ET TUVAU	18 890,83	5
20160171	VLOG KANGOO ZEN ENERGY IMMAT. EE 075 EM	14 094,96	10
20160173	CCFM RENAULT - IMMAT. EE 651 02	437,78	15
20160175	BASE 4 APPLICATIONS POSTES	1 099,20	5
20160177	COFFRET DOUILLE	324,48	1
20160179	HONDA GX160 4.5HP	3 109,20	5
20160181	FASCICULE HERTZEN	4 376,00	6
20160183	TABLE INOX	930,41	10

IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES  
(article R.3313-7 du CGCT)

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

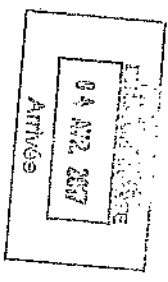
Numero et designation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amort
20160187	FP5 7000 P-PTDMM-PC-H MASQUE	18 920,00	5
20160188	PRESRIATION INCORPORATION HIM	1 680,00	3
20160191	VER 3008 ALLIURE DIRECTION - IMMAT. DY-441 4B2	18 678,07	5
20160194	CHASSIS GEMAL MASQUE	18 192,00	5
20160196	LOGICEL SONICVALUSERA	912,00	5
20160198	EGYANS SSS11	1 421,56	5
20160200	PAQ: FMT6102933 DU 27/10/2016 CHAQUOTI TABLEAU	12 985,20	10
20160202	VS-UV MASTER IMMAT. EE61506	82 231,83	7
20160204	INTERARDE LOGICEL FORSYS	2 160,00	5
20160206	TUYAUX	708,96	3
20160208	BARILIM PLANT BANC	856,73	5
20160210	SAC SECURISITE POIR FOMATION	2 479,20	5
20160212	SIERGE 14000 END AEGES SUPPORT GERVAL	1 574,35	10
20160214	VHU MASTER IMMAT. EG 410E	21 840,51	10
20160216	MONTURE DE TRANSPORT	3 392,68	5
20160218	MACHINE A CAVE 181UH	177,73	1
2016022	28 OPTIPLEX 3020M MICRO	10 980,00	6
20160221	VIDEOPROJECTEURS	1 827,31	3
20160223	EMBALLISE DE COMPLOIR POUR COULETTES	1 576,40	5
20160225	PALETTE WILMAX	500,89	10
20160227	KIT SIPOD KIT DE CONVERSION	2 590,40	5
20160230	ASPIRATEUR BOSCH EG55V2R	298,00	1
20160231	FLEXIBLE TUYAU	570,79	5
20160233	HOUSSE FOUR DEFRIGERATEUR	1 297,58	5
20160235	SUPPORT INOX	238,50	1
20160237	PANNEAU BLOCS CARINE CABELI KIT	3 405,88	10
20160192	VALISE ELECTRO SECOURS	1 665,47	5
TOTAL		3 627 116,18	



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>		
Pour mémoire		Crédits ouverts

Chapitre 024	Produit des cessions d'immobilisations	13 995,10
--------------	--	-----------

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produit des cessions d'immobilisations	50 898,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 995,10



<b>ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	<b>A6.4</b>
--	-------------

Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Acquisitions à titre onéreux					
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Divers					

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.  
 (2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

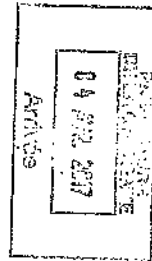
**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES**

**IV**  
**A6.5**

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins value (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>									
Cessions à titre onéreux									
Cessions à titre gratuit									
Mise à disposition									
Affectation									
Mises en concession ou affermage									
Mise à la réforme									
Divers									

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les sorties réalisées pendant la durée de l'exercice par un concessionnaire d'aménagement. Afficher une ligne par sortie, qu'elle soit totale ou partielle.  
 (2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.  
 (3) Le VNC au 31/12 est différent de 0 s'il s'agit d'une cession partielle.



**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)**

**IV**  
**A7**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandatés émis	Recettes Travaux émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
<b>TOTAL GENERAL</b>			

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au titre de leur production. Ce dernier comprend au cas d'acquisition des matières consommées directement des charges directes de production (matériel et outillage adaptés ou non, frais de personnel, ...) et l'exécution des investissements des travaux d'entretien général.  
 (2) Détailler les charges multiples par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.  
 (3) Les montants à inscrire comprennent les mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>		<b>A7</b>

RATIO	
Recettes 72 (I)	Montant
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

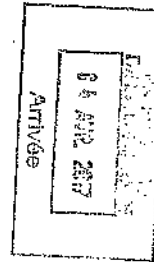
**04 M12 2017**  
 Arrivée

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS</b>		<b>B1.1</b>

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numérique)	Prévisions en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>		
Personnes de droit privé		
Associations	182 500,00	
Entreprises		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
Etat		
Régions		
Départements		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC, ...)		
Autres		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS (Art. L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'art. L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)</b>	<b>B1.2</b>

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 194 UDSP 16 195 AJSP CHARENTE 197 AMICALE ETAT MAJOR SDIS 6984 OEUVRE PUPILLE ORPHELINS 7154 COS SDIS CHARENTE		UDSP 16 AJSP CHARENTE AMICALE ETAT MAJOR SDIS OEUVRE PUPILLE ORPHELINS COS SDIS CHARENTE	Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Personne morale de droit privé Pers.morales de droit privé autr	183 500,00 26 000,00 7 130,00 10 900,00 470,00 139 000,00



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - 2016

<b>IV - ANNEXES</b>					<b>IV</b>						
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)</b>					<b>B2</b>						
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)	
Crédits-bail mobiliers											
Crédits-bail immobiliers											
<b>TOTAL</b>											

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B3</b>

**B3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

04 SEP 2017  
 15h30  
 AP/336

<b>IV - ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES</b>						<b>B4</b>
Article d'ordonne	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Dotation ou autres	Périodicité	Date en capital à l'origine	Annalité à verser au cours de l'exercice
5117	Subventions à verser en service					
5118	Autres engagements donnés au profit d'organismes publics					
	Au profit d'organismes privés					
<b>TOTAL</b>						

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN -- ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Montant en capital à l'origine	Montant en capital au bilan	Annulé à recevoir au cours de l'exercice
2025	Incendies de forêt	SAE					
2027	Subventions à recevoir en annuités						
2028	Autres engagements reçus						
À l'exception de ceux repris dans les tableaux							
Engagements reçus des entreprises							
<b>TOTAL</b>							

04 MAR 2017  
ARTICO

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN CREDITS DE PAIEM**

N°	LIBELLE	SITUATION DES AUTOPSATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEM						
		Stocks AP (votés, affectés, disponibles à l'affectation, Y compris engagements dans les autres AP)	AP non affectés	AP affectés non contrôlés par les CP	Flux AP affectés dans les AP	AP affectés non contrôlés	Stocks AP affectés non contrôlés	CP mandats autorisés
AP2103020106	Equipement de bureau et PC	7300 000 00	1 200 000 00					253 246 19
AP2103030206	Essais et travaux de maintenance	3390 000 00						32 298 12
AP2104010204	Plan d'équipement techniques	5000 000 00						21007 622 39
AP2104020104	Systeme d'acquisition numérique	500 000 00						1787 718 44
AP2107010205	Construction d'ouvrages	1 400 000 00	1 500 000 00					4 410 00
AP2107010206	Extension de la voirie							
<b>TOTAL</b>								

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEM</b>		<b>E6</b>
<b>ENV</b>		

AUTORISATION DE PROGRAMME		Restes à libérer au 31/12/2016
Numero	Libellé	
A220062005	Exécution de dépenses de fonctionnement des CJS Jun	
A220065205	Exécution de dépenses des CJS Jun	
A220101204	PLAN DE RECHERCHES ET D'INNOVATION	
A220102204	SCHÉMA DE RECHERCHES ET D'INNOVATION	
A220101205	CONSTRUCTION MANUELLE	
A220102205	EXTENSION DES LOCALS	
<b>TOTAL</b>		

04 JAN 2017  
14h00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEM</b>		<b>E6</b>
<b>ENV</b>		

AUTORISATION DE PROGRAMME		Stocks AP	AP annulés	AP affectés	Stocks AP	OP annulés
Numero	Libellé	votés (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation Y comptes affectés dans l'exercice	votés dans l'exercice	non courus par les CP restés au 01/01/2016	affectés dans l'exercice	subordonnés dans l'exercice
<b>TOTAL</b>						

TABLEAU DES EFFECTIFS

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		B6
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

AUTORISATION DE PROGRAMME	Libellé	Restes à reporter au 31/12/2016
		31/12/2016
TOTAL		

04 AVR 2017  
ARRIVO

CATEGORIE A	Colonel	1	0
	Lieutenant-colonel	3	0
	Commandant	9	0
	Capitaine	12	0
	Médecin hors classe	1	0
	Pharmacien hors classe	1	0
CATEGORIE B	Lieutenant hors classe	3	1
	Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	19	2
	Lieutenant 2 <sup>ème</sup> classe	8	1
	Infirmer principal	1	0
SSSM			
CATEGORIE C	Adjudant	66	0
	Sergent	81	1
	Caporal-chef	5	0
	Caporal	28	0
	Sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe	21	2
	Sapeur de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0
<b>TOTAL S.P. avec S.S.M.</b>		<b>249</b>	<b>7</b>
CATEGORIE A	Directeur territorial	1	0
	Attaché principal	2	1
	Attaché territorial	2	0
CATEGORIE B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
	Rédacteur territorial	2	0
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	0
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	8	0
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	7	0
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	5	0
CATEGORIE A	Ingenieur contractuel	1	0
CATEGORIE B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
	Technicien territorial	2	1
CATEGORIE C	Agent de maîtrise principal	2	1
	Agent de maîtrise	4	0
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	0	0
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	11	0
<b>TOTAL S.P. et P.A.T.</b>		<b>311</b>	<b>10</b>

	0,5	0,6
	2	0
	8	1
	1	1

04 AVR 2017  
ARRIVO



**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**CREES**

Catégorie et établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
--------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par le département pour l'exécution de services publics relevant de sa compétence. Pour rappel, le décret n° 14121 du 14/12/14 relatif à la répartition de compétences entre les services publics territoriaux de la Charente-Maritime, le département de la Charente-Maritime et les communes de la Charente-Maritime, ainsi que le décret n° 14122 du 14/12/14 relatif à la répartition de compétences entre les services publics territoriaux de la Charente-Maritime, le département de la Charente-Maritime et les communes de la Charente-Maritime, ainsi que le décret n° 14123 du 14/12/14 relatif à la répartition de compétences entre les services publics territoriaux de la Charente-Maritime, le département de la Charente-Maritime et les communes de la Charente-Maritime, ainsi que le décret n° 14124 du 14/12/14 relatif à la répartition de compétences entre les services publics territoriaux de la Charente-Maritime, le département de la Charente-Maritime et les communes de la Charente-Maritime.

04 MAR 2017  
 Arrivés

**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES**  
**DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

**IV - ANNEXE**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

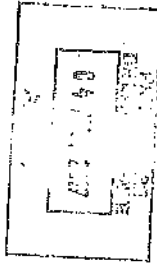
IV  
C4

**1 - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	crédits annulés
INVESTISSEMENT		5 838 244.31	-2 767 188.34	-3 071 055.97
DEPENSES	14 667 650.00	4 611 359.25	2 767 188.34	7 289 102.41
RECETTES	14 667 650.00	10 449 603.58		4 218 046.44
FONCTIONNEMENT		2 193 489.50		-2 193 489.60
DEPENSES	27 808 010.00	25 855 379.19		1 952 630.81
RECETTES	27 808 010.00	28 048 868.69		-240 858.69

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	crédits annulés
INVESTISSEMENT		5 838 244.31	-2 767 188.34	-3 071 055.97
DEPENSES	14 667 650.00	4 611 359.25	2 767 188.34	7 289 102.41
RECETTES	14 667 650.00	10 449 603.58		4 218 046.44
FONCTIONNEMENT		2 193 489.50		-2 193 489.60
DEPENSES	27 808 010.00	25 855 379.19		1 952 630.81
RECETTES	27 808 010.00	28 048 868.69		-240 858.69



Code	Description	Code	Montant	Montant
60971	ASSAINISSEMENT SAINT SEVERIN	BA16002901R	157.87	157.87
	SAINT SEVERIN ASSAINISSEMENT			
60971	COMMUNE DE RUFFEC	EA16009701R	120.87	120.87
	FERRON LOGEMENT ASSAINISSEMENT			
60971	MAIRIE DE CHAMPAGNE-MOUTON	BA16007701R	74.01	74.01
	CHAMPAGNE-MOUTON ASSAINISSEMENT			
60971	MAIRIE DE CHASSENEUIL	EA16006901R	187.40	187.40
	CHASSENEUIL EAU ET ASSAINISSEMENT			
60971	MARIE DE ROUMAZERES	EA16008201R	194.57	194.57
	ROUMAZERES ASSAINISSEMENT			
60971	MARIE DE SAINT CLAUD	EA16008901R	280.00	280.00
	SAINT-CLAUD ASSAINISSEMENT			
60971	MARIE DE VILLERAGNAN	EA16005401R	660.00	660.00
	VILLERAGNAN EAU ET ASSAINISSEMENT			
60971	SAUR	BA16009001R	445.28	445.28
	ROUILLAG EAU ET ASSAINISSEMENT			
60971	VEOLIA EAU	BA16007201R	2 598.45	2 598.45
	COGNAC EAU ET ASSAINISSEMENT			
60972	ENGIE	BA16010901R	1 491.55	1 491.55
	ANGOULEME CASERNE GAZ			
60972	ENGIE	BA16011001R	6 012.37	6 012.37
	ANGOULEME LOGEMENT GAZ			
60972	ENGIE	BA16012501R	72.29	72.29
	CHASSENEUIL GAZ			
60972	ENGIE	BA16013001R	2 276.08	2 276.08
	COGNAC GAZ			
60972	ENGIE	BA16013201R	1 206.71	1 206.71
	COGNAC GAZ			
60972	ENGIE	BA16015301R	299.11	299.11
	ROUILLAG GAZ			
60972	ENGIE	BA16016901R	707.57	707.57
	ROUMAZERES GAZ			
60972	ENGIE	BA16016201R	195.45	195.45
	VILLERAGNAN GAZ			
60972	COURTIN GARBUSE	MR16007901R	182.00	182.00
	COMMANOTON ANNUELLE CARBURANT			

60622	SAB EVA	NR16001201R	900,00	900,00
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	SMPLY MARKET	NR16002501R	592,00	592,00
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	STATION AYA	NR16070001R	251,90	251,90
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	SUPER U CHATEAUBAIS	NR16001501R	83,86	83,86
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	SUPER U CHATEAUBAIS	NR16001901R	429,98	429,98
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	SUPER U BOULLIAC	NR16002301R	700,00	700,00
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	SUPER U VILLEBOIS	NR16003501R	298,41	298,41
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	TOTAL MARKETING SERVICES	NR16140124R	1331,72	1331,72
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	TOTAL MARKETING SERVICES	NR16001701R	319,80	319,80
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60622	TOTAL MARKETING SERVICES	NR1602201R	292,95	292,95
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60623	TOTAL MARKETING SERVICES	NR16005201R	0,51	0,51
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60623	YONNET SAVR	NR16003501R	376,88	376,88
	CONSOUMATION ANNUELLE CARRBURANT			
60623	AUCHAN LA COURONNE	C316017201R	297,20	297,20
	reserve alimentaires -			
60623	AUCHAN LA COURONNE	CP16017501R	253,27	253,27
	remplacement des reserves alimentaires			
60623	AUCHAN LA COURONNE	CP16008901R	90,00	90,00
	REPAS CTA CODIS 2412			
60623	AUCHAN LA COURONNE	CP16009001R	50,00	50,00
	REPAS 2512 CTA CODIS			
60623	AUCHAN LA COURONNE	CP16009101R	50,00	50,00
	REPAS CTA CODIS 3112			
60623	AUCHAN LA COURONNE	CP160201R	50,00	50,00
	REPAS CTA CODIS 3112/017			

09 MAR 2017

60623	LECLERC AMBROS	FS16045501R	26,00	36,00
	CHOCOLATS			
60623	LECLERC AMBROS	PV16002010R	150,00	150,00
	ALIMENTATION			
60623	LECLERC LA HONNEROUBAUD	CP16010901R	176,28	176,28
	Alimentation saine bande			
60623	LECLERC CODIS COGNAC	FS16039601R	70,00	70,00
	ALIMENTATION ET BOISSONS			
60623	LECLERC CODIS COGNAC	FS16045301R	10,44	10,44
	BOISSONS			
60623	LECLERC CODIS COGNAC	FS16045202R	203,61	203,61
	ALIMENTATION			
60623	OVAL	CP16070010R	473,85	473,85
	eau potabil y libre			
60623	OVAL	FS16045301R	283,23	283,23
	PALETTE D'EAU EN BOUTEILLES DE 50 CL - L'YRASCIN A L'EGZOS			
60623	RIDIS EL LECLERC	CP16009901R	16,50	16,50
	Boisson			
60623	RIDIS EL LECLERC	CP16009902R	61,46	61,46
	Epicerie			
60623	SMPLY MARKET	CP16040601R	80,00	80,00
	Articles boissons + gâteaux agro pr Sab Evade			
60623	SUPER U CHATEAUBAIS	FS16042501R	178,63	178,63
	ALIMENTATION			
60623	SUPER U LA COURONNE	CP16010201R	24,92	24,92
	tomitures alimentaires pour siège FFF 3			
60623	U EXPRESS NORMANZIERS	CP16009901R	9,18	9,18
	CAISS - COCA			
60623	U EXPRESS NORMANZIERS	CP16005202R	168,74	158,74
	ALIMENTATION			
60631	ATELIER DU VERT BOUAGE	TT16057401R	480,32	480,32
	Batail cantonnier 90 8'com			
60631	ERICO BATTI LECLERC	CP16010001R	12,55	12,85
	Kulle de chaîne longcomensua 5 litres			
60631	JIL SERVICE	NR16047001R	1292,24	1282,24
	Yuba Usora 20 kg			

60332	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16032301R	15,50	15,50
60632	CHAMOUILLAD FRERES	BA160022301R	21,00	21,00
60332	CHAMOUILLAD FRERES	BA160071901R	35,00	35,00
60632	CHAMOUILLAD FRERES	EA16032301R	55,00	55,00
60332	CHAMOUILLAD FRERES	FS16000001R	14,00	14,00
60332	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16052301R	25,57	25,57
60332	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16052301R	25,54	25,54
60632	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16052301R	73,81	73,81
60632	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16052301R	58,55	58,55
60632	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16052301R	285,22	285,22
60632	CHAMOUILLAD FRERES	ES16003301R	354,72	354,72
60632	CHAMOUILLAD FRERES	BA16012901R	18,80	18,80
60632	CHAMOUILLAD FRERES	FS16044301R	415,28	415,28
60632	CHAMOUILLAD FRERES	BA16012901R	345,00	345,00
60632	CHAMOUILLAD FRERES	BA16049001R	2.590,24	2.590,24
60632	CHAMOUILLAD FRERES	CM16006801R	3,10	3,10
60632	CHAMOUILLAD FRERES	ATY16032301R	180,46	180,46
60632	CHAMOUILLAD FRERES	MIR16072601R	224,42	224,42

60632	LECLERC ANGOIS	C316043301R	15,40	15,40
60632	LECLERC ANGOIS	DYK16032301R	30,00	30,00
60632	LECLERC ANGOIS	FS16040601R	4,00	4,00
60632	LECLERC ANGOIS	MH16040601R	542,50	542,50
60632	LECLERC ANGOIS	TL16007201R	417,50	417,50
60632	LECLERC ANGOIS	TL16007201R	417,50	417,50
60632	LECLERC ANGOIS	TL16007201R	314,8	314,8
60632	LECLERC ANGOIS	EA16052301R	876,42	876,42
60632	LECLERC ANGOIS	C316014801R	46,70	46,70
60632	LECLERC ANGOIS	C316014801R	100,58	100,58
60632	LECLERC ANGOIS	C316014801R	382,25	382,25
60632	LECLERC ANGOIS	FS16043301R	450,70	450,70
60632	LECLERC ANGOIS	EA16042801R	59,09	59,09
60632	LECLERC ANGOIS	BA16042801R	9,50	9,50
60632	LECLERC ANGOIS	MH16043702R	80,00	80,00
60632	LECLERC ANGOIS	MH16043702R	42,00	42,00
60632	LECLERC ANGOIS	CT16009102R	12,54	12,54
60632	LECLERC ANGOIS	CP16013501R	253,00	253,00
60632	LECLERC ANGOIS	CP16014001R	41,56	41,56

64 2016 1 1

60632	ROUY	MH16073301R	319,80	399,20	
60632	Bois 100 Panat Boed HANIMAZ				
60632	ROSENBAUER	AT16M12801R	367,31	367,31	
60632	cartouches filtration 4 joints				
60632	RUDE E LEONENQ	C21600801R	430	430	
60632	verres plastiques				
60632	SAFR	MH16073301R	202,46	202,46	
60632	Pinces électrique angle 5x16 DIM				
60632	SAFR	MH16073302R	89,66	89,66	
60632	nettoyant				
60632	SECURIT GROUP	ES1600801R	1 644,06	1 644,06	
60632	Cardo statique anti-pode 10,4 MM				
60632	SECURIT	FS16004201R	676,26	676,26	
60632	MATERIAUX POUR STAGE SALVETAGE-DERATTEMENT				
60632	SOIES	AT1606801R	3 028,52	3 028,52	
60632	MAT TELESCOPIQUE				
60632	SIE LANGOULEME VILLE	AT1606801R	8,00	8,00	
60632	FACTURE ROSENBAUER BERGERE				
60632	TDI SERVICES	IN16074201R	1 326,00	1 326,00	
60632	LETREURS COLLE-CHARGES ET ACCESSOIRES				
60632	TP1. SYSTEME DE COMMUNICATION	TR16074401R	3 075,00	3 075,00	
60632	PIECES DETACHEES POUR ERS				
60632	TP1. SYSTEME DE COMMUNICATION	TR16074501R	1 868,80	1 868,80	
60632	PIECES DETACHEES				
60632	U EXPRESS ROUTINGZONES	CY1600801R	434	434	
60632	ASSIETTE -COSELETS	AT16074501R	27,28	27,28	
60632	ampoules				
60632	VA ROLLET	MH16071501R	198,49	198,49	
60632	Ordure				
60632	VA ROLLET	JL1600801R	313,87	313,87	
60632	lampes pond				
60632	ALL MER	MH16027801R	94,00	94,00	
60632	Parlo - BIRD				
60632	ALL MER	MH1608801R	94,00	94,00	
60632	Parlo 404 L				

6064	REGAIN	MH16047801R	8 162,26	8 422,26	
6064	Polo Manoeuvres courses - 80				
6064	REGAIN	MH16048501R	8 914,00	8 914,00	
6064	Pub-Diver - 80				
6064	VTN	MH16048501R	593,32	593,32	
6064	Panclon SP71 - 76M				
6064	SPC	MH16048501R	96,24	96,24	
6064	Gilet Unilexclass marine S				
6064	SPC	MH16048501R	489,95	489,95	
6064	Panclon - 40				
6064	SPC	MH16048501R	1 664,35	1 664,35	
6064	Panclon - 30				
6064	SPC	MH16048501R	202,89	202,89	
6064	Chaussure de sécurité Basses - 42				
6064	E DEXAUD	ES1604801R	348,64	348,64	
6064	CLES USE POMPER 4 GO				
6064	LYRECO FRANCE	AG1600801R	300,83	300,83	
6064	10 cartons de papier A4 pour JEM				
6064	LYRECO FRANCE	AG1600801R	270,55	270,55	
6064	Decoction 206 - GFA				
6064	LYRECO FRANCE	AG1600801R	536,31	536,31	
6064	Intervallency, 4 bornes, perforantes, bords d'arrêt pas, agrafes aiguilles				
6064	LYRECO FRANCE	CY1600801R	116,26	116,26	
6064	CARTOUCHE LASER LEONARQ OX410DE JAUNE				
6064	LYRECO FRANCE	CY1600801R	47,77	47,77	
6064	ANNONCES A CLES + BOUTE ETROUILLTES				
6064	LYRECO FRANCE	C21600901R	290,42	290,42	
6064	Commande fournitures bureau + encrê Bx du CM132 016				
6064	LYRECO FRANCE	C21600901R	235,52	235,52	
6064	Arbitr vitrine + balpne affichage Bep				
6064	LYRECO FRANCE	C21607001R	38,86	38,86	
6064	Gomme + porte-mines+peligne pr reline + marqueur s				
6064	LYRECO FRANCE	C31607001R	64,20	64,20	
6064	fournitures				
6064	LYRECO FRANCE	C31607001R	124,21	124,21	
6064	fournitures bureau				

# RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2016

Code	Description	Code	Montant	Montant
60651	ASILETANT	PH16019002R	72,49	72,49
60651	BON PHARMASAP N°3293 DU 27/08	PH16000501R	2 044,21	2 044,21
60651	AIR LIQUIDE SAINTE	PH16000501R	2 044,21	2 044,21
60651	MARCHE 2018/07 AMBIE 2018	PH16000701R	243,71	243,71
60651	BAVER BEAUTICARE	PH16000501R	161,47	161,47
60651	BON PHARMASAP N°3192 DU 04/02/18	PH16000501R	161,47	161,47
60651	LABORATOIRE REBALDIN	PH16000501R	582,63	582,63
60651	ANDEVALINE	PH16022200R	650,69	650,69
60651	DAPSA DIR APPRO	PH16022200R	650,69	650,69
60651	BON PHARMASAP N° 3295 DU 10/10/16	PH16022200R	650,69	650,69
60651	AMIEU	PH16022200R	176,32	176,32
60651	BON PHARMASAP N° 3291 DU 12/12/2016	PH16022200R	176,32	176,32
60651	DAPSA DIR APPRO	PH16022200R	396,48	396,48
60651	BON PHARMASAP N° 3294 DU 07/11/15	PH16022200R	396,48	396,48
60651	DAPSA DIR APPRO	PH16022200R	900,24	900,24
60651	BON PHARMASAP N° 3282 DU 04/11/2016	PH16022200R	200,33	200,33
60651	DIDACOTIC	PH16022200R	200,33	200,33
60651	BON PHARMASAP N° 2987 DU 10/11	PH16022200R	22,57	22,57
60651	DUMONT SECURITE	PH16022200R	22,57	22,57
60651	BON PHARMASAP N°3273 DU 04/11	PH16022200R	22,57	22,57
60651	LOI MEDICAL PRODUCTS	PH16022200R	322,59	322,59
60651	BON PHARMASAP N° 3288 DU 08/08/2018	PH16022200R	213,90	213,90
60651	PARTIMARE HYGIENE	PH16022200R	213,90	213,90
60651	ABSORBANT	PH16022200R	468,27	468,27
60651	SEALS COMPANY	PH16022200R	395,59	395,59
60651	BON PHARMASAP N°3278 DU 04/11/2016	PH16022200R	395,59	395,59
60651	LOGELIA CHARENTA	PH16022200R	395,59	395,59
60651	LOYER LET 2 RUFFEC	PH16022200R	377,14	377,14
60651	LOGELIA CHARENTA	PH16022200R	377,14	377,14
60651	LOYER LET 3 RUFFEC	PH16022200R	388,47	388,47
60651	LOGELIA CHARENTA	PH16022200R	388,47	388,47
60651	LOYER LET 1 RUFFEC	PH16022200R	388,47	388,47
60651	LOGELIA CHARENTA	PH16022200R	388,47	388,47
60651	LOYER LET 1 BEGNONZAC	PH16022200R	388,47	388,47

# RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2016

Code	Description	Code	Montant	Montant
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	50,00	50,00
6188	Gavuro métallique du CDSP (dans LAMIE et ADE BONJOT)	PH16000501R	160,70	160,70
6188	REPARATION DE BOUTES DES MRS MENTION, MARTIN ET GA REBARBOT	PH16000501R	18,70	18,70
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	31,00	31,00
6188	Colleges Boulions Bon N° 42 et 43	PH16000501R	31,00	31,00
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	64,10	64,10
6188	DOUBLET N Rouille	PH16000501R	64,10	64,10
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	64,10	64,10
6188	Ressemblage	PH16000501R	45,50	45,50
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	45,50	45,50
6188	Reliature de reliure	PH16000501R	16,00	16,00
6188	CHAMOUILLAUD FRERES	PH16000501R	75,00	75,00
6188	GRAVURE PLAQUE	PH16000501R	900,00	900,00
6188	CHARRIERS DELVERT	PH16000501R	7 802,76	7 802,76
6188	TRAITEMENT DECHETS ATELIER	PH16000501R	492,27	492,27
6188	EPISBAG	PH16000501R	753,20	753,20
6188	FOLINUTRIE DE BACS A PAIRS EPISBAG SUIVANT DEVIS CI JOINT	PH16000501R	753,20	753,20
6188	FABRIS, ESAT & EA	PH16000501R	5 084,84	5 084,84
6188	NETTOYAGE VETEMENT SP + ATELIER - ZWIE TRIMESTRE	PH16000501R	2 232,00	2 232,00
6188	GRAND ANGOULOME	PH16000501R	13,50	13,50
6188	LOCATION COULON PISCINE	PH16000501R	13,50	13,50
6188	GRAPH PUE	PH16000501R	24,00	24,00
6188	IMPRESSION DE VISUELS SUR ADRESSE MICRO PERFORÉ SUIVANT DEVIS CI JOINT	PH16000501R	60,01	60,01
6188	GREEN CUP	PH16000501R	60,01	60,01
6188	GOBELERS AVEC IMPRESSION SUIVANT DEVIS CI JOINT	PH16000501R	60,01	60,01
6188	LA MERE INCHELET	PH16000501R	72,01	72,01
6188	REPAS DU GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	PH16000501R	72,01	72,01
6188	LA ROUTE DE LOUVEST	PH16000501R	72,01	72,01
6188	REPAS TRANSPORT LOGISTIQUE, PREVENANT, FOUILLETON, DE-ANNAGE	PH16000501R	72,01	72,01
6188	LE BAR DES AMIS	PH16000501R	72,01	72,01
6188	repas du 15/12 formation sauvetage des sauteurs	PH16000501R	72,01	72,01
6188	LE BAR DES AMIS	PH16000501R	72,01	72,01
6188	repas du 20/11 formation de sauvetage des sauteurs	PH16000501R	72,01	72,01

# RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2016

6188	SOIC SA ENVIÉ 26 FORTUO CHARENTAIE	AG16004701R	433,38	133,28	
	Coloche papier et carton pour 2016				
6188	SHOW DES SAUVENS	GY16002601R	13,80	13,80	
	REPAIS DU GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE				
6188	SHOW DES SAUVENS	OP160018101R	13,80	13,80	
	REPAIS RELIQUON FOOT				
6188	SHOW DES SAUVENS	OP160018101R	178,80	178,80	
	REPAIS JOURNEE RETEX				
6188	SIFA SUD OUEST	PH160022901R	300,00	300,00	
	TRAIITEMENT DASSI				
6188	SPT NUIEROUVE	PY16002101R	344,04	344,04	
	IMPRESSION DE BANDOUCOLE VOLONTAIREMENT SUIVANT DENIS CHUBERT				
6188	TDI SERVICES	IN16014801R	13 200,00	13 200,00	
	PRESTATION SERVICE INTERECHANGE				
6228	OVS SEARL	AG16-00089R	900,00	900,00	
	NONCARRIERS AFAIRE SOUS DE LA CHARENTENOUSSE				
6227	SOPT PROUST ET DALLEY	AG16000301R	2 150,00	2 150,00	
	Rédaction d'un acte notarié pour église				
6232	CHANOULAUD FRESSES	DI16004901R	50,00	50,00	
	Garantie mensuelle du CCSP				
6232	CHANOULAUD FRESSES	IM16002801R	90,00	90,00	
	Garantie mensuelle du CCSP				
6232	CHANOULAUD FRESSES	DI16004901R	140,00	140,00	
	22 gravures médailles				
6232	CHANOULAUD FRESSES	PI119900191R	14,50	14,50	
	GRAVURE PLAQUE				
6232	COULINDAT DIDIER LES IMPRESSIONS	FS19045701R	481,02	451,02	
	200 ADRESSES DIAMETRE 88 mm SUIVANT DENIS CHUBERT				
6232	LE MARCHE D'EDITH	DI16008401R	690,00	690,00	
	22 paniers grants				
6232	POKEE SPORT PUBLICITE	FS16046601R	480,18	480,18	
	POLDS & SWEETS AVEC MARQUAGE SUIVANT DENIS CHUBERT				
6232	POKEE SPORT PUBLICITE	FS16046601R	205,64	205,64	
	BRASSARD EN MEORRETE POUR RHONE SUIVANT DENIS CHUBERT				
6232	HOCKEY SPORT PUBLICITE	FS16046601R	1 500,00	1 500,00	
	GOUPON SPORT 76 CL SUIVANT DENIS CHUBERT				

# RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2016

6281	LE NINELERO	FS16033901R	1 807,00	1 807,00	
	REPAIS				
6281	LELENGOODIS COGNAC	FS16024701R	181,20	181,20	
	REPAIS				
6281	LOUVREANE	FS16-00475R	90,09	90,09	
	7 REPAIS BAN CDD 6				
6281	LOUVREANE	FS16047401R	213,79	213,79	
	REPAIS				
6281	FOIVRE BOULGE VILLEUST	FS16022701R	185,50	185,50	
	REPAIS				
6281	RESTAURANT POIRIER	FS16044001R	682,50	682,50	
	REPAIS				
6281	SOS DE LA VIEILLE	FS16044801R	2 082,00	2 082,00	
	FORMULATION DE 4 STAGIAIRES				
6281	SHOW DES SAUVENS	FS16-00479R	625,80	625,80	
	REPAIS PERMIS PL + FULA CATE + TINA CDS				
6281	STEPHERES	FS16047301R	197,50	197,50	
	REPAIS				
6281	TOTAL MARKETING SERVICES	GY16008901R	793,76	793,76	
	TELEPELAGES				
6281	LA POSTE CCSPIC BOPREPAUX	AG16008501R	3 000,00	3 000,00	
	Paie de poste de décembre 2016				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00032R	0,61	0,61	
	ANGOULEME LOT2				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00038R	48,81	48,81	
	ORANGE BUSINESS SERVICES				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00034R	2,06	2,06	
	BAIGNES LOT2				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00039R	6,04	6,04	
	BAIREZEDX LOT2				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00035R	1,77	1,77	
	BLANZAC LOT2				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00037R	2,29	2,29	
	BRIGUEUIL LOT2				
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	TR16-00036R	4,83	4,83	
	CHABANIS LOT2				

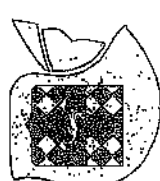
# RATTACHEMENTS

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2018

04 JAN 2018

Code	Description	TE16-0005TR	TE16-0005SR	TE16-0005OR	TE16-0005PR
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES	380			
6282	VILLERBOIS-LOT2				111
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES		111		
6282	VILLERAGNAN-LOT2				111
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES		18007		
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES			18007	
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES				20364
6282	ORANGE BUSINESS SERVICES		20364		
6282	ALLENTE 16 ET 18-LOT2				20364
6283	SOLUNET				6 908,20
6283	SOLUNET				6 908,20
6283	MEUNIER MARCHÉ DEPARTEMENTAL				490,00
6283	SOLUNET				490,00
6283	VITTEBRE MARCHÉ DEPARTEMENTAL				3 108,00
6283	VITTEBRE MARCHÉ DEPARTEMENTAL				3 108,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				5 704,10
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				5 704,10
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 011,26
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 011,26
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 593,34
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 593,34
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 459,08
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 459,08
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 676,75
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 676,75
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 000,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 000,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				2 662,53
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				2 662,53
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 000,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				3 000,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 000,00
6283	REBOURSEMENT MEUNIER CIS MARSIE				1 000,00



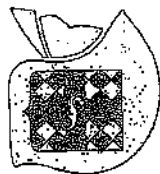
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNÉE 2018  
DEPENSES HORS AP

Code	Description	Montant	Montant	Montant
001	Restes d'investissement reportés			
028	Depenses imputées	23 148,00 €		
13912	Régions		703,28 €	
13918	Départements		19 280,00 €	
13918	Autres		176,41 €	
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDS		18 821,98 €	
182	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisation		6 462,10 €	
182	Mutualisation des amortissements		90 430,00 €	
1891	Emprunts en euro	806 000,00 €	880 714,21 €	
2031	Frais d'actes	20 820,00 €	4 580,09 €	380,00 €
2033	Frais d'insertion	6 400,00 €	6 388,28 €	
21311	Immobilisations factures administratives	57 783,68 €	27 718,06 €	5 885,89 €
21312	Immobilisations factures de services	697 893,34 €	205 499,93 €	424 572,03 €
21831	Roseaux de transmission	192 800,00 €	90 716,29 €	102 825,86 €
21831	Mat. roulant d'entretien et de secours	61 433,75 €	54 594,84 €	
21831	Mat. Non mobile d'entretien et de secours	314 287,90 €	246 226,16 €	67 597,05 €
21832	Matériel d'entretien et de secours	275 882,15 €	286 811,18 €	15 571,74 €
21838	Autres matériels et outillages	224 185,80 €	188 883,25 €	42 226,09 €
2184	Imobilier et matériel de bureau	62 801,40 €	47 821,17 €	4 166,02 €
2185	Chapital	89,00 €	650,00 €	
22311	Edelman EMI	164 000,00 €	61 192,97 €	41 186,00 €

L'Etat d'Espagnac, le 10 JAN. 2019

Le Directeur Départemental  
Christophe SAINT-MONTANT



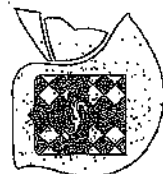
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016  
DEPENSES EN AP

21851	AP201441	Mati. roulant d'incendie et de secours	2 463 004,46 €	1 998 182,74 €	334 012,83 €
2182	AP201447	Mati. de transport	179 215,37 €	152 854,25 €	1 300,00 €
2181	AP201402	Frais d'études	18 201,00 €	13 261,10 €	151 502,82 €
2051	AP201402	Concessions, brevets	256 073,40 €	125 397,20 €	
2183	AP201402	Mobilier et matériel informatique	78 000,00 €	35 834,11 €	33 296,89 €
201312	AP200002	Expédition locaux VAP	158 104,20 €	32 726,12 €	59 406,80 €
201312	AP201501	Construction GIS dédale	101 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
201312	AP201501	Extension GIS La Couronne	300 000,00 €	4 140,00 €	110 705,40 €
201312	AP201502	Evénement de feu et GIS Jantez	7 872 555,90 €	253 305,19 €	1 282 145,00 €

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE  
04 AVR. 2017  
ACTIV69

L'Etat d'Espérance, le 10 JAN. 2017  
Le directeur départemental,  
Colomb-Jean MOINE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2016

001		Régularisations et investissements	2 531 602,26 €	2 536 572,26 €	
021		Virement à la section de fonctionnement	543 117,57 €		
024		Produit des cessions si fonds			
040		Ordre de virement entre sections	2 071 000,00 €	2 715 425,58 €	
10		Dotation fonds directs et réversifs	1 577 501,57 €	1 595 004,22 €	
1125		Département	175 000,00 €	250 000,00 €	
1441		Revenus en euros	6 759 200,00 €	2 000 000,00 €	
73		Immobilisations en euros			
27		Autres immobilisations financières			

L'Etat d'Espérance, le 10 JAN. 2017  
Le directeur départemental,  
Colomb-Jean MOINE

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	
IV	D

Nombre de membres en exercice : ...  
Nombre de membres présents : ...  
Nombre de suffrages exprimés : ...

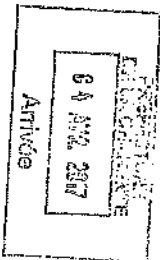
VOTES :  
Pour : ...  
Contre : ...  
Abstentions : ...

Date de convocation : ...  
Présenté par ... (1),  
A ... le ...

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session ...  
A ... le ...  
Les membres du conseil d'administration,

--	--

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...  
A ... le ...  
(1) Indiquer « le président » ou « le président.e ».



**ARRETE SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Nombre de membres en exercice **17**  
 Nombre de membres présents **15**  
 Nombre de suffrages exprimés **15**

**15** Pour  
**0** Contre  
**0** Abstentions

VOTES  
 Abstentions

Date de convocation : **24/02/2017**

Présenté par le Président du conseil d'administration,  
 A l'île d'Espagnac, le  
 Monsieur le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration  
 A l'île d'Espagnac, le  
 Les membres du conseil d'administration,

M. **Masime SOURISSEAU**  
 Arrêté

Arrêté

PRINCIPALES		SUPPLEANTIS	
BEL Agnès	DELAGÉ Michel	BEAUGENDRE Marie-Hélène	NEBOUT François
BOLVIN Jean-Michel	DELETOILE Gérard	BERTHAULT Patrick	PARENT Catherine
BONNET François	FAUBERT Christian	BROUILLET Jean-Marc	RICHARD Annick
BOUTY Philippe	FOJRE Brigitte	COMPAIN Jean-Pierre	RICHAUD Emilie
BRIAND Pierre-Yves	GEORGEON Bernard	DUREPAIRE Jeanine	ROCHAIS Anne-Marie
BUISSON Michel	LAGARDE Stéphanie	GARCIA Stéphanie	SARDIN Frédéric
CAZENAVE Samuel	LELEVRE Jean-Yves	GUONNET Marie-Claude	SIMONIN Thibault
CHABOT Jacques	PECHEVIS Florence	LABROUSSE Christine	SOUPIZET Daniel
CHARBONNEAU Bernard	TAMAGNA Jean-Michel	LAVIE-CAMBOT Margse	TRICOCHE Michel
COINCHELIN Gérard	VILLAT Didier	MESNARD Patrick	VALTAUD Christian
DELUSTRAC Jean-Marc		MOTEAU Thierry	ZUCCHI Jean-Paul

Certifié exécutoire par Monsieur le Président compte tenu de la réception en préfecture et de la publication.





Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente étant convoqué le 24 février 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'administration du SDIS, Messieurs Agnès BEL, Brigitte FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHEVIS, messieurs Jean-Michel BOLEVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves BRIAND, Samuel CAZENAVE, Gérard COINCHÉLIN, Michel DELAGE, Christian FAUBERT, Bernard GORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT membres du Conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEFÈVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Ludovic CHAUDUMEAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Jean-Pierre PACOTIA, Préfet départemental, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants(ient) également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAQUEREAU, Directeur départemental adjoint Mme Françoise FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, Responsable de la cellule prospective et suivi stratégique.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Pierre NGAHANE, Préfet de la Charente, Messieurs Philippe BOUTY, Médal BUSSON, Jacques CHABOT, Bernard CHARRONNEAU, Jean-Marc DE LUSTRAC, Gérard DHEUTOLE, Jean-Fabrice LEBLEVRE, membres du Conseil d'administration, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires



Lors du débat des orientations budgétaires 2016 en date du 27 octobre 2015, les membres du conseil d'administration du SDIS de la Charente ont approuvé l'étude des voies possibles permettant une sécurisation et une modernisation de notre système de transmissions radio opérationnelles car il n'était pas envisageable de solliciter un effort financier pour migrer vers le réseau ANTARES.

Après plusieurs études techniques sur les différents matériels composant le réseau radioélectrique, permettant son maintien technique, des études ont été menées pour moderniser les transmissions des données opérationnelles du terrain vers le CTA/CODIS, ainsi que vers les services opérationnels partenaires du SDIS (SDIS voisins, SAMU, Police, Gendarmerie, Service des routes du conseil départemental, Préfecture (Centre opérationnel départemental), conformément aux exigences réglementaires en la matière (décret n°2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile).

Les équipements proposés vont permettre de répondre à plusieurs utilisations et évolutions prévues par les services partenaires du SDIS mais représentant également un pas technologique important pour le SDIS vers des matériels connectés sur les différents réseaux opérationnels.

1 - Equipement des 35 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAAV) du SDIS de téléphones portables, permettant la transmission des bilans victimes vers le centre d'appel 15 du SAMU, quel que soit le lieu d'intervention.

Dans le cadre de cet équipement, et suite à l'installation de la nouvelle infrastructure de réception téléphonique du SDIS pour sa partie état-major et du CIS Angoulême, un numéro dédié à la PRÉFECTURE DE LA CHARENTE (transferts et transferts automatisés sans passer par un opérateur), va être mis en œuvre.

Le Président du Conseil d'administration certifie qu'il a approuvé le présent document est exécutoire, en date du 29 MARS 2017

29 MARS 2017  
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE  
29 MARS 2017

Ce déploiement permettra ainsi de soulager notre système de gestion de la prone, mais également la charge de réception de message des opérateurs du CTA/CODIS.

2 - Le pas technologique majeur que le SDIS propose est l'acquisition de tablettes, connectées sur les réseaux opérés (Orange ou SFR ou Bouygues, ...).

Ces tablettes équipées d'un logiciel de notre fournisseur de système de gestion opérationnelle (SYSTEM), permettent des interactions entre le véhicule engagé et le CTA/CODIS au travers d'informations directement implémentées dans le logiciel (acquis de départ, arrivé sur les lieux, information sur le transport et la destination des victimes, ...).

De plus, ces tablettes autorisent le traitement des bilans patients/victimes (BPV), communs au SDIS et aux services d'accueil d'urgence permettant ainsi une transmission dématérialisée des données nécessaires au suivi des victimes tout au long de leur parcours dans la chaîne de soins.

Au-delà de tous les aspects techniques, il est à noter que la mise en œuvre de ces solutions induit un allègement de la charge de travail des opérateurs CTA/CODIS, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier qu'est le traitement des appels d'urgence.

Enfin, compte-tenu du caractère structurant en termes de sécurité civile de ce projet, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation mise en œuvre par la loi n° 2016-2017 du 27 décembre 2016, relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires et destinée à appuyer les équipements structurants ou d'optimisation de la migration des SIS vers le réseau ANTARES.

L'enveloppe prévisible de cet équipement est estimée à 148 250 € HT et prévue au budget primitif 2017 du 23 décembre 2017.

Vu le rapport soumis à leur examen :

Après en avoir délibéré :

Les membres du Conseil d'administration :

approuvent la mise en œuvre du projet innovant d'évolutions technologiques d'outils de mobilité érolués et d'un renforcement de l'interopérabilité avec les services partenaires du SDIS 16 ;

approuvent le plan de financement du projet estimé à 148 250 € HT et l'échéancier s'étalant sur les exercices 2017-2018-2019-2020 ;

approuvent le Président à solliciter auprès de l'État, au titre de la dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours, une subvention de 74 125 € sur le montant global de la réalisation du projet.

Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE  
29 MARS 2017  
ACTIVÉE



Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2017

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente a été convoqué le 24 février 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'administration du SDIS, Mesdemoiselles Béatrice BEL, Béatrice FOURÉ, Isabelle LAGARDE, Florence PÉCHEVY, messieurs Jean-Michel BOLVIN, François BONNEAU, Pierre-Yves BRAND, Samuel CAZENAVE, Gérard COINCHÉLIN, Michel DELAGE, Christian FAUBERT, Bernard GEORGEON, Jean-Michel TAMAGNA, Didier VILLAT membres du Conseil d'administration.

Assistants à la séance avec voix consultative :

Colonel Jean MOINE, Directeur départemental, Monsieur Thierry LEFFEVRE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, Monsieur Ludoïc CHAUDRÉAU, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers, Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental, Médecin lieutenant-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef, Capitaine Serge SAUVERI, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

Assistants (élevés) également à la séance :

Lieutenant-colonel Denis PAVIEREAU, Directeur départemental adjoint, Mme Françoise FRIBOURG, Chef du groupement finances et administration, Lieutenant-colonel Bruno BARDIN, Responsable de la cellule prospecteur et suivi stratégique.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Pierre NGAHANE, Préfet de la Charente, Messieurs Philippe BOUITY, Michel BISSON, Jacques CHABOT, Bernard CHARBONNEAU, Jean-Marc DE LOSTRAC, Gérard DELTOUR, Jean-Fabrice IELLEVRE, membres du Conseil d'administration, Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires.



Par délibération en date du 13 juillet 2016, les membres du conseil d'administration du SDIS de la Charente ont approuvé la reprise des études concernant le projet de construction d'un centre d'incendie et de secours, d'une école départementale et d'un plateau technique "feux d'alcool" sur la commune de Jarnac, appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cognac, siège des entreprises de la filière du cognac.

Le plateau technique "feux d'alcool" représente un équipement important de formation des personnels chargés des secours pour l'ensemble du département de la Charente et de la Charente-Maritime, ainsi que pour la région Nouvelle Aquitaine. Cet investissement présente également un intérêt national car il n'existe aucune structure équivalente.

Cet équipement répond à la démarche de mutualisation des moyens entre les différents SDIS déjà élaborée.

Aussi, compte-tenu du caractère structurant en terme de sécurité civile de ce projet, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation mise en œuvre par la loi n°2016-2017 du 27 décembre 2016, relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires et destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours.

L'enveloppe prévisible de cet équipement est estimée à 2 000 000 €.

PREFECTURE DE LA CHARENTE  
29 MARS 2017  
Activée

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du Conseil d'administration :

- approuvent la réalisation du plateau technique de lutte contre les feux d'alcool de bouche, projet innovant au niveau national, voire européen, qui est actuellement au stade des études d'avant-projet ;
- approuvent le plan de financement du projet estimé à 2 000 000 € HT et l'échéancier s'étalant sur les exercices 2017-2018-2019 ;
- autorisent le Président à solliciter auprès de l'État, au titre de la dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours, une subvention de 200 000 € sur le montant global de la réalisation du projet.

Le Président du conseil d'administration  
Jérôme SOURISSEAU

PREFECTURE DE LA CHARENTE  
29 MARS 2017  
Activée